

Version définitive

PV
PROCÈS VERBAL

DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 16 FÉVRIER 2024

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

Le 16 février 2024 de 08 heures 30 à 15h40, le Conseil Départemental du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par M. Thierry GAILLARD et Mme Marie-Christine BUNLON.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Philippe BAYOL, jusqu'à 12h20
M. Eric BODEAU
M. Thierry BOURGUIGNON
Mme Marie-Christine BUNLON
Mme Delphine CHARTRAIN, jusqu'à 12h10
M. Laurent DAULNY, jusqu'à 11h35
Mme Catherine DEFEMME, à partir de 15h05
Mme Hélène FAIVRE
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD, jusqu'à 11h35
Mme Marie-France GALBRUN, à partir de 12h30
Mme Mary-Line GEOFFRE
Mme Catherine GRAVERON, jusqu'à 12h35
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Bertrand LABAR
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH, jusqu'à 15h05
M. Guy MARSALEIX, jusqu'à 15h05
Mme Armelle MARTIN
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Isabelle PENICAUD, jusqu'à 15h05
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET, jusqu'à 15h05
M. Nicolas SIMONNET
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Elus ayant donné pouvoir:

M. Philippe BAYOL, à Mme Armelle MARTIN, à partir de 12h20
Mme Delphine CHARTRAIN, à M. Bertrand LABAR, à partir de 12h10
Mme Laurence CHEVREUX, à M. Valéry MARTIN
M. Laurent DAULNY, à Mme Hélène FAIVRE à partir de 11h35
Mme Catherine DEFEMME, à M. Thierry GAILLARD jusqu'à 11h35, puis à M. Jérémie SAUTY, jusqu'à 15h05
M. Thierry GAILLARD, à Mme Marie-Christine BUNLON, à partir de 11h35, jusqu'à 15h05, à Mme Catherine DEFEMME
Mme Marie-France GALBRUN, à M. Patrice FILLOUX, jusqu'à 12h30
Mme Catherine GRAVERON, à M. Franck FOULON, à partir de 12h35
M. Jean-Jacques LOZACH, à Mme Marinette JOUANNETAUD, à partir de 15h05
M. Guy MARSALEIX, à Mme Valérie SIMONET, à partir de 15h05
Mme Renée NICOUX, à M. Jean-Luc LEGER
Mme Isabelle PENICAUD, à M. Thierry BOURGUIGNON, à partir de 15h05
Mme Hélène PILAT, à M. Guy MARSALEIX, jusqu'à 15h05, puis à M. Patrice MORANCAIS
M ; Nicolas SIMONNET, à Mme Marie-Thérèse VIALLE, à partir de 15h05

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

—

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous informe qu'un sujet a fait l'objet d'un rapport supplémentaire qui vous a été remis sur table. Il s'agit d'une demande urgente de la Préfecture concernant la désignation d'un représentant de la collectivité à l'Office national des combattants et victimes de guerre.

Y a-t-il des oppositions à l'examen de ce rapport ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous en remercie.

SOMMAIRE

VOEUX ET MOTIONS	04
DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE	17
DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE	21

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2023.....	28
2 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024.....	30
3 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 : BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	56
4 COMPTE-RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE.....	60
5 ADHÉSION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS : GEMS 23.....	63
6 OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE - REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT.....	65
7 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : ATTRIBUTION D'ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	67

CD – ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ

8 SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ: SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2023 ET PERSPECTIVES 2024	71
9 SYNDICAT MIXTE CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ: MODIFICATION DES STATUTS.....	85

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

10 RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DE LA PRÉSIDENTE DU SITE NATURA 2000 " BASSIN DE GOUZON / ÉTANG DES LANDES.....	91
11 MILIEUX AQUATIQUES : VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS 2024-2028 DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES ; SIGNATURE DE DEUX CONTRATS TERRITORIAUX : SECOND CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE 2024-2026 ET PREMIER CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEDELLE-CAZINE-BREZENTINE 2024-2026.....	93
12 PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION L'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 ET CONVENTION D'APPLICATION 2024.....	95

CD - Numérique et Mobilités

13 REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL 2024.....	99
--	----

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train de vous être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude, que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que nous puissions procéder au vote en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

TRANSFERT D'ALLOCATION DE L'ASS SUR LE RSA

Motion présentée par M. Patrice MORANÇAIS
Conseiller départemental du canton de GOUZON
Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement

M. MORANÇAIS. – Cette motion se lit ainsi :

« Nous avons appris au travers du discours de politique générale du nouveau Premier ministre le transfert de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) vers le revenu de solidarité active (RSA) que gèrent les Départements. Nous tenions à exprimer notre stupéfaction quant à l'annonce d'une telle décision prise sans concertation et sans considération pour les conséquences qu'elle entraînera sur nos budgets.

« Dépourvu de la possibilité de lever l'impôt depuis la perte du foncier bâti au profit du bloc communal et confronté à une érosion de nos recettes, le Département de la Creuse se retrouverait contraint de dépenser 4 millions d'euros supplémentaires pour répondre aux besoins des 502 nouveaux bénéficiaires du RSA.

« Par ailleurs, la mise en place de la solidarité à la source, évoquée par le Premier ministre, impactera lourdement les budgets de nos collectivités territoriales.

« Avec toutes ces nouvelles perspectives, les investissements des Départements seront fortement réduits alors même qu'ils répondent à des besoins du quotidien : pour les routes, pour nos collèges, nos SDIS, pour la fibre, pour l'approvisionnement en eau et la transition écologique.

« Le Gouvernement doit comprendre que nos collectivités ne peuvent plus faire face à des nouveaux transferts indéfiniment.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande au Premier ministre qu'il apporte des réponses concrètes pour faire face aux grands défis qui sont les nôtres et non qu'il nous transfère des dépenses supplémentaires. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

PROJET DE LA CARTE SCOLAIRE

**Vœu présenté par M. Valéry MARTIN
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON
Vice-président en charge des politiques territoriales**

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Il est urgent de remettre l'école au milieu du village. Dans les campagnes, les écoles sont les piliers de nos histoires personnelles, les lieux où nos enfants apprennent, grandissent et préparent leur avenir.

« Après la décision de l'Académie de LIMOGES concernant la fermeture de onze classes et la suppression de six postes, nous réitérons nos fortes préoccupations.

« Nous constatons des contradictions dans la politique éducative de l'État en Creuse : d'une part, un cofinancement et un accompagnement de notre Département dans des schémas territoriaux – Territoire Éducatif Rural, Département Éducatif Rural, Pacte territorial et son volet Éducation, Campus 2.3, École de la 2^e chance ; d'autre part, ces mêmes services de l'État ferment des classes et diminuent drastiquement les dotations globales horaires DGH de nos établissements, particulièrement au lycée P. Bourdan.

« Ces choix institutionnels vont donc à l'encontre de la dynamique impulsée par les dispositifs mis en place pour éviter les ruptures dans le parcours éducatif de notre jeunesse. À la suite du courrier de M^{me} la Rectrice de l'Académie de LIMOGES du 8 février 2024 au sujet du remplacement des enseignants dans notre département, nous attirons votre attention sur le fait que la Creuse reste sous-dotée par rapport à des départements de même strate, comme la Lozère ou le Cantal.

« Enfin, les résultats des élèves creusois à l'entrée en sixième, en français et en maths, sont en dessous de la moyenne nationale. Supprimer des postes d'enseignants ne va pas améliorer la situation dans notre département, bien au contraire ! L'appauvrissement de l'offre pédagogique, notamment en termes de diversité et de densité, est un mauvais signal.

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} Nicole BELLOUBET, Ministre de l'Éducation nationale, de porter une ambition et une vision claire sur nos territoires ruraux. Nous demandons d'attendre les conclusions des expérimentations en cours pour laisser le temps aux communes de s'organiser en lien avec les réalités démographiques. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

CARTE SCOLAIRE 2024-2025

Motion d'urgence présentée M. Patrice FILLoux Conseiller départemental du canton de LA SOUTERRAINE

M. FILLoux. – Je vous en donne lecture :

« Un premier couperet est tombé concernant la carte scolaire de la Creuse le 22 janvier lorsque la rectrice de l'académie de LIMOGES a annoncé la suppression de six postes de professeurs des écoles à la rentrée 2024, dans le premier degré. En outre, trois postes provisoires ne sont pas maintenus. Le lendemain, le Directeur académique des services de l'Éducation nationale a présenté les conséquences pour le département : onze fermetures de classes et quatre ouvertures. En outre, deux écoles fermeront. Par ailleurs, il n'est pas prévu de renforcement de la brigade d'enseignants remplaçants, dont le sous-effectif pénalise lourdement la continuité pédagogique et la qualité du service rendu aux élèves et à leur famille.

« Pour justifier ces décisions, l'académie de Limoges met en avant la baisse continue du nombre d'élèves et une légère augmentation du taux d'encadrement, présenté comme "très favorable".

« La logique d'économie, une logique comptable, et le primat du quantitatif sur le qualitatif prennent une nouvelle fois le pas sur les ambitions éducatives, la sauvegarde de nos classes à petits effectifs et la réussite des enfants. Cette déconnexion ignore les besoins et les réalités rurales, les disparités géographiques et sociales, comme la faiblesse de l'indice de position sociale (IPS) et de l'indice d'éloignement des élèves dans la Creuse.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« **Considérant** que la réalité sur le terrain, établie par les évaluations nationales, met en évidence une baisse du niveau scolaire ; que ce constat devrait conduire à dépasser la logique comptable, à garantir le maintien de postes d'enseignants, à adapter les moyens matériels aux réalités locales afin de donner à chacun l'encadrement et les outils adaptés permettant de maîtriser les savoirs fondamentaux ;

« **Considérant** que le maintien des classes est un enjeu déterminant d'attractivité, de cohésion et d'égalité des chances ; que le service public de l'éducation est essentiel dans les territoires fragiles dont le sentiment d'abandon et d'éloignement ne cesse de croître avec la dégradation des conditions d'apprentissage ;

« **Rappelle** que le Gouvernement avait annoncé pour 2024 la mise en œuvre d'un "dialogue territorial" spécifique comportant un plan de visibilité sur trois ans afin que les élus ruraux ne soient plus mis devant le fait accompli par une décision de fermeture de classe ; que le Pacte territorial de la Creuse 2 affiche pour ambition de bâtir un département éducatif rural qui mise sur sa jeunesse *via* la construction d'un projet éducatif pour la Creuse à même d'apporter une réponse aux enjeux du territoire ;

« **Rappelle** enfin que le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avait déclaré à l'automne dernier mener "une politique d'équité permettant d'affecter plus de moyens dans les écoles et les établissements où les élèves en ont le plus besoin" et avait proclamé que "les ruralités doivent être accompagnées prioritairement car la promesse républicaine de cohésion des territoires nous engage à agir plus et mieux encore pour que chaque élève bénéficie des mêmes chances, qu'il grandisse en ville ou à la campagne".

« Demande à M. le Premier ministre :

« - que la Creuse fasse l'objet d'une approche territoriale adaptée à ses problématiques éducatives ;

« - l'abandon des suppressions de postes d'enseignants prévues à la rentrée 2024 dans les zones rurales d'habitat très dispersé en dépression démographique et donc dans la Creuse. »

(La motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2024 ET LA SITUATION SCOLAIRE DANS LA CREUSE

Motion d'urgence présentée M^{me} Isabelle PÉNICAUD Au nom du Groupe de la Gauche

M^{me} PÉNICAUD. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« **Considérant** que des baisses importantes de dotation horaire globale (DHG) impactent à nouveau les lycées et collèges de la Creuse et qu'un nombre croissant d'heures supplémentaires (HSA et HSE) est proposé alors que des postes de professeurs sont perdus ;

« **Considérant** qu'à la prochaine rentrée, le lycée Pierre Bourdan de GUÉRET perdra une classe de première générale sur cinq et une classe de terminale générale sur cinq, soit quatre postes de professeurs, au prétexte d'une baisse de seulement cinq élèves ; que la suppression de ces deux classes va augmenter les effectifs des autres sur ces deux niveaux et faire franchir la barre des trente-cinq élèves par classe ;

« **Considérant** qu'à moyen terme, le maillage territorial de nos collèges et lycées est directement menacé au détriment de la prise en compte de la ruralité et de l'égalité des chances, contrairement à la volonté affichée par l'État de réduire les inégalités scolaires ;

« **Considérant** qu'en 2018, a pris fin le "protocole ruralité" qui empêchait de retirer des postes d'enseignants ; que, depuis lors, aucune politique concertée de prospective ou d'innovation partagée n'a été mise en œuvre dans la Creuse afin de prévenir et de tirer les conséquences de l'effacement du service public de l'éducation ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,**

« **Demande à M^{me} la Ministre de l'Éducation nationale :**

- **de doter** le Département de la Creuse à la rentrée 2024 des moyens indispensables à la formation de sa jeunesse ;
- **d'y rétablir** les moyens humains de l'Éducation nationale afin d'interrompre le cercle vicieux : chute démographique - affaiblissement du service public - baisse d'attractivité - désertification - déqualification territoriale ;
- **d'assurer** une rentrée scolaire 2024 adaptée aux besoins d'un enseignement de qualité pour tous, mettant à égalité les zones de revitalisation rurale et les métropoles, par exemple en matière d'options et de choix d'orientation ;
- **de mettre en œuvre** une stratégie d'équité scolaire, par exemple en corrigeant le critère peu adapté de "taux d'encadrement départemental" des élèves par celui de "taux de pauvreté parentale" et d'éloignement géographique. »

(La motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

SITUATION DES IPA

Vœu présenté par M. Éric BODEAU Au nom du Groupe de la Gauche

M. BODEAU. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Le décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 a créé le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA), en application de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. La première promotion d'IPA a été diplômée en 2019 : 5 000 étaient attendus d'ici 2024.

« Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) *Trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé*, publié en janvier 2022, soulignait que la pratique avancée infirmière n'a pas pu se développer à la hauteur des objectifs fixés.

« Deux ans plus tard, force est de constater que, au rythme actuel, l'objectif de 5 000 IPA ne sera pas atteint avant plusieurs années, alors que le rapport de l'IGAS met en avant l'impact très positif de l'installation des infirmières et infirmiers en pratique avancée : le suivi et les soins des patients ainsi que les conditions d'exercice des médecins s'en trouvent nettement améliorées. Il est donc impératif d'encourager la poursuite de cette modalité d'exercice particulièrement pertinente dans les territoires sous-dotés en médecins comme la Creuse.

« Les facultés de médecine de BORDEAUX et de LIMOGES disposent d'une formation d'infirmier en pratique avancée. Cependant, le nombre de places trop restreint ainsi que la faiblesse et l'absence des soutiens budgétaires de l'ARS dans certains départements pour financer les études et l'installation des praticiens libéraux renforcent les inégalités territoriales d'accès aux soins et à la prévention, défavorisant l'attractivité médicale des départements hyper-ruraux, notamment celui de la Creuse pourtant classé en zone d'intervention prioritaire. Le Département de la Creuse soutient financièrement ces formations au moyen d'un dispositif d'aide individuelle du plan santé « Dites... 23 ! ».

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« Demande à M. le Ministre délégué à la Santé et à la prévention :

- **de garantir l'accès aux soins** de tous les citoyens, de lutter contre les fragilités territoriales et la pénurie de médecins, notamment en milieu rural ;
- **de respecter les conclusions du Ségur de la santé** qui prévoyaient d'accélérer le déploiement des IPA ;
- **de renforcer le nombre de places de formation des IPA** dans la région Nouvelle-Aquitaine, notamment à LIMOGES ;
- **de conforter, via les ARS, l'aide à la prise en charge financière des études** et les conditions d'exercice des IPA dans les territoires ruraux en tension les plus gravement exposés à la sous-densité en matière médicale, notamment dans la Creuse. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La commission pourrait ajouter que le Département de la Creuse met en place depuis plusieurs années déjà une bourse d'études pour les IPA.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES EHPAD

Motion d'urgence présentée M. Jean-Jacques LOZACH Au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – « De nombreux EHPAD publics doivent faire face à une situation financière de plus en plus délicate. Cette dégradation financière est en partie due à la spirale d'inflation et parfois à un taux d'occupation en baisse. Certains EHPAD envisagent d'augmenter le prix de journée (tarif d'hébergement) et du reste à charge des résidents. Ces hausses peuvent se révéler insupportables pour les personnes âgées et leur famille aux revenus et aux retraites bien faibles en général et occasionnent *de facto* la mobilisation de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) attribuée par les Conseils départementaux.

« Ce cercle vicieux impacte aussi l'attractivité et l'équilibre budgétaire global des établissements. Dans ce contexte, sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics, les conseils d'administration de plusieurs EHPAD de la Creuse ont récemment approuvé l'envoi à leurs autorités de tutelle (Conseils départementaux et Agence Régionale de Santé) de délibérations d'alerte.

« Ils attirent l'attention sur "le décalage entre l'inflation constatée, en particulier sur les postes de charges qui impactent la section tarifaire hébergement (énergie, alimentation, maintenance) et l'évolution générale des tarifs hébergement arrêtés par les conseils départementaux en 2023 et les taux d'évolution annoncés pour 2024 », ainsi que sur leur situation budgétaire, notamment l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024.

« Pour un établissement creusois représentatif, la situation est la suivante :

- un résultat (déficit) prévisionnel pour l'exercice 2023 estimé à - 300 000 € venant s'ajouter au déficit cumulé au 31/12/2022 s'élevant déjà à plus de 220 000 € ;
- une chute de la capacité d'autofinancement de l'établissement et de la trésorerie ;
- un taux d'évolution 2023 du tarif hébergement de 0,12 % trop faible, qui résulte de l'arrêté tarifaire du 16/02/2023 ;

« Au total, l'impact potentiel des charges supplémentaires sur la section hébergement représenterait environ 6 € sur le prix de journée "hébergement" de l'établissement.

« Pour les EHPAD, l'équilibre budgétaire ne pourra être obtenu qu'à condition que les financements nécessaires soient assurés par l'État et par les Conseils départementaux. Pour les établissements médico-sociaux, cela suppose une révision des tarifs hébergement et dépendance en 2024 qui permette d'assurer le rattrapage de 2023.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« **Considérant** que la situation financière inquiétante des établissements de la Creuse nécessite des réponses adaptées ; que malgré une gestion rigoureuse, ces établissements rencontrent des tensions budgétaires croissantes, devenues structurelles et qui risquent de mettre en cause leur pérennité ; que les états prévisionnels des recettes et des dépenses augurent des déficits et des prélèvements insoutenables sur les fonds de roulement ; qu'il est indispensable d'assurer à nos aînés un accompagnement digne et de soutenir le dévouement des personnels des EHPAD ; que la possibilité en 2025 que la Sécurité sociale finance la section dépendance ne saurait constituer une réforme structurante à même de consolider le modèle économique, sanitaire et social de ces établissements.

« **Demande à M. le Premier ministre** de veiller à la consolidation financière des EHPAD, à la mise en œuvre de mesures de soutien aux trésoreries à même de répondre à la grande fragilité structurelle qui les caractérise, notamment au moyen d'un accompagnement adapté ainsi que d'un renouvellement des fonds d'urgence attribués depuis septembre 2023 dans le cadre des commissions départementales installées à cette fin dans chaque département. »

(La motion d'urgence est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est bien la difficile résolution de l'équation : si nous augmentons les tarifs d'hébergement, l'impact est trop fort, et l'augmentation est refusée par les conseils d'administration. Vous avez raison, la mobilisation doit se faire bien au-delà des problématiques des Conseils départementaux.

M. LÉGER. – L'équation n'est pas simple.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

FORMATION ET ACCÈS DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

**Vœu présenté par M. Guy MARSALEIX
Conseiller départemental du canton de BONNAT**

M. MARSALEIX. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Nous le répétons depuis plusieurs années, les actions locales ne pourront pas suppléer une action nationale d'envergure. La santé reste et doit rester une compétence régaliennne de l'État afin que ne s'instaure une compétition entre nos Départements. Une nouvelle fois, nous alertons afin que l'État s'engage sur ce sujet, car le constat reste toujours préoccupant.

« Au niveau national, nous constatons une baisse continue de la population de généralistes libéraux alors que, dans le même temps, les besoins de soins augmentent avec le vieillissement de la population. En dix ans, leur nombre a diminué de 3,5 % et un tiers des généralistes ont plus de 60 ans.

« Au niveau local, le départ de trois médecins à la fin de l'année 2023 sur le territoire de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche a fortement restreint l'accès aux soins pour des milliers de Creusois. Ensemble, nous devons travailler à renforcer l'accès à un médecin généraliste en repensant les très longues études des internes en médecine.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, d'améliorer la formation de nos étudiants en médecine en consacrant la 7^e et la 8^e année de leur cursus à la pratique dans des zones de revitalisation rurales. Cette proposition vise à répondre aux besoins urgents de professionnels de santé dans nos territoires. Cette expérience pratique et approfondie serait aussi bénéfique pour nos étudiants. Elle leur offrirait une opportunité pour appliquer leurs connaissances théoriques. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

PRISE EN CHARGE DE MINEURS EN HÔTEL

Vœu présenté par M^{me} Marie-Thérèse VIALLE

**Conseillère départementale du canton d'EVAUX-LES-BAINS
Vice-présidente en charge de l'autonomie**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE. – Ce vœu se lit ainsi :

« Au 1^{er} février 2024, les dispositions de la loi Taquet relatives à l'interdiction des prises en charge de mineurs sont entrées en vigueur, comme prévu, malgré les alertes des Départements. Elles font écho à l'événement dramatique survenu dans le Puy-de-Dôme fin janvier. Sous l'apparence du bon sens, ce nouveau dispositif – interdiction des prises en charge de mineurs dans les hôtels - risque d'entraîner de nouvelles conséquences néfastes pour cette jeunesse en situation de précarité.

« À ce jour, le Département de la Creuse prend en charge près de 400 mineurs, dont les mineurs non accompagnés (MNA). Les jeunes sont accueillis en familles d'accueil, au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille ou en Maison d'enfants à caractère social ou lieu de vie.

« Pour l'instant, aucun enfant n'est hébergé à l'hôtel. Les services départementaux de la Creuse ont eu recours aux hébergements hôteliers à titre exceptionnel, notamment pour une mineure de presque 18 ans durant deux semaines. Mais le placement en hôtel intervient en derniers recours, soit pour des mineurs autonomes, soit malheureusement pour des enfants dont les problèmes psychiatriques rendent incompatibles les placements en structure ou en famille.

« Nous rappelons aussi que les services de notre Département se retrouvent avec des difficultés concernant le recrutement de candidats à des postes de psychologue et à des postes administratifs pour suivre les mesures.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, de prendre en compte les besoins des départements dans ces politiques sociales. Nos collectivités souhaitent remplir leurs compétences dans le cadre de la loi. »

(Ce vœu est renvoyé en troisième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

POUR L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR Conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG

M. LABAR. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Malheureusement pour nos agriculteurs, les mois se suivent et se ressemblent...

« À la suite de notre vœu du vendredi 15 décembre 2023, dans lequel nous avons affirmé "notre soutien au monde agricole" confronté à une surenchère normative, nous réitérons ce vœu en ce début d'année 2024.

« Alors que les coûts de production explosent, que la concurrence internationale est toujours plus forte, il est de notre devoir collectif d'apporter un soutien aux agriculteurs. Nous devons reconnaître la valeur de leur travail et surtout, leur permettre de vivre de leur production.

« Cela signifie soutenir les initiatives locales, acheter des produits locaux, éviter les surtranspositions. Le Conseil départemental continuera ses efforts d'aides en direction du monde agricole, le développement du projet alimentaire territorial (PAT) pour encourager les productions de proximité, mais toutes ces mesures ne pourront pas répondre aux enjeux structurels de la filière agricole.

« La reprise des exploitations reste un sujet primordial. En dix ans, la France a perdu 21 % de ses exploitations agricoles, 12 % d'emplois permanents, près de 60 % des chefs d'exploitations et coexploitants ont cinquante ans ou plus. Les agriculteurs nous nourrissent et attendent des actions concrètes avant l'ouverture du Salon International de l'Agriculture qui se tiendra dans huit jours.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière ce jour,

« Demande au Ministre de l'Agriculture, M. Marc FESNEAU, de répondre aux urgences : gel de la hausse du GNR, suppression des charges sociales sur les contrats courts, amélioration des retraites, etc., en espérant vivement que le nouveau projet de loi présente plusieurs leviers pour retrouver une croissance agricole forte. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS DE LA CREUSE

Motion présentée M. Jean-Luc LÉGER au nom du Groupe de la Gauche

M. LÉGER. – Cette motion se lit ainsi :

« Dans la Creuse plus qu'ailleurs, l'emploi agricole conditionne celui des autres secteurs socioprofessionnels et l'attractivité globale du département. Les exploitations spécialisées en viande ou en lait sont présentes dans les zones où la densité de population est faible. Cette implantation est déterminante dans la survie du maillage des derniers commerces et services ruraux.

« Le revenu disponible annuel médian de nos agriculteurs est le plus faible de la région et de toute la France métropolitaine. Un quart des ménages agricoles creusois vivent sous le seuil de pauvreté.

« Les récentes manifestations ont été un appel au secours d'une profession et d'une ruralité angoissées ou révoltées face à un avenir flou et à des injonctions économiques et sociales contradictoires. Un sentiment d'abandon et de déclassement s'accroît tout comme se développe celui de la réalisation, à bas bruit et dans l'indifférence, d'un vaste plan social "ruralicide". En effet, l'avenir des 5 000 emplois creusois liés à l'agriculture est directement en jeu. Cet élément fondamental a été ignoré dans un récent rapport de la Cour des Comptes, par ailleurs aveugle à la décapitalisation massive des élevages comme à la "décohésion" des territoires éloignés des grandes métropoles.

« Parallèlement, la forte spécialisation en production de bovins viande extensive rend la filière très dépendante d'acteurs économiques extérieurs (exportateurs, transformateurs), des aides de la PAC mais aussi de conditions de travail qui se dégradent chaque année (aléas climatiques, développement de nouvelles maladies). D'où des fragilités structurelles et des inquiétudes grandissantes face à une crise globale qui fragilise tout un département en dépression démographique.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Agriculture :

- « - **la mise en œuvre d'un plan d'urgence** pour l'élevage extensif, gage de haute qualité et d'excellence environnementales ;
- « - **une rémunération au juste prix de la production agricole**, et notamment le respect de la loi Egalim dont l'objectif est d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion d'urgence présentée par Mme Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLOUX Au nom du Groupe de la Gauche

M. FILLOUX. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Le 8 décembre dernier, l'association Urgence ligne POLT avait alerté la SNCF au sujet des suppressions de trains et des pannes de matériels. En effet, faute d'entretien et de renouvellement, les locomotives tombent régulièrement en panne. De fin novembre à début janvier, plus de 130 trains ont été supprimés en raison d'aléas techniques. De même, les retards peuvent atteindre plusieurs heures, alors que la qualité, la régularité et la fiabilité de l'offre ferroviaire constituent un enjeu écologique et d'égalité territoriale. Parallèlement, une mauvaise organisation des travaux de rénovation de la ligne par SNCF Réseau et l'appel massif à des sous-traitants aboutissent à la suppression des premiers trains du matin et des derniers du soir depuis le 29 janvier. Pourtant, la ligne POLT est dotée d'une double voie et d'installations permanentes susceptibles d'être mobilisées pour favoriser la continuité du service pendant les travaux. La circulation des trains sur la voie non concernée par les travaux est une solution qui a été pratiquée par la SNCF en de multiples occasions.

« Le 27 janvier, six manifestations simultanées d'usagers du service public ferroviaire, de cheminots, d'élus, d'associations et d'acteurs économiques ont rassemblé des centaines de personnes, notamment à LA SOUTERRAINE, afin d'attirer l'attention au sujet de la dégradation continue du service, des défaillances du matériel et des suppressions de trains.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« **Considérant** que les usagers de la ligne POLT subissent des dysfonctionnements, avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; que les usagers, les élus et les responsables économiques sont excédés de cette situation et alarmés par la baisse de l'attractivité territoriale ainsi provoquée par des problèmes structurels et par une mauvaise planification des travaux de rénovation de la ligne ;

« **Considérant** que cette situation est en totale contradiction tant avec les objectifs annoncés par l'État d'un véritable Pacte d'attractivité et de développement pour la Creuse qu'avec le statut de train d'équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; que cette dernière, plus grande radiale ferroviaire classique, avec ses 712 kilomètres de voies, constitue non seulement un axe nord-sud stratégique pour notre pays mais une véritable ligne de vie et d'aménagement du territoire pour nos concitoyens et leur département ;

« Demande à M. le ministre des Transports :

- **de donner à la SNCF les moyens nécessaires** à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives sur la ligne POLT ;
- **de prendre dans ce cadre des mesures d'urgence** à même de garantir la continuité du trafic et de limiter au maximum les suppressions de trains durant les périodes de rénovation des voies ; de mettre en place une réduction générale des tarifs pendant cette période en compensation des préjudices subis par les usagers ;
- **d'intégrer prioritairement la ligne POLT au plan d'investissement** dans les infrastructures de transports présenté en février 2023 dans le cadre de la "planification écologique" ;
- **de remettre en place les agents d'accueil et de sécurité ferroviaire** à la gare de LA SOUTERRAINE et d'améliorer la desserte de celle-ci. »

(Ce vœu est renvoyé en cinquième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je propose que les commissions se réunissent pour examiner ces vœux et motions durant l'interruption du déjeuner.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux et Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les Directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, la France rendait hommage, mercredi, à un « esprit ouvert et éclairé », Robert BADINTER, avocat, professeur de droit, nommé Ministre de la Justice en 1981.

Il fut l'homme de nombreuses réformes de nos systèmes judiciaire et pénitentiaire, avec la fin de la discrimination de l'âge dans les relations de personnes de même sexe, engagé pour la réinsertion des détenus, créant les travaux d'intérêt général pour les délits mineurs – au moment où il est d'ailleurs question de créer des travaux d'intérêt éducatif pour les mineurs délinquants et leurs parents.

Mais ce qu'il nous reste de plus marquant de lui est ce discours à la tribune, le 17 septembre 1981, lorsqu'il demande à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine de mort en France : « Ceux qui veulent une justice qui tue, ceux-là sont animés par une double conviction : qu'il existe des hommes totalement coupables, c'est-à-dire des hommes totalement responsables de leurs actes, et qu'il peut y avoir une justice sûre de son infailibilité au point de dire que celui-là peut vivre et que celui-là doit mourir. »

La loi sera votée par 363 députés contre 117, et au-delà des seuls élus de la majorité de l'époque, des hommes tels que Philippe SEGUIN ou Jacques CHIRAC approuveront eux-aussi le texte. Face à la tentation de remettre en cause cette loi, c'est d'ailleurs Jacques CHIRAC qui, en 2007, fera inscrire dans notre Constitution la loi constitutionnelle relative à l'interdiction de la peine de mort, loi adoptée par 828 parlementaires sur 876.

Il nous faut toujours apprendre de l'Histoire, de notre Histoire lointaine ou proche. Aujourd'hui, c'est un autre droit fondamental, celui des femmes à disposer de leur corps, celui d'accéder à une interruption volontaire de grossesse (IVG), qui est remis en cause, aux Etats-Unis, en Pologne, en Hongrie, interdit en Europe, à Malte et dans tant d'autres pays, quand en France, 130 centres publics dédiés ont fermé leurs portes ces dix dernières années et que des militants anti-avortement se montrent de plus en plus actifs, sur les réseaux sociaux, en particulier.

Le Président de la République a souhaité que ce droit acquis pour nous par la loi VEIL, il y a près de cinquante ans, soit inscrit dans notre Constitution afin, justement, qu'aucune nouvelle loi ne puisse le remettre en cause. N'oublions jamais ce que nous disait Simone de BEAUVOIR : « Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante. »

À quelques jours du 8 mars, Journée internationale des droits de la femme, demeurons ces veilleurs vigilants. « Vigilants » n'est peut-être pas le bon qualificatif, mais attentifs, nous continuerons à l'être, nous Départements, avec l'arrivée, le 9 janvier dernier, d'un nouveau Premier ministre. Certes, il nous aura fallu attendre trois semaines après la nomination de Gabriel ATTAL pour prendre connaissance de ses premières orientations, présentées dans son discours de politique générale. Puis, il nous aura fallu attendre plus de quatre semaines, la composition, en deux temps, du Gouvernement. Nous aurons noté combien cela fut des plus fastidieux, pour ne pas dire périlleux, contrecarrant les propos du Président de la République qui voulait que, désormais, les choses aillent vite, vite pour « réarmer la France » !

Ces mots, répétés à plusieurs reprises, ont laissé dubitatifs nombre d'entre nous, tandis que la guerre tragique en Ukraine perdure depuis deux ans maintenant, et va durer face au lent dessein de POUTINE ; dubitatifs quand le conflit israélo-palestinien prend, lui aussi, des dimensions dramatiques.

Réarmer et régénérer quelle France ? Notre société et notre nation apparaissent déjà suffisamment fracturées, jusque dans nos petites villes préfectures de province. C'est de cohésion dont notre pays a besoin à l'heure prochaine où les grands enjeux européens seront débattus. Serait-ce le monde agricole qu'il convient de réarmer, faute d'avoir été sensibles, à la fin novembre, aux alertes des agriculteurs, eux qui retournaient de simples panneaux d'entrée d'agglomération partout en France, et faute de ne pas avoir compris qu'en laissant en place ces panneaux inversés, les maires témoignaient du profond soutien des élus et des Français à nos agriculteurs ? On ne peut que constater que le gouvernement d'Elizabeth

BORNE n'avait guère porté attention à l'agriculture française ! Entre l'augmentation des coûts de production, le renforcement de la concurrence internationale, l'accroissement des normes environnementales, le dérèglement climatique, la crise du renouvellement des générations, comment tendre à nouveau vers une souveraineté alimentaire ?

C'est face à un mouvement de colère agricole sans précédent, dans toute la France, que Gabriel ATTAL a fait ses premiers pas, ses premières propositions posées sur une botte de paille. Les barrages ont été levés mais, pour autant, au-delà des annonces, les organisations syndicales agricoles attendent du concret. Nous sommes à quelques jours de l'ouverture, du Salon International de l'Agriculture à Paris. Attention à ne pas donner encore plus de voix à un monde rural sensible aux partisans d'un « Frexit » !

Le Conseil départemental, fort des liens qui nous unissent à nos agriculteurs, sera au Salon pour la troisième fois, promoteur de l'agriculture creusoise, accompagnant au sein de notre espace, nos producteurs locaux. La Chambre d'agriculture de la Creuse présentera les reprises et des offres à l'installation. Nos « Jeunes Agriculteurs » seront là pour une soirée burgers, jeudi 29 février. Les élèves du lycée d'AHUN seront encore très présents cette année et, bien sûr, nous accompagnerons ceux qui sont régulièrement primés : nos excellents éleveurs creusois !

Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués dans cette valorisation de la Creuse, sous la houlette de Catherine DEFEMME. Je sais que c'est complexe et que cela prend du temps. Je voudrais profiter de ce moment pour rappeler notre engagement auprès des consulaires et des entreprises à faire connaître les offres d'emploi là où des citoyens rêvent de venir s'installer dans les campagnes. Après s'être rendus à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, nos équipes ont participé dernièrement au Salon du travail et de la mobilité à La Villette. Vous sera remis sur table un document qui témoigne du travail des équipes engagées des intercommunalités visant à promouvoir les offres d'emploi dans notre département partout où nous pouvons être présents.

Nous serons à nouveau présents avec les intercommunalités au Forum des étudiants en médecine de LIMOGES, l'installation de nouveaux professionnels de santé restant, nous le savons, cruciale pour les élus et les habitants de notre département. Les actions issues de notre stratégie marketing se poursuivent, et nous avons pu en échanger avec M^{me} JEANSON, Vice-présidente de la Région en charge de la santé, venue à notre rencontre il y a deux semaines. Forts de notre expérience et de celles d'autres territoires, nous aurons certainement de nouvelles orientations à vous proposer en avril prochain. Une annonce sera sans doute confirmée, dont M^{me} Armelle MARTIN me faisait part avant la séance.

Nous l'aurons compris, la simplification des procédures est désormais le maître-mot très à la mode ! Imaginer qu'au moment même où les collectivités doivent mettre en place une planification écologique, tout cela se ferait demain sans normes et sans contraintes est quelque peu illusoire ; il suffit de s'être penché sur l'impressionnant *listing* de questions qui a été adressé aux communes dans le cadre de la préparation des COP territoriales ! Je ne sais combien auront répondu.

Accompagner la transition écologique, nous y sommes bien évidemment favorables, mais avec des normes adaptées à notre territoire. Pour mieux agir en Creuse, de façon très concrète, nous attendons des mesures dérogatoires, celles qui font sens parce que reflétant nos réalités territoriales, celles qui permettraient, par exemple, de remettre des logements à la location sur le marché en aidant les propriétaires bailleurs à rénover notre bâti ancien à un coût supportable. Ne serait-ce pas l'enjeu prioritaire de ce futur PPC 2 ? L'obtention de ces aides différenciées ne devrait-elle pas conditionner notre engagement dans ce pacte ? Nous y réfléchissons !

L'État sait compter sur nous et nous faire confiance, alors que nous souhaitons expérimenter la démarche France Travail, en nous confiant des moyens humains et professionnels nouveaux pour mieux accompagner les Creusois éloignés de l'emploi. Notre modèle qui, aujourd'hui, rassemble tous les acteurs, depuis nos collègues de la Mission Locale, de Cap Emploi, les organismes de formation et la Région, les représentants des employeurs publics et privés, et leurs groupements, inspire d'autres territoires. Nous avons pu en partager les premiers résultats, mais aussi les témoignages concrets des personnes accompagnées, auprès du précédent ministre de l'Emploi, Olivier DUSSOPT, lors de sa venue en Creuse début janvier, ou encore, lundi dernier, auprès du Directeur général adjoint de France Travail à l'UTAS de BOURGANEUF.

Pour autant, le 30 janvier, telle une déflagration, les Départements apprenaient brutalement, sans aucune annonce préalable ni la moindre concertation, dans les propos du Premier ministre, qu'il mettrait fin à l'ASS, faisant basculer 300 000 personnes en France, 500 environ en Creuse, de l'assurance chômage au RSA. La dépense est estimée à près de 4 M€. Autre annonce : celle de la mise en place de la

solidarité à la source. Alors qu'à l'échelle nationale le taux de non-recours est de 37,5 %, en estimant de façon très optimiste qu'il ne serait que de 15 % en Creuse, ce seraient 450 nouvelles personnes que nous prendrions en charge, pour un montant de dépenses estimé à 3,5 M€. Faites le compte, chers collègues : 1 000 allocataires du RSA de plus, soit 7,5 M€ de dépenses nouvelles !

Faire des prévisions budgétaires est désormais de plus en plus complexe pour les Départements, en raison de décisions gouvernementales prises au fil de l'eau, à fort impact financier. Dans le contexte socio-économique que l'on connaît, ne serait-ce pas pourtant le moment d'envisager, enfin !, de « réarmer » les collectivités pour agir dans les territoires et de les considérer pour les acteurs que nous sommes, alors que nous tâchons d'apporter toute la solidarité nécessaire aux personnes fragilisées dans leur vie quand, dans le même temps, on nous demande par nos propres investissements de soutenir l'économie et les services, en aménageurs émérites que nous sommes, en apportant ingénierie et aides financières non négligeables aux communes et leurs groupements alors que les financements de l'État en matière de compensation restent bien en deçà de ses obligations ?

Ce sont les principaux points qui nourriront nos échanges de la matinée quant aux choix que nous avons résolument à faire pour 2024 et les années suivantes.

Contraindre nos dépenses de fonctionnement alors que, tendanciellement, elles évolueront plus fortement que nos recettes en 2024 sera une véritable orientation ou, plus exactement et déjà un non-choix, une obligation subie – ce, bien évidemment, si vous souhaitez que nous conservions une capacité d'autofinancement qui nous permette de poursuivre nos programmes d'investissement, mais également le subventionnement de ceux des communes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, du déploiement de la fibre et de ses usages, de l'habitat. Vous l'aurez noté dans les documents qui vous ont été transmis, notre épargne nette diminuera drastiquement si nous ne faisons rien.

Mais au-delà de la dégradation de nos indicateurs financiers – et, de fait, de notre capacité à emprunter à des taux raisonnables –, c'est à notre besoin de trésorerie que nous veillons tout particulièrement. Ce besoin équivaut aujourd'hui à 17 M€ par mois. Nous y sommes particulièrement vigilants parce qu'en 2023, les prestations sociales que nous avons versées ont représenté près de 100 M€, les rémunérations de nos 1 200 agents 49,6 M€. À eux seuls, ces deux postes budgétaires représentent 77,25 % de nos dépenses de fonctionnement, sachant que des tendances fortes à la hausse se dessinent sur la prestation compensatoire du handicap (PCH) et l'aide sociale à l'enfance (ASE), sans oublier tout le reste : les collègues, les routes départementales, le SDIS, etc.

Voilà quelques éléments saillants du futur budget, mais je ne vais pas lancer le débat des orientations budgétaires à l'instant ; nous en échangerons tout à l'heure. Je préciserai seulement que la question de la rémunération des agents était au cœur de la rencontre à laquelle nous nous étions engagés auprès des représentants du personnel. Nous avons, comme convenu, partagé ces orientations budgétaires avec eux et, donc, la situation financière passée, actuelle et à venir, de notre collectivité. Les dépenses prévisionnelles en ressources humaines s'accroîtront de 2,1 M€ en 2024, alors qu'elles avaient déjà augmenté de 13,5 %, soit de 4,755 M€, sur la période 2020-2023. Cela nécessite un effort continu de la collectivité qui fait face à toutes ses obligations réglementaires, et compte bien continuer à le faire.

Nous avons présenté deux propositions aux représentants des agents, auxquels nous laissons le temps nécessaire de se positionner, à la fois sur le fond et sur la forme. Une première proposition serait d'augmenter les ratios promus-promouvables afin d'améliorer les trajectoires de carrière selon les catégories. La seconde proposition serait de mobiliser 10 % supplémentaires à l'évolution prévisionnelle de la dépense RH 2024, soit + 210 000 €, portant cette augmentation comparée 2024/2023 à + 2,3 M€.

Cela permettrait de donner un coup de pouce sous forme de prime exceptionnelle, comme nous l'avons déjà fait en 2022. J'entends les difficultés de certains de nos agents, comme nous entendons les difficultés des gestionnaires des collègues, des directeurs d'EHPAD et des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), des services d'aide à domicile (SAAD), des associations caritatives, de nos travailleurs sociaux au contact du public le plus en difficulté. Malheureusement, je crains que nous ne puissions résoudre une équation insolvable et que nous soyons rendus à faire un peu pour tous et chacun, sans pouvoir compenser l'inflation à nous seuls. Qui le pourrait d'ailleurs ?...

Si notre Conseil départemental a bénéficié ces quelques dernières années de recettes nouvelles conjoncturelles, grâce à l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et, de fait, à la péréquation du fonds interdépartemental, cela est terminé ! Ces recettes vont chuter. De nombreux défis sont devant nous et, clairement, il nous faut conserver notre capacité à agir dans notre département. Nous le savons, les Creusois nous le demandent, les maires nous le demandent. Ils nous l'ont dit, chacun à leur

façon, lors des nombreuses cérémonies de vœux lors desquelles nous avons été présents, ensemble, nous devons avoir le devoir est d'être à leurs côtés et de les soutenir. Trop d'emplois publics et privés sont à pourvoir dans le département. Alors, quel bonheur que ces témoignages qui ont émaillé notre soirée de vœux, témoignages de ceux qui ont fait le choix de la Creuse, de venir s'y installer, d'y travailler, d'y vivre avec leurs familles !

C'est ce qui nous donne un peu espoir chaque jour. J'en profite pour saluer les intercommunalités qui se sont à nouveau engagées dans le nouvel appel à projets « Accueil en Massif Central » ainsi que dans Territoires d'industrie ou dans notre Campus connecté. Nous avançons, ensemble, pas à pas, dans des démarches qui nous rendent plus opérants, plus visibles... Et cela semble fonctionner !

Mais lorsque les Creusois, les élus, entendent qu'il faut « réarmer l'école », quand le Premier ministre promet « chaque jour, chaque heure, chaque élève avec un professeur face à lui », on a envie de lui dire « Chiche ! », et qu'il invalide la proposition de carte scolaire en Creuse du Directeur départemental de l'Éducation nationale ! Nous sommes persuadés que notre avenir tient en la capacité de notre département à bénéficier des services permettant à nos enfants de bien grandir pour bien apprendre. Nous nous y engageons, et au-delà de notre accompagnement des familles avec notre PMI, de la petite enfance, des scolaires, des centres de vie et d'action sociale (CVAS), du tissu associatif sportif et culturel, de l'engagement de notre Bibliothèque départementale de prêt, nous lancerons cette démarche innovante de Département éducatif rural (DER).

Le sujet de notre jeunesse, de l'ambition que l'on souhaite lui donner, de sa sensibilisation aux métiers de demain en Creuse, il en a aussi été question lors de notre journée de mercredi avec les acteurs de l'accompagnement et du soin, dans la démarche collective que nous avons lancée afin de construire, pas à pas, le parcours idéal des personnes en perte d'autonomie demain, dans une société du « bien-vieillir en Creuse ». Plus de 130 personnes ont participé à cette première journée, de nombreuses pistes de travail et un nouveau rendez-vous a été donné à l'automne. Merci, chère Marie-Thérèse VIALLE, merci également à nos équipes de la Direction des personnes en perte d'autonomie (DPPA) et de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH), sous la direction d'Amanda MICHÉ, nouvellement arrivée, ainsi qu'à nos agents facilitateurs, très présents, qui m'ont totalement impressionnée par la qualité de l'animation qu'ils ont déployée dans les douze tables rondes-ateliers. Nous vous en reparlerons très prochainement.

Enfin, chers collègues, nous aurons le plaisir d'accueillir le Directeur de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Il partagera avec nous – au-delà des initiés chanceux que nous sommes, pour certains d'entre nous, membres du comité syndical – les événements et projets à venir.

J'ajouterai que, grâce à une convention de partenariat conclue avec le lycée professionnel de BOURGANEUF, aujourd'hui et pour les prochaines séances plénières, nous aurons la chance de bénéficier des services des apprenants de la filière services-restauration, lors du temps déjeuner. Merci à eux et à leurs enseignants !

Merci de votre écoute et attention.

Avant d'aborder l'examen de nos rapports, je propose de laisser la parole aux chefs des groupes politiques, s'ils le souhaitent.

Merci de votre écoute.

DISCOURS DE M. LEGER

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

M. LÉGER. – Chers collègues, carte scolaire, recensement, record de logements vacants, record de passoires énergétiques, du nombre de patients sans médecin, du taux de pauvreté, une longue litanie de chiffres tombés depuis un mois démontre à quel point la Creuse va mal ! On peut tenter de cacher la misère avec trois familles qui s'installent et deux reprises de commerce ou des Terres de jeux sans jeux, mais la réalité est là, terrible. Les Parisiens peuvent adorer nos Creusois au Salon de l'agriculture et nos chaussettes multicolores, cela ne change rien à l'affaire. La méthode Coué et les autosatisfecit non plus. Nous pourrions en effet, avant 2040, passer au-dessous des 100 000 habitants et notre taux des plus de 60 ans pourrait dépasser 50 % – autant de seuils critiques qui sonneraient le glas de notre département.

Accompagnant cette baisse démographique, la carte scolaire s'annonce. De la même façon que chaque Noël amène des cadeaux à nos enfants, janvier leur enlève, en revanche, des classes et des maîtres, avec onze fermetures de classes prévues dans l'enseignement primaire et des établissements du secondaire également touchés. Pourtant, vous aviez aimé la déclaration de la Première ministre lorsque, il y a un an à peine, elle avait présenté le programme France Ruralités en promettant que l'élaboration de la carte scolaire se ferait désormais dans la concertation. De concertation, il n'y a pas eu dans notre département ! Assister au passage d'un Directeur d'académie dans une commune ou sur un territoire intercommunal, l'entendre dire que les effectifs baissent et le voir repartir n'est pas une concertation, au mieux un déplacement alibi.

Pourtant, nous avons tous adoré lire dans le Plan particulier pour la Creuse ou Pacte : « Thématique absente du premier Plan particulier pour la Creuse, l'éducation est placée au cœur du nouveau Pacte. La ruralité doit en effet garantir aux plus jeunes le meilleur accueil dans les premières années et les meilleures chances de réussite ». Que ces mots sont doux à nos oreilles et à nos yeux ! Je n'ose penser qu'il s'agissait là d'enfumage, à l'heure où la Creuse aurait tant besoin d'un « réarmement » scolaire, à l'heure où ce mot est tellement à la mode... car pour ce qu'il concerne le « réarmement démographique », j'ai quelques doutes sur ce qui pourrait pousser des familles à avoir plus d'enfants si elles ne le souhaitent pas.

En revanche, pour le réarmement scolaire, nous saurions faire : nous saurions être un laboratoire rural innovant reposant sur un choix fort de maintien des postes d'enseignants qui pourraient, ainsi, mieux s'occuper des enfants, même si, ce faisant, le nombre des élèves passait à dix-sept par classe dans l'enseignement primaire. Nous pourrions faire le choix d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap ou d'échec scolaire, après la saignée continue des postes des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Nous pourrions nourrir les effectifs d'une véritable brigade de remplacement dans le primaire afin que les enfants subissent beaucoup moins d'absences non remplacées. Voilà qui serait un vrai plan particulier pour l'éducation dans la Creuse !

Si les enseignants sont en colère, les agriculteurs de notre département, comme dans tout le pays, le sont également. Ils ont tout notre soutien tant ils sont coincés, en effet, au milieu d'injonctions contradictoires : produire beaucoup, pas cher, sans atteintes à l'environnement, sans pouvoir vivre de leur production, en attendant les aides de la PAC, etc., sans oublier l'*agribashing* permanent qui tente de les faire passer pour les assassins de la Terre.

Les agriculteurs ont pourtant toujours été au rendez-vous de la nation et si l'on évoque aujourd'hui la fin d'un modèle agricole, il convient, d'une part, d'accompagner et, d'autre part, d'éviter les amalgames, car les pratiques agricoles sont très variées : l'élevage intensif ne saurait être traité de la même façon que l'élevage hors sol ou la culture céréalière.

Le taux de suicide chez les agriculteurs témoigne de leur détresse. Permettre à quelqu'un de vivre de son travail semble une évidence, que nous aurions oubliée sans doute car les aides cachent parfois la misère. Les dernières mesures annoncées par le Gouvernement calment en partie la colère et permettent de passer le pas, mais la crise est structurelle. Elle exige des solutions de fond. Toutefois, certains lobbys sont plus puissants, nous le savons, que les gros tracteurs et la loi Égalim est détournée par les grands

groupes de la grande distribution qui ont installé leurs plateformes hors de la

Il doit exister une exception agricole française, comme il existe une exception culturelle française. Il y va de la survie d'une profession mais aussi de nos territoires, comme de notre souveraineté alimentaire. Pour ce faire, quelques règles doivent être appliquées telles que l'obligation de l'étiquetage de l'origine des produits ou encore une véritable réciprocité des normes dans les échanges internationaux. Il n'est pas acceptable que le produit agricole français soit pénalisé parce que plus cher sur le marché en raison du respect des normes que d'autres pays exportateurs ne respectent pas.

Enfin, l'avenir de la profession est inquiétant quand la moitié des agriculteurs ont déjà plus de 55 ans dans notre département. Tous les acteurs doivent encourager financièrement le renouvellement des générations en agriculture, qui est bien compromis.

Au-delà de l'éducation et de l'agriculture qui font l'actualité, c'est la Creuse dans son ensemble qui va mal, et si rien ne se passe dans les années qui viennent, non seulement le déclin se poursuivra, mais il s'accélérera. Nous tirons donc aujourd'hui le signal d'alarme : les vieilles recettes qui n'ont pas fonctionné ne seront pas plus efficaces et resteront insuffisantes demain !

Certes, un Plan particulier pour la Creuse est proposé, mais il n'a rien de particulier puisque de tels plans sont à l'œuvre dans d'autres départements et aucun financement supplémentaire n'est mobilisé. Il n'y a aucune différenciation, aucune discrimination positive. La République est une et indivisible ; elle assure l'égalité mais pas l'équité.

De plus, le déclin de la Creuse n'est pas nouveau. Il date d'un siècle et demi, et s'est sans doute trop inscrit dans les esprits. Il s'accompagne trop souvent de fatalisme. Pourtant, des solutions pourraient exister. L'actualité récente autour des logements vacants ou des passoires énergétiques rappelle l'enjeu central du logement pour l'avenir de la Creuse. Cela exige des moyens considérables, mais le logement décent est un élément clé pour maintenir, attirer et accueillir de nouveaux habitants. N'oublions pas que notre solde naturel est loin d'être compensé par le solde migratoire. Les hordes de citadins qui devaient venir s'installer chez nous n'ont déferlé que dans des discours incantatoires.

Dans ce domaine encore, s'il doit y avoir un véritable Plan particulier pour la Creuse, que l'État abonde considérablement ses dotations au service de la réhabilitation de l'habitat ancien par les communes ou les propriétaires-bailleurs ! Cela est autant plus nécessaire que la mise sur le marché de logements répond à des exigences énergétiques, mais l'exigence énergétique a un coût. La création de logements et la rénovation énergétique sont pourtant vertueuses dans tous les domaines : démographique, car elles permettent d'accueillir dans de bonnes conditions économiques ; économique, en donnant du travail à nos PME du bâtiment ; environnemental, en limitant la consommation énergétique et la pollution. La lutte contre la précarité énergétique peut inscrire la Creuse dans une démarche de transition. À ce sujet, à la page 45 du fascicule Débat d'orientations budgétaires que nous devons examiner aujourd'hui, on peut lire que de nombreuses collectivités inscrivent leurs travaux « dans une logique de transition écologique ». Il y a sans doute là un exemple à suivre.

Il nous faut être plus ambitieux à l'heure où tous les signaux sont rouges, éviter que le retournement des territoires ruraux, chers au Président de Région, ne se transforme en l'effondrement d'un territoire rural : le nôtre. La première étape est de bien vouloir prendre ensemble la mesure des problèmes et des défis. Refusons le déni. Si nous voulons être un territoire résilient – autre mot à la mode –, il nous faut d'abord partager le diagnostic. Nous aurons un débat d'orientations budgétaires, nous verrons bien si le document contient des priorités et si celles-ci permettent de faire face à l'immense défi d'assurer un avenir à notre département en même temps qu'à la nécessaire prise en compte des besoins de nos agents.

Un grand homme s'est éteint la semaine dernière – vous y avez fait allusion, madame la Présidente : Robert BADINTER. Sa vie, son action sont des modèles de courage et de volonté. N'en manquons pas !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Diagnostic et solutions partagées, puisque vous rebondissez également sur les propos que j'évoquais. Prenons garde toutefois à nos discours. Nous ne sommes pas là pour faire peur à tout le monde. Sinon, ce sont des boîtes d'antidépresseurs qu'il faudra acheter à tous les Creusois !

Veillons à ne pas mettre les élus communaux et intercommunaux dans des postures allant à contre-courant de leurs engagements, à ne pas leur dire que leur action, en particulier en matière de

politique d'accueil, ne sert à rien. Dans les territoires du sud, de Creuse Grand Sud notamment, l'engagement des élus à mener des politiques dynamiques, produisant des résultats, en sont les meilleurs exemples. Certes, nous n'avons pas doubler la population en trois ans, j'en conviens, mais c'est un pas après l'autre que nous réussissons à avancer, là comme dans d'autres territoires.

Je me permettrai donc tout simplement de vous dire de faire attention à nos propos, car ce qui a vraiment pénalisé notre département pendant des décennies est l'image d'une Creuse, territoire perdu où il n'y a rien ni plus personne. Ce n'est pas ainsi que l'on donne envie à de potentiels nouveaux habitants de venir nous rejoindre.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

DISCOURS DE M. SAUTY

La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

M. SAUTY. – Le 16 janvier dernier, le Président de la République a affirmé sa volonté de réarmer le pays. Le « réarmement », ce mot est repris dans tous nos discours ce matin. Il est donc question de réarmer les services publics, l'économie, l'esprit civique et même la démographie mais, après plus de sept ans au pouvoir, la France n'a jamais paru aussi désarmée.

Désarmée économiquement, puisque la situation des finances publiques est alarmante, faisant apparaître un déficit de 173 Md€ rien que pour l'année 2023. Depuis la crise financière de 2008 et le « quoi qu'il en coûte » lancé lors de la pandémie, notre pays s'enferme dangereusement dans le cercle vicieux de l'endettement. Le Gouvernement répond aux colères par la politique du carnet de chèques et emprunte pour financer plus d'un tiers des dépenses de l'État. La dette de la France grandit au point de dépasser les 3 088 Md€, situation sans précédent, avec plus de la moitié de cette dette détenue par des créanciers étrangers.

L'étau se resserre. En 2024, nous dépenserons 52 Md€ pour rembourser les intérêts de la dette. Cette charge pèsera de plus en plus lourd au point, en 2027, d'être la première dépense de l'État, devant l'éducation, la défense, l'agriculture, etc. Une candidate malheureuse aux dernières présidentielles avait peut-être vu juste en affirmant que le Gouvernement avait « cramé la caisse ».

Donc, l'État se rattrape sur le dos des Français. Cela se traduit par une forte inflation et une augmentation de 10 % de l'électricité pour tous les ménages au 1^{er} février. C'est la première taxe ATTAL, la seconde arrivera dès le mois de juin, imposant une nouvelle augmentation de l'électricité du même ordre.

L'État se défause également sur les collectivités, comme vous l'ont indiqué M^{me} la Présidente et M. MORANÇAIS. Le premier exemple est le transfert d'allocation de solidarité spécifique financée par l'État vers le revenu de solidarité active géré par le Département, sans aucune concertation préalable. Le coût estimé pour la collectivité est de 4 M€.

Un autre exemple est la mise en place de la solidarité à la source. Comprenez le versement automatique des aides sociales sur le compte des bénéficiaires, même s'ils ne l'avaient pas demandé, pour un coût estimé à 2,5 M€.

S'il est une filière désarmée qui connaît une triple crise, c'est bien celle du monde agricole. Je partage pleinement les propos qui ont été présentés dans leurs vœux par M. Bertrand LABAR et par vous, monsieur LÉGER : crise de revenu, crise de considération et crise liée à la concurrence déloyale. Notre agriculture est écrasée par des contraintes de production et, dans le même temps, nous avons une concurrence à qui l'on autorise tout.

Si de premières mesures ont calmé temporairement la colère, les problèmes de fond sont loin d'être résolus. Celui du modèle économique durable, car un agriculteur sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté en France.

Celui de la transmission, puisque dans les dix ans à venir, nous assisterons au départ à la retraite de près de la moitié des agriculteurs. Il faut absolument mettre en œuvre des mesures de défiscalisation sur des transmissions d'exploitation.

Celui de la concurrence des autres États, le sujet a déjà été évoqué.

Enfin, je reviens sur un sujet plus local, celui de la possibilité de faire abattre nos animaux en proximité puisque, nous l'avons vu, l'Agglomération de LIMOGES cède son abattoir. Il en va de même dans le Puy-de-Dôme. L'abattoir d'USSEL reste donc l'un des derniers, si ce n'est le dernier du Massif central, et sa santé financière est très fragile. Comment feront les éleveurs indépendants à court terme ?

Plus largement, nous constatons que le sort de l'agriculture française dépend de l'Europe. À cet égard, il est crucial de définir une stratégie claire. La politique « de la ferme à la fourchette » prônée par la Commission, fondée sur la décroissance est une grave erreur, encouragée et soutenue par le Gouvernement *via* la représentation française auprès de l'Union européenne, une décroissance qui nous rappelle le malheureux rapport de la Cour des comptes de l'année dernière qui prônait déjà une réduction importante du cheptel au motif que l'élevage bovin représentait 12 % des émissions de gaz à effet de serre !

La surtransposition des normes nous désarme par sa lourdeur administrative et normative. En tant qu'élu, il est aisé de constater que la taille du code de l'environnement a été multipliée par dix en dix ans, que le code des collectivités territoriales a triplé de volume et que celui de l'urbanisme suit la même courbe. Au cours des dernières années, cette inflation normative a, en silence, profondément désarmé les élus, les privant de leur capacité d'initiative.

Dans ce contexte général qui tend au désarmement, nous devons définir nos orientations budgétaires pour l'année 2024.

Nos recettes de fonctionnement ont diminué de 2 M€. Nos dépenses de fonctionnement ont augmenté, de 8 à 12 M€ si l'on prend en compte l'ASS. Considérant que nous ne maîtrisons que 3 % de nos recettes de fonctionnement et 22 % de nos dépenses de fonctionnement, la question est la suivante : quel scénario allons-nous privilégier pour maintenir nos investissements sans détériorer notre dette et notre épargne ?

Jusqu'à présent, nous avons su maintenir un bon niveau d'épargne afin de préserver des marges de manœuvre suffisantes pour nos investissements tout en réduisant le recours à l'emprunt. Pour avoir tenu ce discours positif et maintenu cette dynamique d'emprunt, nous avons investi sur les collèges, les bâtiments départementaux, les routes, la fibre, les aides aux communes par le biais de Boost'Comm'Une et Boost'Ter. C'est là notre force, c'est pour cela que les Creusois nous font confiance : nous préparons l'avenir tout en améliorant leur quotidien. C'est exactement l'inverse que ce que fait l'État, car un pays endetté à l'excès ne peut pas financer la préparation de son avenir.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT N° CD2023-02/1/12
DOSSIER N° 6182**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

Appelle-t-il des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2023



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 12 décembre 2023.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports.

Nous abordons les rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024

RAPPORT N° CD2024-02/1/1

DOSSIER N° 6143

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Vous avez été destinataires du document portant sur le débat d'orientations budgétaires (DOB). Vous en avez, je pense, pris connaissance. Pour éviter de répéter ce que vous avez lu, je vous propose de resituer rapidement, en une dizaine de minutes, le DOB dans son contexte, en jetant un petit œil sur 2023 et 2024 avant de voir ce que nous décidons.

M^{me} la Présidente a déjà rappelé les grandes lignes et évoqué ce qui risque de nous tomber sur la tête en 2024. Nous voterons le compte administratif 2023 plus tard dans l'année mais sachez, d'ores et déjà, que par rapport à ce qui s'est passé entre 2015 et 2022, l'année 2023 marque un changement d'orientation de nos finances départementales.

Pour vous livrer quelques éléments chiffrés, globalement, dans tous les départements, l'épargne brute est en baisse de 45 % par rapport à décembre 2022. L'épargne nette diminue de 63 % et la trésorerie nette de 29 %. Tel est le panorama pour l'ensemble des Départements en 2023.

La Creuse n'échappe pas à cette trajectoire. En 2023, nos dépenses de fonctionnement ont progressé de 7,3 M€, en hausse de 4,19 %. Je n'entre pas dans le détail des postes qui ont été directement impactés, la Présidente l'ayant déjà fait. Pour l'essentiel, les dépenses de personnel, de PCH, d'ASE et autres ont fortement contribué à la hausse de nos dépenses de fonctionnement. Les prévisions budgétaires de 2023 avaient fait réagir certains collègues dans cette salle. Nous prévoyions alors une progression des besoins en dépenses de fonctionnement de l'ordre de 6 M€ à 6,5 M€ ; ils avoisineront certainement 7,3 M€. Nous ne cherchions pas à noircir le tableau, mais pressentions les difficultés à venir. Dans le même temps, fort heureusement, nos recettes de fonctionnement ont progressé, moins rapidement toutefois que les dépenses, de l'ordre de 4,9 M€, en augmentation de 2,5 %. Je vous laisse calculer le delta entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Il en résulte que l'épargne brute est en diminution. Elle devrait être, pour la fin 2023, de l'ordre de 20 M€. Je le rappelle, elle s'élevait à 22,6 M€ à la fin 2022.

Notre taux d'épargne brute s'établit aux alentours de 11,47 %, notre épargne nette autour de 9 M€ *versus* 10,8 M€ l'année dernière. Nous constatons un tassement de nos soldes financiers. Le taux d'épargne brut, je le rappelle, ne doit pas être inférieur à 10 %. La moyenne de la strate des dix-sept Départements de moins de 250 000 habitants se situe entre 17 et 18 % en 2023, celle de la Creuse autour de 12 %. Je vous laisse imaginer la difficulté de se projeter et de discuter de ces sujets.

S'agissant de la capacité de désendettement, tout le monde connaît la règle : au-dessus de cinq années, nous sommes en alerte ; au-dessus de dix années, c'est la double alerte ! En 2023, notre capacité de désendettement se stabilise en dessous des cinq ans. Comme le soulignait le Président du Groupe de la Majorité, l'encours de la dette diminue de plus de 3 M€ en 2023. Je rappelle que nous sommes bien en deçà des 100 M€ d'encours de dette.

Pour ce qui est de l'investissement, la trajectoire des dépenses n'a fait que progresser depuis 2018. J'apprécie les discours tenus autour de cette table selon lesquels investir, c'est préparer l'avenir de la Creuse. Vous avez tous dit qu'il fallait absolument continuer à être attractif pour régler le problème démographique que M. LÉGER, mais également M. SAUTY ont souligné. Pour cela, il faut investir. Nous finirons l'année 2023 avec des investissements à hauteur de 22 M€. Ce chiffre n'est pas neutre puisqu'il était de 17 à 18 M€ dans les années 2017-2019. Un gros effort a donc été consenti en faveur de l'investissement, mais nous devons aujourd'hui décider de ce que nous faisons eu égard à la situation.

Le principal levier pour financer ces dépenses d'investissement est de l'ordre de 9 M€. Nous avons également eu recours à l'emprunt, que nous avons décidé de réduire en 2023 puisque nous n'avons emprunté que 7 M€. Enfin, viennent les recettes d'investissement liées au FCTVA, à la DSID, etc.

Après ce bref rappel des chiffres de 2023, j'en viens à 2024.

Le contexte économique a été rappelé. En entendant vos interventions, pour utiliser une expression osée, on a envie d'aller se chercher une corde ! Le tableau est particulièrement noir, surtout lorsque j'écoute M. LÉGER, mais, rassurez-vous, M^{me} la Présidente a prévu des antidépresseurs que j'espère recevoir avant la corde !

Pour 2024, si je reprends les inscriptions de l'État dans sa construction budgétaire, le PIB est prévu à hauteur de 4 % par le Gouvernement et l'inflation à hauteur de 2,5 %. Permettez-moi déjà d'exprimer un doute concernant ces deux chiffres car, depuis trois ou quatre ans, les prévisions dérapent et ne sont jamais celles attendues. Donc, comme le soulignait M. SAUTY, le déficit est de 173 Md€ et, ce qui est surtout très inquiétant, le déficit commercial atteint les 100 Md€.

La construction du BP 2024 intervient dans un contexte de profonde inquiétude. La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 comprend un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Personne n'en parle, mais je rappelle que ces dernières doivent évoluer de - 0,5 %, avec une inflation prévisionnelle à 2,5 %. Mesurez le delta ! Vous constaterez que ce que l'État est incapable de faire, il l'impose aux collectivités. Heureusement, il n'y a pas d'obligation ni de sanctions, comme dans le Pacte de Cahors.

S'agissant des orientations budgétaires 2024 retenues par le Conseil Départemental, pour la première fois depuis de nombreuses années, les recettes de fonctionnement prévisionnelles seront inférieures à 200 M€, soit - 1,7 %. C'est la projection que nous avons. Depuis trois ans, nos recettes étaient en forte hausse en raison d'une TVA dynamique et autres phénomènes conjoncturels, mais nous ne les maîtrisons pas dans la mesure où nous ne disposons plus du levier fiscal qui nous permettait de les abonder.

Donc, pour 2024, toutes les recettes sont à la baisse, la seule y échappant étant la TSCA dont la prévision est plutôt positive. S'agissant des fractions de TVA, je vous rappelle ce que nous avons vécu en 2023 : on nous annonce des progressions en début d'année que l'on corrige en cours d'année. Je te donne, je te reprends ! Je vous laisse imaginer la cavalerie !

Les dépenses de fonctionnement sont estimées en augmentation de 7,8 M€ en 2024 par rapport à 2023. Elles s'élèveraient à un peu plus de 189 M€, marquées notamment par une progression de 2,1 M€ des dépenses de personnel, de 600 000 € du RSA, de 700 000 € pour l'ASE. En 2023, nous avons dépensé 100 M€ dans le domaine du social et 49,7 M€ en dépenses de personnel. Tout cela ajouté, vous atteignez une dépense de 7,8 M€ qui, sans noircir le tableau, est la résultante des dépenses supplémentaires imposées par l'État, car nous entrons en année pleine des annonces gouvernementales de la mi-2023. Elles ne nous avaient impactés que sur six mois ; en 2024, la revalorisation du point d'indice et autres mesures produiront leur plein effet.

La préparation budgétaire nous conduit à certaines prévisions. Les 33 M€ à inscrire au budget pour réaliser l'intégralité des dépenses liées au plan APA (allocation personnalisée d'autonomie) ne sont pas neutres. Vous constaterez lorsque nous voterons le compte administratif (CA) que, malheureusement... je vois que M. BODEAU me surveille du coin de l'œil...

M. BODEAU. – Des deux yeux !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – C'est bien normal, car c'est important. Je suis aussi surveillé par M^{me} la Présidente. Me voilà cerné ! (*Sourires.*)

Le plan APA donc, monsieur MORANÇAIS...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – ... connaîtra une hausse de 25 %.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – En conséquence, notre épargne brute prévisionnelle ne serait donc plus que de 10,3 M€, en forte baisse, de 5,2 %. Nous finirons sans doute autour de 10 % en 2023, comme vous le verrez lorsque nous examinerons le compte administratif. En projection, nous serions à 5 % à la fin 2024. Comme l'indiquait M^{me} la Présidente, les prévisions d'épargne nette s'établissent à - 600 000 € en 2024. Cela n'était pas arrivé depuis 2017. Ces résultats ne sont pas du délire, mais ressortent des projections en fonctionnement.

M. LÉGER. – Il faut prendre des antidépresseurs, monsieur FOULON !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Merci de prendre soin de moi, monsieur LÉGER !

Pour 2024, les services ont donc revu leurs prévisions budgétaires et, aujourd'hui, la demande s'établit à 30 M€. Nous finirons 2023 à 22 M€. Il conviendra donc d'aller « piocher » quasiment 9 M€ dans le solde d'exécution. Le compte administratif avoisinera 28 M€. Nous devons trouver 9 M€. À ce jour, grâce à notre trésorerie, nous dépensons 17 M€ chaque mois pour fonctionner dans un certain confort. Cela n'a pas toujours été le cas, nous avons aussi connu des années extrêmement difficiles durant lesquelles le recours à la ligne de trésorerie était très compliqué.

Sous l'égide de la Présidente, vous aurez à vous prononcer, mes chers collègues, sur les investissements que vous souhaitez faire en 2024. Une collectivité vit chaque jour et, des coûts sont déjà prévus à ce jour puisque les engagements de 2023 se prolongeront sur 2024 : entre le solde de Boost'Ter, le nouveau Boost'Comm'Une, la fibre qui entre en phase de croisière, la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé qui aborde, quant à elle, une deuxième phase de travaux, nous aurons besoin de 7,9 M€. Nous finissons donc l'année 2023 à 22 M€ et avons déjà 8 M€ de dépenses prévues pour 2024. Notre marge est donc de 14 M€. Sachant que nous investissons globalement 10 M€ pour les routes, il reste 4 M€ pour les collèges, le SDIS, la rénovation énergétique, etc. C'est la quadrature du cercle. Quand on entre dans le détail, il faut en effet, monsieur LÉGER, aller me chercher des antidépresseurs parce que l'équation devient compliquée.

Se pose donc la question de la pérennité du mode de financement de nos investissements pour 2024. Nous ne pouvons pas continuer à piocher 9 M€ dans la trésorerie tous les ans au cours des prochaines années. La trajectoire budgétaire de 2024 obère déjà celle de 2025. Si nous prélevons 9 M€ tous les ans, en 2026, nous n'aurons plus rien. La question aujourd'hui est de savoir ce que nous faisons.

Différents scénarios s'offrent à nous. Nous pouvons réduire les dépenses de fonctionnement mais, comme l'indiquait M^{me} la Présidente, il faut compter avec toutes les mesures gouvernementales de 2023 qui s'imposent à nous pour 2024, d'autant que l'année 2024 risque de nous en réserver de nouvelles. Comme le disait M. MORANÇAIS, le Premier ministre a pris tout le monde de court en décidant de basculer l'ASS sur le RSA. Pour le Conseil départemental de la Creuse, cette décision représente 4 M€ sans aucune compensation. À ce jour, il n'en est pas question et, de toute façon, nous ne savons rien. Monsieur LOZACH, peut-être disposez-vous d'informations mais, pour notre part, nous n'en avons aucune. Je pense que le Premier ministre a surpris tout le monde.

Cela signifie que ces annonces peuvent se poursuivre et que nous avons en permanence une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Autre scénario, nous réduisons les investissements avec toutes les conséquences que cela entraîne. Vous l'avez dit dans vos discours. Pour éviter cela, soit nous recourrons à l'endettement, soit nous puisons dans la trésorerie.

Je rappelle qu'en 2023, nous avons déjà été impactés au niveau des intérêts d'emprunt, qui ne sont pas négligeables. Dans la mesure où 30 % de notre endettement est assis sur le taux de livret A, l'impact direct en 2023 a été de 700 000 € supplémentaires en intérêts d'emprunt.

Sachant que le désendettement est de plus de 3 M€, cela signifie que notre fonctionnement est stable à 96 M€ à la fin 2023. Si nous décidons de maintenir nos investissements à 22 M€ en recourant à l'emprunt, notre charge d'intérêts d'emprunt continuera de croître fortement. Les taux ne sont plus à 0,5 ou 0,6 %. Au début d'avril 2023, fort heureusement, les taux étaient encore corrects et nous avons réussi à emprunter à un taux de 3,63 %. Si nous avons attendu la fin 2023, il aurait plutôt été de 3,85 %. En ce début d'année 2024, il semblerait que les taux redescendent. Toutefois, nous ne connaissons plus de taux d'emprunt inférieurs à 1 %. Il ne faut pas rêver. La charge des intérêts d'emprunt deviendra donc plus conséquente en section de fonctionnement. C'est un scénario que nous pourrions adopter. En 2016, nous avons bien emprunté jusqu'à 13,5 M€. Nous l'avons fait à certaines époques, mais les taux n'étaient pas les mêmes.

Tel est le panorama qui se dessine pour 2024 et 2025, appuyé sur les réalités de 2023, et tels sont les différents scénarii possibles.

Je vous propose d'en rester là pour l'instant, Madame la Présidente, et d'ouvrir le débat pour discuter ensemble, chers collègues, des propositions et voir ce que nous ferons lors du vote du budget en avril.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Que ferons-nous ? Il est primordial, lors du DOB, de susciter le débat et les échanges, mais, rassurez-vous, le budget est déjà en préparation et le compte administratif en train d'être finalisé et partagé au sein de la Direction des finances publiques. Nous savons ce que nous projetons pour 2024. Toutefois, nous ne sommes pas en séance budgétaire, mais bien en séance d'orientations budgétaires. Aussi sommes-nous dans l'état d'esprit de vous écouter les uns et les autres afin qu'à partir des principales notions partagées ce matin, vous nous indiquiez quelles seraient, selon vous, les pistes et les scénarios les plus tangibles, ceux sur lesquels vous souhaiteriez que nous engagions notre collectivité.

Je vous remercie par avance des échanges qui vont suivre.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Monsieur SAUTY et monsieur FOULON, permettez-moi tout d'abord de dire que je ne vous sens pas très reconnaissants à l'égard d'un Gouvernement qui, pourtant, a fourni bien des efforts pour porter nombre de vos amis au gouvernement. (*Sourires sur les sièges du groupe de la Gauche.*) Cela m'attriste...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Cela vous navre.

M. LÉGER. – Oui, cela me navre. Merci d'avoir trouvé le bon mot !

Mais revenons sur le contexte, car il est facile de dire que nous sommes des pleurnicheurs qui ne croirions pas en l'avenir de ce département tout simplement parce que nous disons la vérité. Ce n'est pas moi qui ai inventé les chiffres du recensement ni le taux de pauvreté dans notre département. Donc, soit l'on considère que tout va bien et, ma foi, allons dans le mur ! Soit, nous nous mettons d'accord sur un diagnostic et nous nous demandons, collectivement, ce que nous pourrions faire et quel électrochoc nous pourrions, au-delà du Conseil départemental, envoyer à l'État et à d'autres, à l'heure du PPC, pour améliorer la situation.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, je tiens vraiment à saluer – même si je l'ai déjà fait, mais comme il nous quitte, je vais le redire – le travail remarquable de M. COSTES, à la fois pour la rédaction du rapport et pour la synthèse qu'il nous en a faite hier en commission des finances. Je me permets, madame la Présidente, car je pense que nous sommes tous d'accord, de le remercier de ce remarquable travail. Au-delà, je vous souhaite, monsieur COSTES, une belle carrière. Soyez fort en Corrèze !

Ensuite, si techniquement, je salue ce travail d'une très grande qualité, nous savons tous que, même s'il n'est pas le budget, le débat d'orientations budgétaires est éminemment politique. Le défaut est que nous le faisons toujours un peu à l'aveugle, c'est-à-dire sans avoir connaissance du compte administratif de l'année précédente, même si j'imagine qu'en réalité, vous connaissez déjà 99 % du réalisé en dépenses et en recettes.

Ce débat d'orientations budgétaires tel qu'il nous a été présenté est une sorte de drame en trois actes.

Premier acte : « Regardez à quel point nous avons bien géré entre 2015 et 2022 ! Regardez le taux d'épargne nette, le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement des trois ou quatre dernières années, car il fut un temps où elle était plus mauvaise. » Bref, vous auriez pu intituler cet acte : tout de même, comme cette majorité a bien fait les choses !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. LÉGER. – Oui, mais nous savons lire entre les lignes, ou plutôt entre les chiffres !

Deuxième acte : « Oh là là, en revanche, en 2023, la situation n'a pas été simple ! Nous sommes à la fin d'un cycle budgétaire et, avec l'effet ciseau entre l'augmentation des dépenses de fonctionnement et la relative stagnation des recettes de fonctionnement, la situation est déjà difficile. » On sent bien l'entonnoir...

Donc, troisième acte : « Voyez à quel point 2024 sera extrêmement compliqué. » Là encore, nous savons lire entre les lignes, cela signifie : personnels et agents, vous qui avez manifesté vos besoins l'année dernière, sachez que nous ne pourrons pas y répondre. Vous ne répondrez donc pas aux besoins par la prime inflation et les personnels devront se satisfaire des deux mesurette que vous avez évoquées.

C'est en ce sens que je dis que le DOB est très politique. Nous voyons bien où vous voulez nous mener : à dire aux agents qu'il sera impossible de répondre à leur demande, mais que vous n'y pouvez rien car la réalité s'impose et qu'il faut faire attention aux finances.

Pour le coup, pour ce qui est de la dramaturgie, vous étiez prêt à vous presser à mon chevet avec des antidépresseurs – j'écarterai l'autre méthode, trop radicale. Mais c'est vous qui impulsez le mouvement, c'est vous qui êtes pessimistes. Certes, lorsque l'on est un bon gestionnaire, on construit toujours un budget en étant relativement pessimiste, c'est-à-dire en faisant très attention aux dépenses de fonctionnement et en prévoyant que, demain, les recettes pourraient diminuer, mais en l'occurrence, vous...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – La mesurette représente tout de même 210 000 €.

M. LÉGER. – Les représentations syndicales diront si cela leur convient, ou pas. En tout cas, ce n'est pas la réponse aux besoins qui avaient été exprimés devant le château en octobre par les personnels de façon assez mesurée dans les propos, mais massive dans la mobilisation.

C'est la conclusion que je tire de ce débat d'orientations budgétaires par rapport à l'actualité récente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, vous êtes tout à fait dans les justes propos, dans les propos qu'il faut tenir, ceux que l'on entend à toutes les strates de collectivités. Vous fûtes un temps dans une situation compliquée à la tête d'un exécutif. Je pense que vous constatiez le type de difficultés que des maires partagent avec nous aujourd'hui. C'est un constat de fait et, dans le contexte financier et budgétaire actuel, il nous faut inventer demain. Vous avez raison, si les belles phrases et les grandes annonces permettent de tenir, de donner de l'espoir, et même si nous-mêmes devons donner de l'espoir pour continuer à porter ces charges compliquées, pour autant, nous ne ferons pas comme si nous ne tenions pas compte de la réalité financière et budgétaire. Ce serait illusoire et tout à fait inapproprié. Comme le disait M. SAUTY, au contraire de l'État, nous sommes dans l'obligation de présenter un budget en équilibre.

En tout cas, au-delà de ce constat d'un drame – pourquoi, en effet, ne pas qualifier la situation financière du Département de dramatique, même si, pour ma part, je n'irais pas jusque-là –, je n'ai pas entendu la moindre trace de propositions de mesures ni même de mesurette qui feraient que vous pourriez répondre dans des orientations, qui sont ouvertes aujourd'hui, à la situation décrite par M. FOULON.

Mais nous allons continuer à en débattre : la parole à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Je pense que nous parlerons plutôt de mesurette, madame la Présidente, au moment du vote du budget.

Je voulais souligner, mais M. LÉGER l'a déjà fait, l'incohérence entre votre discours, celui de M. SAUTY et celui de M. FOULON. Si ce ne sont pas des discours alarmistes, je ne sais pas ce qu'est un discours alarmiste. En revanche, les chiffres annoncés par Jean-Luc LÉGER dans son propos liminaire ne sont pas inventés par notre groupe, mais bien des chiffres officiels.

Au terme de cette réflexion sur les orientations budgétaires, il convient aussi de relever que, pour 2024-2026, l'État retirera 12 M€ de fonctionnement aux collectivités. Ce n'est pas une paille, que ce soit pour le Conseil départemental, pour nos communes ou pour nos intercommunalités. Cela mérite d'être souligné car, même si nous bénéficions d'un PPC 2, l'État se désengage de plus en plus et n'assume pas ses compétences régaliennes. Nous avons parlé de l'Éducation nationale et de la santé. Ces deux piliers qui relèvent de la responsabilité de l'État font aussi l'attractivité d'un territoire, surtout d'un département rural comme le nôtre. J'attends donc de l'État qu'il prenne ses responsabilités, tant vis-à-vis des collectivités qui accomplissent souvent le travail de l'État dans ce pays, notamment le Conseil départemental pour ce qui est des compétences sociales.

On nous en ajoute encore une couche. À un moment, il faut marquer un « stop ». L'État ne peut pas se borner à faire de la communication. Cela tue la parole politique. Nous voyons bien aujourd'hui ce que pensent les Français de la parole politique. Face au déferlement de communication subi depuis des années et avec les réseaux sociaux qui en rajoutent, comment pourraient-ils avoir confiance dans la parole politique ? Lorsque l'on ressort des propos tenus il y a dix ou quinze ans par certains responsables politiques, comme M^{me} BELLOUBET, aujourd'hui ministre de l'Éducation nationale, qui, par le passé, était plus dans le soin de l'Éducation nationale et qui, aujourd'hui, est favorable à l'uniforme à l'école, aux cartes scolaires qui nous sont présentées et aux groupes de niveau, je ne comprends plus. Vous avez évoqué M. BADINTER ; lui, est resté droit dans ses bottes et dans ses convictions. J'ai l'impression que, dans ce Gouvernement, tout part à tout vent. Franchement, cela m'inquiète de plus en plus... et c'est ainsi que nous préparons l'arrivée de Marine LE PEN !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – N'oublions pas non plus, monsieur BAYOL, que même si la situation était autre, il a fallu faire face à une baisse de 13 Md€ entre 2014 et 2017. Cela a représenté une baisse de 5,9 M€ de DGF au Département.

J'ai évoqué le Plan particulier pour la Creuse (PPC). La question sur laquelle nous sommes en réflexion et que je partage à nouveau avec vous est celle du logement, celle de l'habitat vacant : comment accueillir des employés dans nos entreprises et nos collectivités s'ils ne trouvent pas de logements locatifs de qualité ? Nous connaissons la problématique mais n'avons pas de modèle économique pour y répondre. Compte tenu du coût du loyer moyen en Creuse par rapport au coût du loyer moyen national, le retour sur investissement est extrêmement compliqué, pour ne pas dire irréaliste. J'émettais donc l'idée que si le logement de qualité est la priorité des priorités dans notre département, si malgré des efforts que personne ne peut nier, M^{me} la Préfète n'obtient pas de mesure spécifique adaptée à notre département, qui serait une aide complémentaire différenciée pour les propriétaires bailleurs, nous nous poserons la question de savoir – et je vous écouterai vous prononcer avec grande attention – si nous signons ce PPC 2. Nous n'y sommes pas obligés.

Sommes-nous bien d'accord ?... Je l'ai dit, annoncé et je le répète, à titre personnel, je ne me sens pas les mains liées par ce nouveau pacte. S'il ne convient pas aux élus départementaux, nous prononcerons sur ce point précis.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, permettez-moi un petit retour en arrière, pas de dix ans mais seulement un retour sur votre discours liminaire de ce jour. Vous avez, fort justement, débuté votre intervention par un hommage rendu à Robert BADINTER. Je reviens là-dessus parce que, derrière tout cela, il y a des sujets gravissimes.

Aujourd'hui, nous assistons à un hommage consensuel, pour un parcours modèle et exemplaire, mais je n'oublie non plus que Robert BADINTER a été profondément détesté dans ce pays, profondément haï par toute une partie de la population française. Il ne faudrait pas l'oublier et je ne reviens pas sur certains propos tenus à son égard dans les années 70 ou 80, tout cela pour avoir défendu des positions humanistes. Il était là aussi pour dire que l'histoire nous enseigne que le pire est toujours possible.

Je fais le lien, peut-être trop fort, avec la question que vous avez également évoquée, de la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Si j'ai bien compris, vous y êtes favorable. Or, aujourd'hui, appelons un chat un chat, le sujet suscite une profonde division à droite. Cette constitutionnalisation est passée, à une très large majorité, à l'Assemblée nationale. Nous ne savons pas ce qu'il adviendra au Sénat, d'autant que le Président LARCHER a adopté une position profondément regrettable, opposée à l'inscription de l'IVG dans la Constitution, tout comme le Président du groupe LR, Bruno RETAILLEAU. Nous ne savons si la réunion du Congrès, annoncée pour le mois de mars, permettra d'inscrire l'IVG dans la Constitution. À cet égard, j'ajouterais que je trouve cavalière l'attitude du Président de la République qui a annoncé cette réunion du Congrès avant même que le processus législatif ait été mené à son terme. C'est assez audacieux de sa part.

Pour faire le lien avec le DOB – car, finalement, tout se tient –, vous avez évoqué les problèmes de l'agriculture et les problèmes budgétaires des Conseils départementaux : là où s'épanouit l'agrobusiness, avec des centaines et des centaines d'hectares consacrés aux céréales pour l'exportation, la situation budgétaire n'est pas tout à fait la même qu'en Creuse, ni pour notre Conseil départemental. Pour tirer des enseignements de ce qui s'est passé, et continue de se passer, il est habituel de dire qu'il n'y a pas une agriculture mais des agriculteurs. Très souvent, on emploie également la formule : dans l'agriculture, il y a un riche pour trois pauvres. La question est de savoir où, géographiquement, se situent ces trois pauvres. Généralement, ils sont dans les zones d'élevage. On peut donc regretter qu'il n'y ait pas eu de mesures de discernement concernant les zones d'élevage.

Enfin, il est un sujet que je mentionne parce que personne n'en parle, mais qui me paraît être un sujet de fond dans ces questions agricoles : celui de la propriété du foncier. Que chacun se penche sur l'évolution de la propriété du foncier dans ce pays où des fonds d'investissement sont en train d'acheter tout le foncier agricole, y compris dans des départements limitrophes à la Creuse. Inutile de vous dire que ceux-là ne se posent pas la question de la souveraineté alimentaire ; ils considèrent uniquement la terre comme un objet spéculatif.

En lien également avec le DOB, je reviendrai sur le discours de politique générale du Premier ministre car l'élément-clé de ces dernières semaines, depuis la dernière session plénière de notre Assemblée, est le changement de Premier ministre et le changement de Gouvernement, même si ce dernier a été très minime.

Vous avez évoqué la question du logement. Dans son discours de politique générale, il est à relever l'inscription de 25 % de logements sociaux obligatoires dans le cadre de la loi SRU, et ce au détriment des populations les plus fragiles et les plus démunies. Cela concerne essentiellement les quartiers prioritaires de la ville (QPV), mais nous voyons aussi arriver dans notre département des personnes qui viennent des QPV des grandes métropoles parce qu'ils rencontrent des difficultés de logement. Cette politique gouvernementale entraîne donc des répercussions sur des territoires ruraux comme des nôtres. Dans ces 25 % de logements sociaux obligatoires ont été ajoutés les logements intermédiaires destinés aux classes moyennes... classes moyennes qui restent d'ailleurs à définir, car le Premier ministre parle de classes moyennes, encore faudrait-il en préciser la définition.

Ensuite, vous avez eu raison d'insister sur la proposition « massue », si je puis dire, à savoir la suppression de l'ASS et son basculement vers le RSA, c'est-à-dire le transfert direct d'une dépense de l'État vers les Conseils départementaux. Cela représente 2,1 Md€ nationalement !

Selon moi, la priorité des priorités est la situation sanitaire et la lutte contre les déserts médicaux. J'ai l'impression qu'en la matière également, nous avons affaire à pas mal d'enfumage, pour le dire trivialement. On a l'impression que les fameux services d'accès aux soins (SAS) vont tout régler : « Attendez la mise en place des SAS au cours de l'année 2024 et vous n'aurez plus de difficulté d'accès aux soins ! » Il faut savoir que ces SAS seront uniquement des plateformes téléphoniques visant à orienter les personnes qui ont perdu leur médecin de famille et qui se retrouvent sans médecin traitant, soit quelque 7 millions de Français. Donc, là aussi, attention aux illusions !

Deux points pour terminer. Le premier est étonnant puisque, dans son discours, le Premier ministre a évoqué des « plans locaux de transition écologique », une expression qui n'existait pas auparavant. On ne sait pas très bien ce que cela signifie et cela est devenu l'objet de débats dans les communautés locales qui ont fusionné en Creuse avec les comités locaux de cohésion des territoires. C'est dire l'importance de cette structure. En tout cas, il faudra préciser très rapidement ce que l'on entend par « plans locaux de transition écologique ».

Deuxièmement, il ne faut pas se faire d'illusion, il reste encore devant nous un débat pour cette année 2024 : la question de ce que Gabriel ATTAL appelle « l'enchevêtrement des compétences ». Apparemment, il veut aller très vite et compte, au sortir des propositions de la mission WOERTH, c'est-à-dire avant la fin de l'année 2024, présenter un texte de loi sur le sujet.

Enfin, sur l'encadrement des dépenses publiques, il est évident que nous ne sommes plus en 2018. Permettez-moi une petite anecdote révélatrice de la fébrilité du Gouvernement dans ses relations avec les collectivités. Lorsque, le mardi 30 janvier, Gabriel ATTAL fait son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, il parle de la revue des dépenses publiques, qui consiste en fait à éplucher toutes les dépenses publiques, voir ce qui est utile, inutile, superflu, ce qui est à conserver et à supprimer. Il parle alors d'une revue des dépenses publiques pour les ministères et pour tous les secteurs de l'action publique, c'est-à-dire pour les collectivités locales notamment. Le lendemain, devant le Sénat, la seconde partie de sa phrase a disparu de son discours, c'est-à-dire que la revue des dépenses publiques ne concernerait plus que les services de l'État.

M. LÉGER. – Cela dépend à qui il s'adresse.

M. LOZACH. – Cela montre tout de même que le Gouvernement est sur une ligne de crête et ne sait pas trop comment convaincre les collectivités, notamment en matière de dépenses de fonctionnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci. Je précise, bien évidemment, que mes propos ne m'engagent que personnellement sur le choix que j'ai fait à la fois de parler de Rober BADINTER et de faire le lien avec Simone VEIL et l'idée que chaque loi qui consacre des droits n'est jamais immuable ; un nouveau parlement, une nouvelle Assemblée nationale peut, en effet, vouloir modifier une loi. Ce fut la crainte des élus qui avaient voté la loi portant abolition de la peine de mort, car le grand public n'y était pas favorable. Aussi, ont-ils voulu la rendre lui donner une valeur constitutionnelle.

Rappelons également dans quel contexte Simone VEIL a fait passer sa loi. Rappelons les insultes et le profond antisémitisme dont elle fait l'objet au sein même de l'Assemblée nationale.

Je suis résolument engagée à veiller à des sujets qui sont, pour moi, primordiaux, tels que ces deux, mais il en est d'autres. La proposition de constitutionnalisation qui émane de l'Assemblée nationale me semble tout à fait pertinente, compte tenu de certains éléments de contexte. Lorsque j'entends dire, comme ce fut encore récemment le cas dans notre département, que pour l'interruption volontaire de grossesse, le droit a été renforcé en 2022, que ce n'est pas un sujet, qu'il n'y a pas de risque alors que le sentiment perdure qu'avorter, ce n'est pas bien...

D'autres propos m'ont profondément choquée, comme entendre parler de politique nataliste. Mais où et quand sommes-nous ? Nous ne sommes pas sous le régime de Vichy, cette époque est révolue ! Je suis profondément heurtée et choquée. Au-delà de tout engagement politique – même si c'est un engagement politique qui m'y conduira –, je saurai me positionner et m'engager là où il faudra comme il le faudra. Je puis vous l'assurer, personne ne me dictera mon comportement et j'exercerai ma liberté de conscience.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Monsieur LÉGER, je ne sais si M^{me} BELLOUBET a pris sa carte chez Les Républicains ; il me semble qu'elle était plutôt à gauche et que M. ATTAL lui-même était au PS il n'y a pas si longtemps, et que la dernière Première ministre directrice de cabinet de Ségolène ROYAL. Je constate également qu'un principe à géométrie variable s'est appliqué concernant la mise en examen de M. DUSSOPT, certains pouvant rester au gouvernement, d'autres bénéficiant de moins de mansuétude !

Monsieur BAYOL, je suis désolé si je vous ai paru alarmiste, mais mes propos ne comportent aucune incohérence avec le discours de M^{me} la Présidente, dont les deux tiers du discours retraçaient la situation de l'élevage – je pense que nos propos sont partagés – et, face à la situation de la dette française, il me semble difficile de ne pas être alarmiste.

S'agissant des finances du Département, je n'ai pas voulu verser dans l'autosatisfaction à outrance. Vous l'avez fait, monsieur LÉGER, en décrivant le premier acte ! Comme je l'ai dit, nous avons su maintenir un bon niveau d'épargne et des marges satisfaisantes pour l'investissement tout en réduisant le recours à l'emprunt. Je ne vais pas faire trois pages là-dessus !

Pour en revenir au DOB et aux scénarios que propose M. FOULON, je m'exprime à titre personnel. Vous posez la question d'accroître le recours à l'emprunt à partir de 2025. Pourquoi pas, mais un recours excessif risque de devenir un fardeau. Donc, s'il doit y avoir recours, cela doit se faire dans un cercle mesuré. J'exprime donc des réserves quant à cette proposition car, si nous le faisons, cela ne durerait pas plus de deux ans.

Diminuer nos investissements va à l'encontre de ce que nous venons de nous dire concernant la capacité d'attractivité ou ne serait-ce qu'en ce qui concerne tous les emplois induits par nos investissements. Que ce soit la voirie ou le BTP, il s'agit d'emplois créés en Creuse.

Est également posée la question du fonctionnement. Je mets de côté des questions que vous posiez, madame la Présidente, sur les trajectoires de carrière ou concernant le coup de pouce au DRH. Mais cela se pose également la question de retrouver prochainement une capacité d'autofinancement, c'est-à-dire une épargne nette – donc, la question des économies de fonctionnement.

Voilà ce que je souhaitais indiquer à ce sujet à titre personnel.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Permettez-moi une intervention plus globale, moins technique et sans doute plus politique, au sens noble du terme.

Philippe BAYOL parlait de la nécessité de cohérence, je pourrais même dire de constance politique. Il est important de faire preuve de constance en politique. J'ai l'impression, mais cette analyse est toute personnelle, que les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui résultent de choix politiques et économiques libéraux-capitalistes.

Depuis vingt ans, nous assistons à une financiarisation de l'économie. Je ne suis pas opposé au libéralisme dans les échanges, mais nous sommes là dans un autre contexte, car cette financiarisation nous oblige à opérer des choix dans de nombreux secteurs tels que les services publics ou le monde agricole que nous évoquions. Je rejoins les propos de M. le Sénateur : il existe des agricultures et on ne peut les comparer ; malheureusement, les choix qui sont faits privilégient essentiellement les plus forts.

Sans revenir sur le passé, je vous rappelle qu'à une époque, j'étais alors un jeune gauchiste révolutionnaire qui militait à Attac, l'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne. Je ne sais si vous vous en souvenez, elle souhaitait taxer les mouvements de capitaux. Un certain Tobin, qui était loin d'être un gauchiste révolutionnaire, l'avait aussi proposé, mais il voyait bien que nous allions droit dans le mur si l'on ne posait pas un cadre pour éviter cette financiarisation de l'économie. Au passage, cela aurait pu permettre d'éradiquer la faim dans le monde, même si cela ne représentait que quelques centièmes de pourcentage des mouvements de capitaux.

Nous avons tous nos contradictions. Je me suis parfois opposé à mes amis politiques sur des choix politiques que je trouvais parfois trop libéraux parce qu'à mes yeux, un choix politique est un choix de société pour demain. On ne peut donc pas dire que l'on va défendre l'Éducation nationale et le service public si l'on n'en donne pas les moyens. C'est la raison pour laquelle je suis intervenu hier au CDEN pour rappeler ce qu'étaient le travail et le métier des enseignants. Je suis désolé mais lorsque l'on envoie comme message l'idée que nous pourrions former des enseignants en une matinée, cela me paraît assez grave et surtout très méprisant vis-à-vis des enseignants. C'est méconnaître ce qu'est le métier d'enseignant.

Mon propos est très général et personnel, on peut avoir des divergences mais j'ai une approche politique des choses. Cela n'engage que moi.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est tout à fait respectable. C'est aussi le sens de notre Assemblée.

La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je voudrais préciser que le capitalisme n'est pas la financiarisation. Le capitalisme, c'est la propriété privée des moyens de production, c'est le libéralisme. L'inverse est la nationalisation. Donc, attention car qui dit capitalisme et capitaux privés ne dit pas forcément financiarisation.

Le fait que de nombreuses multinationales – et pas uniquement des multinationales – aient leur capital financiarisé, c'est-à-dire possédé par des personnes complètement désintéressées de l'activité économique et de la pérennité de l'outil de production est un problème, bien évidemment. Toutefois, ne confondons pas la propriété privée des moyens de production des PME, qui sont la majorité des entreprises de notre pays. Je veux bien que l'on fasse de la politique et que chacun ait ses idées, cela est respectable. En revanche, je pense que ces clivages datent d'une autre époque. À mon avis, cela relève plus de l'idéologie que de la politique.

M. BOURGUIGNON. – Ce sont vos propos. Je les trouve un peu violents dans les termes, mais ce n'est pas grave. Je parlais de la financiarisation de l'économie et vous nous faites un cours à ce sujet. C'est très bien, cela ne pose pas de souci. Néanmoins, je constate la façon dont fonctionnent l'économie et les grands groupes. Je ne confonds pas les PME avec les grands groupes et, pour vous faire une confiance, j'ai moi-même eu une activité commerciale pendant douze ans, au-delà de mes activités musicales. Je pense donc savoir comment fonctionne un commerce. Donc, pas de leçon ! Je vis aussi le quotidien et je ne confonds pas tout.

Je dis seulement que dans le monde actuel, ce monde de l'économie mondialisée, la préoccupation est parfois plus d'enrichir certaines personnes, certains fonds de pension, par exemple, et que cela conditionne des choix de société.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Parfois aussi, de grands groupes ont quelques vertus à venir créer des emplois dans la ruralité. Je pense à LA SOUTERRAINE. Nous savons quel a été l'impact de groupes venus s'installer dans des territoires voisins. Nous espérons bien voir, dans les années qui viennent, arriver en Creuse ces créateurs de richesse qui, en plus, produisent des objets de qualité et s'engagent dans des savoir-faire sur lesquels on remet aujourd'hui l'accent. Rien n'est blanc, rien n'est noir, fort heureusement.

Je remercie les deux interlocuteurs précédents de ces débats empreints d'un grand respect. Ces débats sont passionnants, mais le sujet aujourd'hui, ce sont les orientations budgétaires de la collectivité.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Je salue le travail qui a été réalisé par les services notamment pour la présentation de ce DOB, sachant que nous sommes purement dans un débat d'orientations budgétaires, et que nous ne sommes pas dans le vote du budget. Nous le faisons nous-mêmes dans nos différentes collectivités, EPCI ou mairies. Cette approche n'est pas pessimiste-; elle vise à avoir des dépenses maximales et des recettes minimales dans l'espoir de réserver de bonnes surprises en fin d'année. En tout cas, c'est ce que nous espérons chaque année.

En revanche, pour une meilleure analyse de ce DOB, je regrette de ne pas avoir les budgets prévisionnels et le réalisé de 2023, car ces indicateurs permettent d'avoir une approche du BP 2024, sur l'année n +1. On sait très bien que, bien souvent, les dépenses des DOB, quels que soient les chapitres, sont revues à la hausse et que le réalisé est souvent inférieur.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Vous verrez le compte administratif !

M. BODEAU. – J'attends donc d'avoir les chiffres car, on le sait, si certains chiffres, comme ceux des chapitres 012 ou 065, sont incompressibles, le chapitre 011, charges générales, permet d'avoir une maîtrise des dépenses au long de l'année pour parvenir, à la fin, à un réalisé des dépenses globales inférieur au budget prévisionnel – ce qui est une bonne chose. Et il en va de même pour les recettes.

J'attends donc. Je pense que la capacité d'autofinancement (CAF) nette sera positive en 2023.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Je n'ai jamais dit le contraire.

M. BODEAU. – Cela signifie que nous aurons soit des recettes soit des dépenses supérieures aux prévisions. En effet, puisque nous votons un budget à l'équilibre, si nous avons des excédents à la fin, cela signifie que nous avons eu soit moins de dépenses, soit plus de recettes. Je m'en réjouis, car cela permet d'avoir une capacité d'autofinancement, une CAF nette positive, et de réaliser des investissements.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Tout cela est écrit, monsieur BODEAU.

M. BODEAU. – Sur ce DOB, nous sommes face à la quadrature du cercle puisque l'on nous annonce une CAF nette négative. Comment faire pour qu'elle soit au moins à l'équilibre ? Soit on joue sur les dépenses, et donc sur les chapitres qui peuvent être maîtrisés, soit on joue sur les investissements, ce qui fait courir le risque, comme le soulignait M. SAUTY, d'une attractivité moindre.

Ce choix mérite un débat au fond s'appuyant sur des chiffres plus affinés que ceux dont nous disposons. Pour ma part, je souhaiterais que l'on reste très attentif au chapitre 012, celui des dépenses de personnel. Vous avez indiqué que des mesures seront prises, de l'ordre de 200 000 €. Cela représente une somme en valeur absolue mais, en pourcentage, par rapport aux dépenses de ce chapitre, cela me semble assez supportable financièrement.

Lors de la manifestation des personnels, ces derniers nous ont très clairement et sans exagération fait part de leurs souffrances au travail et de leurs difficultés financières. Nous ne pouvons pas rester insensibles – nous ne le sommes d'ailleurs pas – à leur demande. Aussi convient-il, à mon avis, d'étudier comment on peut dégager une marge de manœuvre pour leur donner le coup de pouce qu'ils demandent, ne serait-ce qu'en ce qui concerne cette prime inflation car, ce sera un *one shot*, et voir s'il est possible envisager un dispositif pérenne dans le cadre du RIFSEEP ou du CIA.

Évidemment, cela représente un coût. Nous le savons pertinemment. Cela nous obligera à revenir sur d'autres dépenses de fonctionnement ou d'investissement, mais il me semble qu'il y a des priorités et, de mon point de vue, celle-ci en est une. Je le crois sincèrement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je l'entends. Comme cela a déjà été souligné par plusieurs Conseillers départementaux, le document qui vous a été remis est de très bonne qualité. Je vous invite donc à reprendre, à partir de la page 52, les interrogations que vous partagiez à l'instant. Dans ces pages, sont globalement présentées les premières analyses du compte administratif qui est en train d'être finalisé. Vous en avez tous les éléments.

Comme l'indiquait M. FOULON, si je ne me trompe, on pressent déjà bien ce que seront les résultats et les chiffres marquants du compte administratif 2023 par rapport à 2022 : + 7,3 M€ de dépenses et + 4,9 M€ de recettes. Peut-être ces chiffres varieront-ils de 100 000 ou 200 000 €, mais nous comprenons tous ce que cela signifie : notre épargne brute et, donc, au regard du montant des emprunts et des remboursements d'emprunt, intérêts et capital, notre épargne nette se dégradent, sachant que le montant d'investissement réalisé se monte à 22 M€. Ce document vous fournit toutes les précisions nécessaires. Il reprend également tous les chiffres de l'APA, du RSA, etc.

Nous sommes en séance de débat d'orientations budgétaires. Nous examinerons en avril le compte administratif en même temps que le budget prévisionnel pour 2024. Je vous rappelle que, depuis quelques années, le CA n'était voté qu'au mois de juin.

Nous nous efforçons donc d'améliorer la compréhension et l'analyse que nous pouvons en avoir tous les ans. Faudrait-il débattre des orientations budgétaires en octobre, avec des annonces qui ne seront connues qu'en février de l'année suivante ? Nous ne pouvons pas présenter le compte administratif avant février ; il faudrait vraiment que les services soient extrêmement réactifs et que, de son côté, la DDFIP ait validé le compte de gestion. Nous parlons tout de même d'un budget de 300 M€, il ne s'agit pas seulement de 10 000 € en plus ou en moins. Je vous laisse imaginer le nombre de procédures et de vérifications que cela nécessite.

Voilà pourquoi, comme je l'avais expliqué lors de la dernière séance, nous avons souhaité décaler ce DOB et présenter le CA en même temps que le Budget parce que nous avons aussi besoin de laisser souffler les équipes. Je vous rappelle que la paierie départementale n'existe plus, que nous avons engagé des mesures fortes de transformation et, pour faire face à nos nouvelles obligations, nous utilisons de nouveaux outils qui ont été installés dans les services pour créer un service Finances et Budget. Vous ne le voyez pas, mais de grandes transformations sont opérées et mises en œuvre depuis plusieurs mois. Les choses sont désormais suffisamment précises pour vous permettre de disposer d'éléments de réflexion et d'analyse dès le débat d'orientations budgétaires – et vous avez vous-même reconnu que c'était en soi une amélioration.

Par ailleurs, 77,25 % des dépenses de fonctionnement sont des dépenses sociales et RH. Cela est tout à fait logique et conforme à des Départements très ruraux comme le nôtre, car certains Départements disposent de capacités financières nettement supérieures aux nôtres. Pour autant, nous formulons la proposition d'ajouter la somme de 210 000 € aux 2,1 M€ consacrés aux RH. C'est l'évolution prévisionnelle 2024 par rapport à 2023.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments. – Soit 10 %.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce ne sont donc pas 210 000 € mais 2,3 M€ qui seront consacrés aux dépenses RH. Ces propositions que nous vous soumettons aujourd'hui ne figureraient pas dans le rapport. L'effort de la collectivité, je le reconnais et le répète, reste insuffisant au regard des besoins mais il est bien là. Les personnels de la SNCF, qui sont en grève ce week-end, portent le même message. C'est le cas de n'importe quelle branche professionnelle aujourd'hui. Certains ne disent rien, mais il y a aussi ceux qui s'expriment pour les autres, et c'est tant mieux, mais il est certain que les augmentations salariales qui ont été obtenues, comme la hausse du SMIC, par exemple, ne compenseront pas l'inflation que nous connaissons depuis deux ans.

Il n'en reste pas moins que nous ne gérons pas l'économie française, ce n'est pas nous qui pouvons maîtriser cette inflation. Toutes les collectivités fournissent des efforts mais, pour ma part, je ne sais pas comment augmenter les salaires de + 8% pour coller à l'inflation car, dans le même temps, on réduit nos recettes.

Tel est le débat. Pensez-vous que 2,3 M€ d'augmentation ne sont pas suffisantes ? Faut-il faire des dépenses supplémentaires de 5 ou 6 M€ en RH ? Dans ce cas, promettons-le mais quels postes décidons-nous d'abandonner ?

J'ai évoqué la difficulté financière dans laquelle se trouvent les EHPAD. Là aussi, rappelons-nous comment fonctionnent les dotations financières aux EHPAD. Peut-être en discuterez-vous lors de l'examen de la motion qui a été déposée. Le Conseil départemental ne donne pas plus ou moins d'argent ; le Conseil départemental assied sa participation sur le niveau de dépendance, et l'on sait qu'en Creuse, le point GIR est supérieur à la moyenne nationale. Nous donnons donc déjà plus que d'autres Départements. Lorsque l'on augmente les tarifs, il faut savoir que nous prenons en charge l'aide sociale à l'hébergement des personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes. Donc, de fait, notre participation augmentera.

J'en parlerai avec M. LOZACH, mais je sais bien de quel établissement il parle. Je vous dirai également, monsieur LOZACH, ce que j'entendais il y a dix ans dans ce même conseil d'administration.

Vous proposez donc d'augmenter et au lieu de consacrer 2,3 M€ sur les RH, vous proposeriez...

M. BODEAU. – 600 000 €, parce que cette prime est modulable.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle, monsieur BODEAU, nous sommes à + 210 000 €. Vous avez raison, d'autres collectivités du département, mais également d'autres Départements en France adoptent des positions différentes. Là encore, nous sommes face à un décret qui tombe de l'État et nous est imposé sans tenir compte ni des disparités ni des ressources propres à chaque strate de collectivités et à chaque collectivité en France.

Passer de 2,1 M€ à 2,3 M€ est l'effort que nous vous proposons en termes de revalorisation globale du coût RH pour l'année 2024.

M. DAULNY. – Les catégorie A n'en bénéficient pas.

M. BODEAU. – Ce sont les catégories C et une partie des catégories B qui en bénéficient, ce qui est normal puisque ce sont les plus nécessiteuses.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} Armelle MARTIN. – Le transfert possible de l'ASS vers le Département représentera une difficulté pour le Conseil départemental mais également pour les publics car les bénéficiaires ne vont pas s'y retrouver, pour différents motifs que je ne détaillerai pas ici. Ce sera notamment le cas de ceux qui sont en situation de handicap. Le transfert sera à la fois pénalisant pour les Départements mais aussi pour les bénéficiaires.

Cela m'amène également à m'interroger sur l'expérimentation de l'accompagnement du RSA. D'après ce que j'ai compris, ce dispositif sera généralisé à tous les départements de France dès l'année prochaine. Pour l'expérimentation, l'État nous a octroyé vingt-huit chargés d'insertion professionnelle, avec un financement à la clé, même si le Département assumera un reste à charge. Je me pose donc la question de savoir ce qu'il adviendra de ces chargés d'insertion après cette période. Dans la mesure où le dispositif sera généralisé à tous les départements, je crains que le transfert de charges en direction des Départements, et donc de notre collectivité, ne soit tentant, encore une fois.

Enfin, je poserai une dernière question liée à ma mission au centre de gestion de la Creuse : a-t-on travaillé et chiffré la participation de l'employeur au contrat collectif d'assurance prévoyance qui sera mis en place à partir du 1^{er} janvier ? En effet, comme vous le savez, à partir de cette date, l'employeur devra mettre la main à la poche tant sur la prévoyance que sur la santé.

Je pense que le travail est déjà engagé. Combien cela représentera-t-il pour le Conseil départemental ? Ce sont des dépenses qui viendront encore s'ajouter, et tant mieux pour les agents, d'ailleurs !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie de cette question.

Nous n'avions pas précisé la notion, car le service de la DRH est encore en train de travailler sur le sujet. Plusieurs hypothèses seront soumises à la décision partagée des représentants des agents. Aujourd'hui, pour les fonctionnaires, la notion de prévoyance est un risque assurantiel non obligatoire et des fonctionnaires se retrouvent dans des situations extrêmement compliquées parce qu'ils n'ont pas souscrit de contrat de prévoyance. Cela a été identifié comme une fragilité dans le cadre de la fonction publique. Bien évidemment, nous allons nous y engager. C'est déjà le cas, et nous mettrons en place ces contrats de prévoyance, avec le coût que cela représentera pour la collectivité.

M^{me} Armelle MARTIN. – Cela participe de l'attractivité des emplois que nous proposons. Pour l'instant, la participation est toujours facultative puisque la transposition n'est pas encore faite mais, normalement, en juillet, elle devrait avoir eu lieu. C'est la raison pour laquelle, le centre de gestion travaille déjà sur le sujet. Il s'agit d'ailleurs d'un travail colossal et déjà près de 150 collectivités du département ont rejoint le centre de gestion pour être accompagnées et trouver le prestataire le plus adéquat.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable.
Sur ce sujet, qui est un sujet important, il faut savoir que le Conseil départemental intervient déjà et que les montants vont au-delà de ce qui requis puisque nous versons 10 € pour la prévoyance et 20 € pour la mutuelle.

M^{me} Armelle MARTIN. – Quelle somme cela représente-t-il au total ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Je n'ai pas ici le montant exact.

M^{me} Armelle MARTIN. – Le Département ne sera donc pas impacté ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Non, cela existe déjà.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – En ce qui concerne ce basculement, motif de la motion que j'ai présentée, il s'agit de savoir quelle sera la compensation. Nous l'ignorons à ce jour. Restera-t-il dans le droit commun du taux de couverture du RSA, qui est de l'ordre de 50 % ? Je vous laisse imaginer les montants. De nombreuses interrogations restent en suspens. Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, ces éléments sont à prendre en considération car le reste à charge pourrait se révéler très lourd, de l'ordre de plusieurs millions d'euros.

Les vingt-huit emplois créés pour l'accompagnement – soit vingt-cinq conseillers départementaux en insertion sociale et professionnelle (CDISP) et trois fonctions support – sont financés à 100 %. Une enveloppe de 1,2 M€ devrait nous permettre de couvrir l'ensemble des besoins jusqu'au 31 décembre 2024. Au-delà de cette date, nous n'avons aucune visibilité. D'autres territoires entreront sans doute dans l'expérimentation. Irons-nous vers une généralisation, et à quelle date ? Je ne puis vous le dire.

Lors d'une visioconférence avec Départements de France, ces interrogations ont été partagées, mais il me paraîtrait totalement incohérent que tout s'arrête au 31 décembre 2024 puisque l'accompagnement renforcé porte ses fruits. Nous notons en effet une diminution du nombre d'allocataires, qui est passé de 2 751 au mois de décembre 2022 à 2 614 au 31 décembre 2023. En outre, dans le cadre des entretiens tripartites bénéficiaire-France travail-Conseil Départemental, nous enregistrons l'entrée de 1 673 personnes dans les parcours d'accompagnement.

Il est également frappant, et je voulais porter cela à votre connaissance, de constater que 29 % des allocataires accompagnés dans le cadre de l'expérimentation se retrouvent sous la thématique « Emploi ». Ces derniers, ceux qui ont le moins de freins, sont pris en charge Par France travail.

Nous en avons encore 44 % sur les thèmes socioprofessionnels, c'est-à-dire qui ont quelques freins à lever qu'il est nécessaire de travailler avec les services du Conseil départemental, avec le CISP, mais également le service social.

Enfin, 27 % s'inscrivent dans le cadre de la remobilisation.

La répartition sur ces trois thématiques est plus marquée qu'au niveau normal. Nous avons donc réellement besoin de cet accompagnement renforcé et de cette remobilisation sur le long terme.

Pour l'instant, nous n'avons pas de visibilité sur la façon dont s'organiseront les choses au 1^{er} janvier 2025. Les Départements de France ont demandé un report de la généralisation de ce dispositif.

Voilà ce que je pouvais vous dire quant aux inquiétudes concernant le basculement de l'ASS. L'ouverture systématique des droits peut paraître intéressante pour les personnes, mais les répercussions financières sont particulièrement inquiétantes. Il est question de plusieurs millions d'euros. Je ne sais pas quand cela nous tombera sur le nez et, comme cela a été dit, cela témoigne d'un désengagement de l'État que nous connaissons déjà parfaitement au travers des trois allocations individuelles de solidarité (AIS).

Comme l'indiquait M^{me} la Présidente, il faut rester très prudent, car on peut l'annoncer, le premier jour, mais nous savons bien que ça peut être le désengagement par la suite ! Nous connaissons la musique, et cela ne date d'ailleurs pas de ce Gouvernement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – Pour compléter ma réponse précédente, la dépense globale s'élève à 130 000 € par an, pour 438 bénéficiaires puisque la réglementation oblige à intervenir sur des contrats labellisés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Permettez-moi cette nouvelle intervention très brève, madame la Présidente.

Premièrement, je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet : ce Gouvernement a réussi à faire ce que des gouvernements plus libéraux n'auraient même pas osé faire, à savoir dénaturer complètement la politique de solidarité dans ce pays, en faisant glisser notamment l'ASS vers les Départements, sachant que tous les Départements ne sont pas armés de la même manière pour assurer cette solidarité.

Deuxièmement, pour revenir au débat d'orientations budgétaires, si vous confirmez, en l'absence du compte administratif, un excédent de 22 M€...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Plutôt de 20 M€.

M. LÉGER. – Éric BODEAU et d'autres l'ont dit, il sera difficile, même dans une période compliquée financièrement pour le Conseil départemental, d'afficher un excédent de 20 M€ au regard d'une exigence de prime inflation qui se situe, selon le taux d'application, entre 300 000 et 800 000 €. Il sera très difficile de faire entendre cela aux agents, d'autant que la vocation première d'un Conseil départemental est de faire de l'action sociale, que cela plaise ou pas et même si l'on a envie de faire autre chose. Il y aurait donc un paradoxe à vouloir traiter de l'action sociale en direction des Creusois et à ne pas appliquer de politique sociale à nos propres agents.

Troisièmement, vous avez prévu entre 7 et 8 M€ d'augmentation de dépenses de fonctionnement sur l'année 2024. La recette de la vente du terrain de SAINT-PALAIS-SUR-MER aurait été la bienvenue puisqu'elle était prévue à hauteur de 7 à 7,5 M€. Malheureusement, on le sait depuis le début, c'était la chronique d'une catastrophe annoncée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous organiserons un débat à ce sujet.

M. LÉGER. – Nous aurons, peut-être, un débat public ici. Quoi qu'il en soit, nous avons dit que la vente ne se ferait pas et, malheureusement, nous ne nous étions pas trompés. Elle ne s'est pas faite.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous aviez donc des informations avant l'heure sur les décisions du maire et du conseil municipal de SAINT-PALAIS-SUR-MER et vous saviez qu'ils allaient modifier le PLU en défaveur d'un projet de construction en R + 3 et, donc, qu'une des offres serait revue. Car initialement, toutes les offres proposaient du R + 3. Il y a là un mystère que je ne m'explique pas et que j'espère bien élucider un jour, car il y a eu à ce sujet des informations qui n'ont pas été révélées lors des commissions que nous avons tenues.

M. LÉGER. – Le maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER avait été très clair lors de cette fameuse visioconférence. Je ne le connaissais pas et je me souviens encore m'être dit que c'était mal parti.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Savez-vous ce que nous allons faire ? Je partagerai avec vous les projets des deux promoteurs immobiliers dont je ne vais pas citer le nom ici, et vous m'expliquerez comment celui qui proposait un projet à R + 3 qui était le choix préférentiel du maire de SAINT-PALAIS-SUR-MER aurait pu être validé lorsque le PLU a été modifié pour ne faire que du R +2 ! Je m'interroge, bien évidemment, depuis le début de cette sur la façon dont été engagées les procédures. Il y a quelque chose qui, à mon sens, n'est pas très cartésien, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

En tout cas, sachez que nous avons reçu de la FOL 23 une proposition d'acquisition du centre de SUPER-BESSE. L'offre correspondait à la valeur du bien. Nous poursuivrons sur le sujet de SAINT-PALAIS-SUR-MER et au-delà des premières informations que nous avons partagées, je proposerai très prochainement une réunion de la commission afin que vous m'indiquiez les orientations que vous souhaitez prendre, car je ne décide pas seule de ces dossiers et, sur ce sujet précis, qui revient telle l'Arlésienne, je n'ai toujours pas compris pourquoi certains sont persuadés de ce qui n'est pas l'évidence. Je me demande donc ce qui se cache derrière ce sujet. Je vais reprendre les dossiers, les projets immobiliers, et il faudra m'expliquer comment le projet en R + 3 de l'un des promoteurs aurait pu être validé parce qu'il était le choix préférentiel de la commune de SAINT-PALAIS-SUR-MER alors qu'il ne correspondait pas au PLU modifié.

Je m'interroge vraiment sur certaines pratiques, mais nous en discuterons très rapidement puisque nous nous réunirons très prochainement sur ce sujet.

M. LÉGER. – J'ai les mêmes interrogations : comment une agence a-t-elle pu doubler son offre ? Cela me dépasse complètement. Nous nous interrogeons tous les deux sur l'évolution de ce dossier. C'est bien la preuve que, dès le début, il était mal ficelé. Nous l'avions dit à l'époque et, puisque nous adoptons des procès-verbaux de réunion, nous pourrions relire nos propos : dès l'origine, nous avons dit que ce serait une catastrophe.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, il n'aurait pas été convenable de prendre une décision qui aurait fait perdre plusieurs millions d'euros au Département de la Creuse sur une propriété à laquelle beaucoup sont attachés. Il aurait fallu l'expliquer. C'est également corrélé aux règles des marchés publics : ce n'est pas parce que quelqu'un vous fait une offre de quelques millions d'euros de moins que vous la retenez. Encore faut-il avoir des arguments pour le justifier.

Finalement, vous avez raison, monsieur LÉGER, nous avons voulu être plus royalistes que le roi. Nous aurions dû nous contenter de mettre simplement cette propriété à la vente sans la conditionner à un projet social. Cela aurait pu tout aussi bien devenir un grand complexe touristique et hôtelier. Nous avons été plus royalistes que le roi car, souvenez-vous, fut une époque, nous avons reçu une magnifique proposition à plus de 10 M€ pour une vente sèche.

La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Pour revenir aux propos de Jean-Luc LÉGER, je ne comprends pas comment on peut dire, parce que l'on a un excédent de 20 M€, que l'on peut verser des primes. Il est important d'avoir des réserves.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – De plus, ces 20 M€ sont de l'épargne brute, auxquels il convient d'ôter les 11 M€ de remboursement d'emprunt. L'épargne nette s'établit donc, en réalité, à 11 M€.

M. SAUTY. – Je ne comprends donc pas la position de M. LÉGER qui sait pertinemment qu'en poursuivant sur la trajectoire actuelle, nous ne disposerions bientôt plus de ces réserves.

Je reviens maintenant sur un point sans doute plus consensuel : lors de la dernière séance, nous avons cru comprendre que nous n'étions à l'écoute de personne ; au moins constatons-nous que des propositions ont été faites, notamment de plus de 210 000 € en matière de RH. Cela me semble une belle preuve d'écoute envers les agents.

Enfin, si l'on ne touche ni à la dette ni aux investissements, il faut tout de même se poser la question de savoir si nous pourrions conserver une épargne positive et où trouver des économies en dépenses de fonctionnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} Isabelle PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Une précision sur le dossier concernant le centre de SUPER- BESSE : si j'ai bien compris la logique, c'est parce que le Département avait décidé de mettre ce site en vente que la Fédération des œuvres laïques s'est proposé de l'acheter. C'est bien ainsi que sont déroulées les choses ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui. En commission, ont été partagées des informations sur le montant des investissements nécessaires à la mise aux normes du bâtiment et, au-delà des normes d'accessibilité et de la chaudière que nous venons de faire changer, sur le coût de tous les autres travaux, qui était élevé. Nous nous sommes posés en commission la question de savoir si nous étions prêts à investir plusieurs millions d'euros sur le centre de SUPER-BESSE, sachant de plus que les Creusois qui s'y rendent chaque semaine ne sont pas pléthores.

Après avoir rencontré les représentants de la FOL à plusieurs reprises, nous avons souhaité savoir quel était leur sentiment. Ils nous ont dit être attachés à ce centre où ils dégagent chaque année un excédent de gestion. Je précise qu'ils ne nous paient pas de loyer. Donc, nous ne retirons rien de nos investissements. C'est dans ce contexte qu'ils nous ont dit s'engager à acquérir le bâtiment, dans l'hypothèse où il serait mis en vente.

Cela étant précisé, nous sommes allés plus loin et avons, je pense, trouvé un compromis qui convient à la fois à la collectivité – dont nous discuterons, bien évidemment – et à la FOL 23.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, pour revenir sur ce que disait M. SAUTY, sur un plan technique, 9 M€ d'excédents sur 2023 sont largement nécessaires – et c'est tant mieux ! – pour les réinjecter dans les excédents cumulés du compte 002, qui s'élèvent à 32 M€, me semble-t-il, soit un excédent cumulé probable cette année de 41 M€.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Reste à financer 22 M€ d'investissements, monsieur BODEAU ! Pour ce faire, nous utiliserons les 9 M€ d'épargne nette, plus l'emprunt de 7 M€. Pour financer les 22 M€ d'investissement, nous commençons par puiser dans l'épargne nette.

M. BODEAU. – Vous récupérez donc les 9 M€ de CAF nette.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Puis, nous recourons à l'emprunt, en fonction des dotations que nous recevons – FCTVA, aides à l'investissement, etc.

M. BODEAU. – Pour 2024. Mais, sur 2023, nous avons bien un excédent net de 9 M€ ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non.

M. BODEAU. – Un excédent de CAF nette dont vous allez vous servir pour l'investissement en 2024. Les excédents cumulés seront utilisés pour l'investissement en 2024. Donc, symboliquement, nous aurons bien un excédent cumulé de 9 M€ à la fin 2023.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais non.

M. BODEAU. – Mais si... et, j'en suis bien d'accord, vous les réinjecterez dans le BP, à condition de maintenir 22 M€ d'investissement.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, comment faisons-nous pour payer les 22 M€ d'investissements de 2023 ? Il faut bien que nous utilisions l'excédent de CAF nette de 9 M€ pour les financer.

M. BODEAU. – D'accord.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Donc, nous ne les dépenserons pas en 2024 puisqu'ils sont « grillés » fin 2023 !

M. BODEAU. – Cela étant, ce que verront les personnels, c'est l'excédent cumulé réalisé.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Certes, ce sont des tendances et nous pourrions avoir de bonnes comme de mauvaises surprises ; il y a des pessimistes et des optimistes dans la vie, c'est ainsi, mais on peut également voir que, pour gérer une collectivité employant 1 200 agents, qui verse des aides pour 115 000 habitants, avec 300 M€ de budget, l'année prochaine, nos marges de manœuvre seront très faibles.

De quoi parlons-nous, en fait ?

La première question porte sur les 22 M€ d'investissement. On sait que ce montant n'est pas suffisant. Ne serait-ce que sur les routes départementales, il faudrait 10 à 12 M€. Je vous rappelle le pont de Tenèze et les fameuses digues d'étang dont les propriétaires nous traînent au tribunal parce qu'ils ne veulent pas payer. Nous ferons l'avance à leur place parce qu'en attendant, des routes départementales se retrouvent fermées. Je suis sûre également que, dans tous vos cantons, des routes départementales mériteraient des travaux plus importants : des élargissements, des coupures de virage, etc. Donc, consacrer 10 M€ aux investissements routiers est insuffisant ; il en faudrait 15.

Quant aux collèges, outre la rénovation énergétique, des problématiques d'accessibilité sont restées en suspens par manque de moyens qui nous auraient permis de réaliser intégralement l'adaptabilité à l'accessibilité de nos bâtiments départementaux. Le plan de rationalisation, le schéma des bâtiments départementaux de la collectivité à GUÉRET, commence à dater. L'Ad'Ap prévoyait 17 M€ il y a dix ans. J'entends qu'il faudrait faire plus pour chacun, mais nous devons aussi faire face aux urgences. Je pense au collège MAROUZEAU à GUÉRET ou à celui de CROCQ. M^{me} JOUANNETAUD évoquait aussi celui de BOURGANEUF. Nous savons que les besoins sont importants. Des travaux ont été lancés à FELLETIN et M^{me} BUNLON, qui est en train de faire le tour des collèges, me parle de l'état des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Je ne veux pas noircir le tableau, mais regardez les besoins de notre plan pluriannuel d'investissement (PPI) alors que notre capacité d'investissement est en train s'amenuiser. Voilà le vrai sujet de fond !

Nous vous proposons donc d'essayer de maintenir l'année prochaine l'investissement à hauteur de 22 M€ nets, à la même hauteur que cette année, et de contraindre l'emprunt en le redescendant à 7 M€, la question étant de savoir s'il faut recommencer à emprunter 10, 12 ou 15 M€ pour financer le delta qui va nous manquer. Je n'en sais encore rien. Nos excédents en fonctionnement se réduisent. Nous le constaterons formellement lorsque nous examinerons le CA. Je suis d'accord avec vous, après tout, nous vous présentons aujourd'hui des propositions sur des données sur lesquelles vous êtes en droit de ne pas nous croire, mais il s'agit bien de savoir comment résoudre l'équation à trois chiffres : subventions, FCTVA et dotations ; autofinancement ; et emprunt !

M. BODEAU. – Le choix n'est pas multiple. Si nous perdons en capacité d'investissement et si nous voulons maintenir les investissements, les leviers se réduisent : soit nous faisons des économies en fonctionnement – cela peut s'entendre, mais je souhaiterais que cela ne se fasse pas sur le 012 ; soit nous serons obligés de recourir à l'emprunt, tout en sachant que ce faisant, nous dégraderons la CAF nette par la suite, au 066, sur les intérêts et annuités d'emprunt.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Vous dites que vous ne voulez que l'on touche aux dépenses de personnel, mais en connaissez-vous la progression depuis quatre ans ?

M. BODEAU. – C'est obligatoire, comme dans toutes les collectivités. C'est réglementaire...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Que ce soit réglementaire ou pas n'est pas le sujet. Nous sommes en train de parler de la façon dont nous pourrions déjà mettre l'argent en face de nos obligations avant de penser à en faire davantage. Le véritable sujet, nous le savons tous, ce sont les dépenses sociales, les dépenses de solidarité...

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi de revenir au DOB. Les discussions s'agitent, nous entendons de grands discours de politique générale, c'est très bien, et nous nous retrouvons sur certains points.

Sur ce DOB, je retiendrai les propos de Jérémie SAUTY concernant l'investissement, à savoir qu'une collectivité se doit d'investir pour continuer, demain, à exister – et Dieu sait combien nous avons besoin d'attractivité ! M. SAUTY s'engage en disant qu'il faut maintenir l'investissement.

Parmi les premières ébauches de proposition de nos collègues de l'opposition, il semblerait que deux mesurètes (RH) à 210 000 € ne soient pas suffisantes. Je rappelle toutefois que nous subissons en 2024 une augmentation de 2,1 M€ des dépenses de personnel, auxquelles s'ajoutent les 210 000 € que nous vous proposons, pour atteindre donc 2,3 M€ d'augmentation.

M. BODEAU nous demande de moduler la prime inflation entre 300 000 € et 800 000 €. C'est votre proposition. Je l'ai bien comprise. Nous en prenons note.

Armelle MARTIN nous demande également ce qu'il en est s'agissant de la loi portant sur la prévoyance et la santé qui s'appliquera en janvier 2025. M. Thierry GAILLARD a répondu : l'impact est de 130 000 €. Faut-il aller plus loin ?

Cela signifie que, pour l'instant, chers collègues de l'opposition, vous faites des propositions sur le compte 012, en RH. Je n'aurai qu'une question à vous poser, et c'est la seule qui compte – et je m'adresse à vous, monsieur LÉGER : maintenons-nous ou baissions-nous l'investissement ? Dites-le-nous !

M. LÉGER. – Je vous propose d'attendre vos inscriptions budgétaires ainsi que le compte administratif. Sur les totaux de 200 M€ de budget, imaginons que l'excédent de 0,5 % soit aujourd'hui minoré, notre prime inflation se trouverait peut-être là.

En tout cas, nous assumons de proposer de faire mieux pour nos agents, compte tenu de l'excédent qui sera affiché à la fin 2023. Nous vous confirmons cette demande. C'est sans doute une différence entre nous, mais nous l'assumons totalement, comme nous assumons tout ce que nous pouvons dire à longueur de séance plénière !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Monsieur LÉGER, les deux mesurètes que vous rejetez d'un revers de la main se montent tout de même à 210 000 €. Ce n'est pas rien ! Par respect pour ces personnels, sachant que, d'après les discussions que nous avons eues, il est plutôt question de s'occuper des agents de catégorie C, vous ne pouvez pas affirmer ainsi qu'il existe une différence entre nous sur la prise en compte de la demande d'augmentation.

M. LÉGER. – Pour en revenir à une question d'Éric BODEAU, il semblerait que vous ne m'avez pas bien saisi à quoi correspondaient les deux mesurètes sur le ratio promus/promouvables. Pourriez-vous le préciser ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – En effet, je souhaiterais comprendre à quel montant cela correspond par agent. Est-il possible de le quantifier ?

Par ailleurs, il y a effectivement les pistes pour trouver les 600 000 € que vous évoquez. Il est possible de faire d'autres dépenses en termes d'investissement ou au niveau du compte 002 des excédents cumulés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais enfin, vous savez bien comment fonctionne un budget ! Le compte 002 est reporté en recettes de fonctionnement, une fois ôté le besoin de couverture en investissement au compte 1068. C'est un débat très technique, mais nous savons de quoi nous parlons.

M. BODEAU. – Je vous parle des excédents cumulés, année après année.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous puiserons dans ces excédents pour financer les investissements ; c'est ce que l'on appelle l'autofinancement des investissements. Tant mieux si nous n'en avons pas besoin, cela signifierait que nous n'avons pas de problème. Si la collectivité était suffisamment allante pour ne pas avoir à y recourir, ce serait merveilleux et nous ne nous limiterions pas à 22 M€, mais ferions 30 ou 40 M€ d'investissements, comme c'est le cas en Lozère, un Département bien plus fragile que le nôtre.

Regardez tous les éléments que nous avons partagés avec vous, regardez les investissements que réalisent de petits Départements, comme la Lozère ou le Cantal, ainsi que leurs dépenses de fonctionnement sur certains postes. Nous ne sommes pas très bons en Creuse ; il suffit de se reporter à notre moyenne comparée à celle de la strate, surtout à des Départements plus fragiles.

M. BODEAU. – La moyenne de la strate est à considérer avec grande précaution. Cela dépend des compétences optionnelles. On le voit bien au niveau des EPCI. Cela ne signifie pas grand-chose.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans les Départements, les compétences optionnelles ne jouent que très peu, car nous avons 98 % de dépenses obligatoires. Donc, pour les Départements, la question ne se pose plus aujourd'hui, tout au moins pour les Départements de notre strate, comme la Lozère que je citais. Mais nous avons aussi étudié la situation du Cantal, de la Haute-Loire, des Hautes-Alpes, Départements dont les profils sont assez proches du nôtre sans être tout à fait identiques.

M^{me} BUNLON, secrétaire de séance. – Excusez-moi de vous interrompre, mais je vous informe qu'ayant quitté la séance, M. Thierry GAILLARD m'a donné pouvoir, M^{me} Catherine DEFEMME a donné pouvoir à M. Jérémie SAUTY et M. Laurent DAULNY à M^{me} Hélène FAIVRE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Pour apporter une réponse très précise à votre question, monsieur BODEAU, ce montant de 210 000 € est la proposition que nous avons présentée aux représentants des agents. J'espère qu'ils disposent de tous les éléments, tant sur le fond que sur la forme, qui leur permettront de juger et de guider nos choix en nous présentant des propositions sur les prix – modulés ou pas –, sur les catégories d'agents concernées – plutôt les catégories C que les catégories B –, etc. Nous leur faisons confiance pour qu'eux, qui sont au plus près des agents au quotidien et de ceux qui rencontrent des difficultés, nous précisent quels agents pourraient en bénéficier.

Il me semble, madame LALANDE, que 911 sur nos 1200 agents cette prime exceptionnelle.

Telle est la proposition que nous avons présentée, assortie de tous les éléments nécessaires, mais je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui concernant les modalités précises.

M^{me} Armelle MARTIN. – Petite question supplémentaire, s'agit-il de la mise en œuvre d'un décret ? Ces 210 000 € sont-ils régis par un texte ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je remonte dans le temps : le Président de la République a annoncé une prime inflation pour les agents de la fonction publique d'État, ainsi que pour ceux de la fonction publique hospitalière, me semble-t-il, sans s'être interrogé sur la façon dont serait décrétée la mise en place d'une prime. Mais ils l'ont fait, le décret est paru qui permet aux collectivités, communes, intercommunalités, départements ou régions, de l'appliquer si elles le souhaitent.

C'est donc nous qui faisons le choix. Nous avons donc proposé une prime de 210 000 €, dans un cadre qui sera celui qui semblera le plus approprié aux représentants des agents, pour donner un petit coup de pouce supplémentaire allant au-delà des augmentations déjà prévues pour l'année 2024.

M^{me} Armelle MARTIN. – D'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est vrai que c'est compliqué, je l'entends.

Avez-vous d'autres interrogations sur ces dépenses en augmentation ?

Si je comprends bien votre position, il conviendrait de faire davantage que 22 M€ en investissement, mais tout le monde est d'accord pour dire que nous partons pour une construction d'un budget 2024 fondé sur 22 M€ d'investissement. En êtes-vous d'accord ?

La parole est à M^{me} FAIVRE.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je voulais intervenir pour commenter ce DOB parce que ce qui me gênerait serait que le message retenu ne soit pas conforme à ce que, pour ma part, j'ai pu en lire et retenir.

Je constate que, sur les questions financières, M. BODEAU est très impliqué et imprégné des chiffres – ce que je peux comprendre parce qu'il sait ce que signifie de redresser la barre dans une autre collectivité –, mais je ne suis pas certaine que tout le monde en soit aussi imprégné que lui. La presse est présente dans la salle et je ne sais ce qui ressortira de notre débat.

Donc, les premières et dernières pages de ce DOB présentent un retour en arrière sur la période allant de 2015 à 2022, dont les chiffres font peut-être rêver certains parce qu'il est question de millions d'euros et d'une épargne brute qui ne cesse de croître d'année en année pour atteindre, effectivement, un excédent cumulé de 32 M€ aujourd'hui. Toutefois, il faut savoir proportion garder, car ces chiffres peuvent aussi, je pense, se dégonfler très rapidement. Ce qui m'inquiète – et c'est là que j'ai du mal –, c'est le fil conducteur de vos commentaires, monsieur LÉGER : de manière systématique ces dernières années, depuis que nos finances sont rétablies, vous déclarez que nous ne dépensons pas suffisamment et que nous engrangeons. Mais cela relève tout simplement de la prudence et de la bonne gestion ! Je suis inquiète à la lecture des dernières pages de ce DOB, car cet excédent cumulé ne pourra que diminuer l'année prochaine. C'est une certitude au regard des chiffres dont nous disposons à ce jour. J'aimerais que le Département bénéficie de fonds de péréquation, comme cela a été le cas par le passé, mais je ne crois pas à la magie. Je ne pense pas que nous parvenions à accomplir des miracles. Ce qui s'est passé ces cinq dernières années ne se reproduira certainement pas en 2024. Il faut donc, au contraire, faire preuve de prudence.

Une trentaine de millions d'euros seraient nécessaires, voire indispensables à notre Département, qu'il n'est donc pas possible de financer. Avec 6,6 M€ de recettes d'investissement, 7 M€ de recours à l'emprunt, soit 13,6 M€, les chiffres vont se dégrader. Alors, que faisons-nous ?

Certes, ces 32 M€ d'épargne peuvent faire rêver. Certes, on peut considérer qu'il nous reste des fonds. Toutefois, si nous voulons financer non pas 30 M€ d'investissement car nous ne le pouvons pas, mais ne serait-ce que 22 M€, nous devons ponctionner nos excédents. Nous ne pourrions pas le faire longtemps car, très rapidement, nous franchirons les seuils d'alerte. Cela m'inquiète et je pense donc, ne vous en déplaise, qu'il faut rester prudents et maintenir une gestion rigoureuse !

Je ne sais que vous dire de plus. Le remplaçant de Pierre COSTES sera sans doute surpris de vos discours. Pierre COSTES est habitué à vous entendre dire que nous ne dépensons pas suffisamment. Cela ne l'effraie plus parce qu'il a compris que, de notre côté, nous ne céditions pas à la tentation, mais je ne voudrais pas que son remplaçant entende cela parce que les chiffres n'incitent pas à dépenser davantage mais, au contraire, à redoubler de prudence.

M. BODEAU. – Je tiens à rassurer ma collègue : ces 32 M€ ne me mettent pas en état de lévitation. Mon gabarit et la loi de gravitation me l'interdisent ! (*Rires.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à vous reporter à la page 105 du document. Vous y trouverez un petit tableau très simple et clair. Je répète, nous sommes au stade des prévisions et voilà ce que nous vous proposons pour construire le budget.

Premièrement, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous inscrivons 22 M€. Nous savons tous que ce n'est pas suffisant.

Nous imaginons que nous aurons des recettes d'investissement, grâce à des dotations et autres subventions à hauteur de 6,6 M€.

Et nous vous engageons à emprunter 7 M€.

Enfin, nous prélevons 9 M€ sur l'épargne nette au compte 002, pour compenser les 600 000 € prévisionnels. Mais si nous continuons ainsi, cela signifie que trois fois neuf étant égal à vingt-sept, il ne restera rien dans trois ans, voire avant, de ces 32 M€ s'autofinancer. Si nous ne tenons pas un discours d'alerte aujourd'hui et si nous ne restons pas prudents, dans trois ans, nous pleurerons tous, car nous n'aurons plus un sou pour réaliser des investissements, sauf à tout emprunter. De toute façon, les banques ne nous suivront pas et, sans CAF et sans report du 002, nous devrions emprunter 16 M€ pour réaliser seulement 22 M€ d'investissement.

Je vous rappelle, car nous l'avons évoqué en Commission Permanente, que même si la collectivité a été extrêmement prudente, à d'autres époques et en d'autres lieux, ce n'était pas le contexte général. Fort heureusement, nous n'avons pas eu recours en Creuse à des emprunts dits toxiques. Je salue la sage décision qui a été celle du président du Conseil général, à l'époque. Il est toujours parmi nous. Cela a été un choix très prudent que vous avez eu bien raison de faire. Nous vous en remercions mille fois.

Pour autant, 30 % des emprunts sont indexés sur le livret A ; nous ne pouvions pas faire autrement puisque les banques ne nous prêtaient pas au vu de nos indicateurs dégradés pendant quelques années – c'était une réalité, ce n'est pas moi qui le dis mais les organismes bancaires –, en 2023, nous avons pris 700 000 € de remboursement d'intérêts supplémentaires, alors que nous sommes en train de nous désendetter ! Il était difficile d'anticiper cette situation., Très peu de prévisionnistes auraient pu dire que le taux du livret A passerait de 0,5 % à 4 % en trois ou quatre ans à peine. Ces mauvaises surprises, il faut avoir la capacité de les assumer.

Notre ligne de conduite vous semble peut-être trop pessimiste, mais nous ne parlons pas du budget de BUSSIÈRE-NOUVELLE, mais de celui de la Creuse !

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, si nous partons sur un budget de 9 M€ en 2025, cela signifie qu'en 2026, il faudra fonctionner avec les lignes de crédit, parce que nous avons besoin de 17 M€ par mois. C'est une réalité, c'est que l'on appelle le fonctionnement de tous les jours. Cela signifie qu'à partir de 2026, soit nous aurons épuisé notre trésorerie, soit nous ferons de la cavalerie. Mais moi, je ne sais pas faire !

M. BODEAU. – Si ce scénario devait se concrétiser, il est évident qu'il faudrait revoir les taux d'investissement parce que la nature même des économies que nous pourrions réaliser en resserrant les dépenses de fonctionnement ne couvrira jamais les besoins en investissement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est la raison pour laquelle l'Assemblée des Départements de France ne décolère pas depuis quelques années à la lecture de l'analyse des comptes publics faite par la DGCL et d'autres ministères, notamment celui de Bercy. Ils ont passé l'année 2023 à parler des résultats de 2022 qui, nous le savons, était une année exceptionnelle pour les Départements. Pierre COSTES a eu l'occasion de vous faire part des résultats : une chute de l'épargne nette et de l'épargne brute des collectivités malgré ce que l'on peut entendre dire à l'échelle nationale.

Ceux qui sont en souffrance aujourd'hui, ce sont les Départements et les Régions. Avez-vous entendu quelque ministre ou quelque gouvernement que ce soit, dire qu'il allait se porter à leur chevet et prendre des mesures spécifiques en leur faveur ? Aucun !

Pourtant, qui sont les acteurs de la solidarité et de l'aménagement dans les territoires ? Ce sont ces grandes strates de collectivité !

Pendant ce temps, nous l'avons déjà évoqué, je ne vais pas y revenir, il y a la lettre de mission du Président de la République à Éric WOERTH et un congrès prochainement réuni où il sera facile de glisser une autre loi constitutionnelle portant sur une réforme des collectivités. On nous promet que ceci ou cela n'y figurera pas. Au-delà de nos clivages, majorité et opposition, nous mesurons pleinement la situation dans laquelle le Gouvernement plonge les collectivités en France à l'heure actuelle. Il ne parle pas de sa dette mais lorsqu'il fera ces revues de projets, cela a été redit aujourd'hui, il compte bien en faire peser une partie sur les collectivités plus qu'il ne le fera sur ses propres ministères.

Il suffit de se rendre dans les ministères parisiens. Il faut voir tout ce qui s'y passe et où sont les RH. Moi aussi, j'aimerais avoir plus de moyens pour disposer de RH supplémentaires ! Pour vous dire le fond de ma pensée, l'État ne change guère son organisation et sa structure, sinon celle qui est territorialisée et qu'il impose aux collectivités locales. Ce n'est pas la première année que nous le constatons.

Nous avons bénéficié d'une petite bulle qui nous a permis d'aller mieux juste après la crise liée au Covid, auquel nous avons d'ailleurs su faire face. Nous avons su protéger nos agents, les missions qu'ils portent et nos habitants. Nous avons dû engager des dépenses supplémentaires, que nous avons assumées. Nous avons tenu bon. Nous avons réinventé une façon de faire du service au public. Agents et élus oublions de nous auto-congratuler de tout ce que nous avons fait. Cette séquence a bien trop vite été oubliée. Je suis très fière de tout ce qui a été accompli à l'échelle de notre pays. Il suffit de regarder ce qui s'est passé ailleurs dans le monde pour s'en convaincre. Néanmoins, même si cela s'oublie vite, nous avons su montrer que nous savions rebondir alors que nous étions dans une situation financière critique au début du précédent mandat. Nous avons répondu à la crise sanitaire à deux reprises. Je sais donc que nous saurons rebondir à nouveau, et je puis vous garantir que nous saurons faire des choix, même si nous n'en sommes pas totalement satisfaits.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Sans relancer le débat, et je ne pense pas être de nature à polémiquer systématiquement, je voudrais dire à celles et ceux qui ne cessent de ruminer le passé que, personnellement, je n'ai jamais connu d'année positivement exceptionnelle pour le Conseil départemental, en général. Jamais ! En revanche, je sais ce qu'a été le choc budgétaire qu'a représenté pour le Département la mise en place de l'APA. L'effet ciseau a été sans précédent pour les Conseils départementaux au cours de la période de 2013 à 2015. Madame FAIVRE, cessez, s'il vous plaît, de ruminer ce passé. Cela n'intéresse d'ailleurs absolument pas les Creusois !

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je ne rumine pas le passé, je me suis référée à une page reprenant les chiffres du « Monde »...

M. LOZACH. – Je vous ai bien écoutée.

M. LÉGER. – Voilà ce que c'est que d'être méprisant.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – C'est bien la première fois que l'on me dit cela !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des politiques territoriales. – Permettez-moi une remarque à propos des 22 M€ d'investissement puisque nous sommes en train de travailler sur le futur Boost'Habitat. Nous avons réalisé des enquêtes auprès des communes afin de les accompagner dans la rénovation de leurs bâtiments, toujours dans l'objectif d'accueillir de nouvelles populations.

À ce jour, alors que 75 % des communes ont répondu, les besoins se montent déjà à plus de 6 M€. C'est dire les besoins d'accompagnement de nos communes et intercommunalités en matière d'habitat ! L'investissement doit donc être maintenu. Avec 22 M€, nous ne serons que des cofinanceurs, mais nous amènerons le « petit plus » qui permettra à certaines d'entre elles de passer le pas.

Ma volonté en matière de politiques territoriales est bien d'accompagner l'investissement de nos communes et de nos intercommunalités afin d'accueillir davantage de populations. Ce chiffre de 6 M€ est factuel, il est remonté du terrain, sachant que seulement 75 % des communes ont répondu.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – *A contrario* de ce que vous venez de dire, monsieur LOZACH, dans tous les tableaux et les indicateurs, nous avons veillé à démarrer l'analyse en 2015 ; nous ne parlons donc pas d'un passé que nous ne connaissons pas et qu'en tout cas, nous ne maîtrisons certainement pas. Mais voyez, l'attention fut délicate : nous n'avons commencé qu'en 2015, et pas avant !

Avez-vous d'autres suggestions ?...

Nous nous fonderons donc sur les chiffres qui vous sont suggérés, à savoir 22 M€ en investissement et 7 M€ d'emprunt. Ce sont les deux chiffres clés à partir desquels nous puisons 9 M€ sur l'excédent cumulé. C'est la base de travail que nous vous proposons.

Qui ne dit mot consent... ou ne consent pas, d'ailleurs ! Monsieur FOULON, nous continuerons tous les deux à travailler sur cette piste, puisque le débat d'orientations budgétaires vise, tout de même, à fixer des orientations pour travailler sur le budget.

M. BAYOL. – C'est au budget que nous voterons !

M. LÉGER. – Je pense que nous vous avons répondu.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Tout à fait, monsieur LÉGER, le débat a été plus fourni que l'an dernier, mais comme le dit M. BAYOL, nous verrons ce qu'il en sera au moment du vote du budget en avril.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je maintiens : puisqu'il n'y a pas de remarques particulières sur les bancs de cette Assemblée, majorité ou opposition, nous partons sur cette proposition.

Pour le reste, nous vérifierons en avril, en examinant le CA qui sera présenté en même temps que le BP, si les propositions qui vous sont faites doivent être modifiées et en quel sens.

Si vous n'avez pas non plus d'interrogation supplémentaire sur les annexes qui vous ont été présentées, liées à ce DOB ?...

Tel n'est pas le cas.

Je vous propose de me donner acte du partage des informations concernant le DOB. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tous les élus du Conseil départemental m'ont donné acte de ce débat d'orientations budgétaires, nous poursuivons l'ordre du jour.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe, pour l'exercice 2024.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57
BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE
DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

**RAPPORT N° CD2024-02/1/2
DOSSIER N° 6135**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Il s'agit d'un dossier purement comptable. Il apparaît nécessaire d'appliquer au budget annexe du Laboratoire la même procédure qu'au budget principal et, donc, de basculer en nomenclature M57. Je n'ai rien de particulier à ajouter.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Je m'en doutais !

M. LÉGER. – Nous avons reçu le courrier d'un négociant en bétail que nous connaissons pour sa modération et parce qu'il a siégé parmi nous. Il nous interroge à propos du laboratoire sur un point qui, en conséquence, suscite également nos interrogations. Il trouve anormal que les analyses de sang ne soit pas réalisées au laboratoire d'AJAIN dans le cadre du GIP Terana.

Plaisanterie mise à part, il est vrai que cela peut nous interroger. Lorsque nous avons évoqué le GIP Terana dans cette assemblée, il nous avait été dit que, dans la mesure où la Creuse était un bassin allaitant, serait conservée à AJAIN la spécificité « sérologie ». J'espère que j'emploie les bons termes – en tout cas, les analyses liées au bétail. Voilà que nous apprenons que les analyses pour la maladie hémorragique épizootique (MHE) se font à CLERMONT-FERRAND. C'est déroutant. Pourvu que cela ne se prolonge pas, sinon les éleveurs creusois que nous avons tous soutenus, ce matin, dans nos vœux et motions ainsi que dans nos déclarations ne comprendraient pas !

En revanche, s'agissant de sa proposition, ancienne, de privatisation du laboratoire, vous comprendrez que je la comprene moins. En tout cas, la question de fond concernant les analyses réalisées au laboratoire d'AJAIN nous interroge.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avant de répondre à la question de M. LÉGER, nous allons procéder au vote sur ce rapport.

Je vous propose donc :

- d'acter la requalification du budget annexe laboratoire en service public administratif ;
- et donc, d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 pour ce budget à compter du 1^{er} janvier 2024. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LABAR, pour répondre à la question précise de M. LÉGER.

M. LABAR. – Permettez-moi tout d'abord de resituer le contexte épidémiologique. Comme vous l'avez dit, monsieur LÉGER, nous sommes face à l'apparition de cette fameuse MHE.

Cette maladie hémorragique épizootique est une maladie vectorielle, c'est-à-dire une maladie transmise par des moucherons ou des moustiques. Elle n'est jamais qu'une traduction dans nos campagnes et dans nos élevages du réchauffement climatique, car toutes sont des maladies qui se développaient dans le bassin méditerranéen, voire nord-africain.

En volume, nos anciens agents mis à disposition du GIP sont confrontés à une surconsommation de la capacité à absorber le volume d'analyses, et peut-être aussi à un manque d'anticipation des cadres de la direction. Toujours est-il que pour ce qui est de la traduction quantitative de cette maladie, les besoins sont passés de 1 000 à 10 000 analyses par mois. À un moment donné, la tête dans l'eau, face aux protestations, à juste titre, des exportateurs parce que les résultats n'arrivaient pas en temps voulu. Le GIP a alerté et, en conséquence, un peu *a contrario* de ce qui avait été imaginé et malgré une légère réactivité, une solution de secours a dû être adoptée : c'est ainsi qu'une navette a été mise en place et, actuellement, ces analyses sont effectuées dans le Puy-de-Dôme qui fait également partie du GIP.

Le retour à la normale est prévu au mois de mars. J'ai encore croisé le directeur général du GIP hier, qui me l'a confirmé. Le laboratoire d'AJAIN n'a que trois agents dans ce secteur PCR – *Polymerase Chain Reaction* ou réaction de polymérisation en chaîne. Réguler un problème RH nécessite qu'il soit anticipé et évalué ; cela prend un certain temps. On ne forme pas un agent dans ce domaine d'un coup de cuillère à pot.

Au-delà, monsieur LÉGER, permettez-moi de dire que cela me fait sourire de vous voir vous servir des qualités épistolaires de la personne évoquée !

M. LÉGER. – Cela me rassure de voir que, dans vos rangs, tout le monde soutient cet homme.

M. LABAR. – Je n'ai rien soutenu du tout, je n'ai parlé que de qualités épistolaires.

L'essentiel est le retour à la normale au mois de mars. À la suite des solutions apportées par Terana, nous avons également reçu des mails de satisfaction d'une autre qualité épistolaire.

Nous restons attentifs.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ma question ne porte pas sur le rapport qui consiste en une simple régularisation administrative – passer de M4 à M57 – afin d'évaluer de façon très objective et très complète les actifs du laboratoire qui n'est plus un équipement commercial et industriel. Mais nous avons été interpellés par cet ancien député de la Creuse qui décrit une photographie de la réalité qu'il ne faut pas ignorer, car il est vrai que nous traversons une situation de crise, comme nous en avons connu d'autres. Celle de l'ESB en 2001 était quelque chose, et celle de la FCO en 2008 en était une autre.

Je constate d'ailleurs que M. LABAR reconnaît un manque de réactivité de la part de notre collectivité et du laboratoire parce qu'il me semble qu'à un certain moment – nous l'avons vu en 2001 et en 2008 –, lorsqu'une situation de crise est dénoncée, il faut avoir une réaction, un volontarisme politique et une commande publique très forts. Il faut mettre les moyens, y compris en matière de formation des agents, d'autant que ce n'est pas en une semaine que l'on forme ces agents. Il faut également déployer des moyens en termes de ressources humaines, d'équipements et de consommables. Par nature, une crise ne dure pas éternellement. Il y a donc une période très difficile à gérer et à passer et il faut espérer que, très rapidement, les analyses soient réalisées à AJAIN et non plus à CLERMONT-FERRAND.

Nous espérons le retour sur la Creuse, de tout ce secteur PCR et sérologie, au sortir de la crise, car c'est une première inquiétude.

J'ai une seconde inquiétude parce que j'ai été alerté par des collègues sénateurs des secteurs concernés par le GIP Terana, qui, déjà, s'inquiètent de sa situation budgétaire. Madame la Présidente, Avez-vous des éléments rassurants à nous transmettre à ce sujet ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons eu un entretien, lundi dernier, avec le directeur du GIP. Une commission des finances s'est tenue pour examiner les premiers résultats de 2023 et les premières tendances perspectives pour 2024.

Une assemblée générale était prévue le 12 mars. Nous avons proposé de réunir plutôt, de façon très simple et très libre, les Présidents de Département du GIP qui seront accompagnés par qui ils souhaitent – DGS, élus référents ou autres – pour examiner de plus près les éléments qui nous ont été soumis et peuvent paraître inquiétants. Nous ne savons pas encore le mesurer pleinement. Toutefois, je rappelle que nous avons intégré le GIP il y a seulement six mois. Donc, toute situation qui pourrait s'être dégradée ne saurait vraisemblablement pas être imputée à l'intégration du Laboratoire de la Creuse.

Vous me connaissez, vous connaissez Bertrand LABAR. Quoi qu'il arrive, nous étudierons la question de très près. Ces échanges qui se dérouleront en circuit fermé plutôt que dans une assemblée générale, nous permettront de nous dire les choses et d'expertiser toute situation qui se révélerait plus compliquée que nous ne l'avions imaginé.

Nous n'avons pas vraiment aujourd'hui d'éléments très précis, sinon quelques bruissements. Nous allons donc examiner la question et retrousser nos manches, comme nous avons l'habitude de le faire, afin de prendre les choses bien en main et de face.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Sans être spécialiste de ce domaine, j'ai l'impression que les crises sanitaires se multiplient. Là où, il y a trente ans, nous en avons tous les dix ans, nous en avons quasiment une chaque année. Cela signifie également que, pour l'instant, pour répondre à l'urgence liée à la MHE sans doute faudrait-il un pool prêt à réagir parce qu'avec le réchauffement climatique qui nous amènera de nouveaux vecteurs, on peut penser que, malheureusement, nous serons confrontés de plus en plus souvent à des crises sanitaires bovines et, par conséquent, à la nécessité de réaliser des analyses, et si possible en Creuse.

M. LABAR. – Bien évidemment, ce que vous venez de décrire à propos de ces maladies vectorielles est absolument exact, il y en aura d'autres.

Riche, si je puis dire, de cette petite expérience, il conviendrait de mettre en place des solutions rapides au cas où. Pour reprendre un terme un peu pompier, l'interdépartementalisation ne me dérange pas, au cas où l'un des départements est un peu à court, mais il faut surtout, désormais, faire preuve d'anticipation et être prêt à réagir, même si l'utilisateur, le fournisseur ou l'exportateur, est satisfait du service rendu.

Madame la Présidente, lorsque je parlais de vigilance, c'était certes pour le petit dysfonctionnement qui va se régler, mais c'était également pour tous ces autres aspects.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 : BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération N°CD2022-11/4/2 du Conseil départemental du 18 novembre 2022 portant sur l'adhésion du département au GIP TERANA pour la gestion du laboratoire d'analyse départemental;
VU la délibération n°CD2022-12/1/3 du Conseil départemental du 16 décembre 2022 portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier;
VU le rapport CP2022-12//2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- D'acter la requalification du budget annexe laboratoire en service public administratif et d'appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 pour ce budget à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que les décisions budgétaires relatives au laboratoire (budget primitif, budget supplémentaire le cas échéant, décisions modificatives) continueront à être votées par nature et par chapitres à compter de cette date (avec présentation croisée par fonction, pour information).

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2022 pour l'ensemble des budgets du Conseil départemental soumis à la M57 trouve également à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget annexe du laboratoire.

- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N° CD2024-02/1/3 DOSSIER N° 6164

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Comme nous le faisons régulièrement, nous vous présentons un compte rendu des actions en justice du Département.

Figurent en annexe les différentes actions engagées. Je rappellerai seulement que la CAF nous a alertés de trente-deux dossiers de fraude au RSA, qui représentent quelques dizaines de milliers d'euros. La procédure est en cours pour dénoncer et recouvrer les sommes en cause.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est bien précisé que l'augmentation de ces repérages est liée au fait que la caisse d'allocations familiales contrôle en croisant les données financières des bénéficiaires avec celles de la DDFIP. Si la déclaration à la source présente des avantages et quelques inconvénients, elle permet de repérer les anomalies dans l'accès aux droits. Nous aurons le pendant de ces procédures avec la solidarité à la source, qui ne se fera pas non plus sans créer des difficultés parce que, vous pourrez le constater, les indus RSA peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros, voire 10 000 €.

Le tribunal va donc engager des procédures. Le sujet n'est pas tant que le Département récupère des fonds – j'y crois assez peu mais la situation risque d'être compliquée pour certains – que le juste droit au bon moment. Il est essentiel que les choses soient faites correctement afin d'éviter de créer les situations des situations qui pourraient se révéler à terme plus pénalisantes que celles qui ont engendré le versement de l'allocation.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – J'apporterai une précision sur la différence entre les indus et la fraude.

Pour ce qui est des indus, les nouvelles dispositions annoncées risquent d'accroître le nombre d'indus et de régularisations et, par conséquent, d'être difficiles pour un certain nombre de personnes.

La fraude avérée est autre chose et nous sommes confrontés à des situations qui interpellent.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Ma question porte sur les agents que nous avons engagés pour contrôler les bénéficiaires du RSA. Aujourd'hui, on nous dit que c'est la CAF qui a débusqué ces cas problématiques. Ces agents ont-ils été recrutés ? Quel est leur rôle ? Et quelle est la plus-value de ces agents par rapport aux contrôles effectués par la CAF et par le service des impôts ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – De mémoire, ces agents ont été réaffectés sur d'autres missions.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – De toute façon, nos deux contrôleurs RSA n'avaient pas d'habilitation pour mener ces contrôles. Ils pouvaient travailler au repérage et à l'instruction des dossiers, mais l'habilitation officielle ne concernait que la CAF ou la MSA.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – En cas de fraude au RSA, parvient-on à récupérer les sommes réclamées aux bénéficiaires ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est la décision du juge qui examine les ressources et propose un plan d'apurement de la dette, comme dans toute situation de ce type. Peut-être sera-t-elle remboursée dans cinq, dix ou vingt ans.

Après étude de ce seul rapport, vous pouvez constater, une fois les sommes dues cumulées, que le montant est élevé pour la collectivité.

M. BODEAU. – Cela se finit au 65-42.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Ces sommes sont effectivement difficiles à recouvrer.

M. BODEAU. – Comme d'autres.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – ... comme d'autres effectivement, mais je me souviens d'un dossier qui date de plusieurs années : la personne concernée avait par la suite redemandé à bénéficier du RSA ! C'est la cerise sur le gâteau !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dont acte.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, secrétaire de séance. – Je vous informe que M^{me} Delphine CHARTRAIN a quitté la séance et donné pouvoir à M. Bertrand LABAR.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'adopter ce rapport. (Adopté à l'unanimité.)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;
VU la délibération n° CD2021-07/19 du 1er Juillet 2021 accordant délégation du Conseil départemental à Mme La Présidente;
VU la délibération n° CD2023-02/1/12 du 10 février 2023 portant compte-rendu des actions en justice menées en 2022;
VU le rapport CP2022-12//3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice en 2023 de sa délégation en matière d'actions en justice.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ADHÉSION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GEMS 23

RAPPORT N° CD2024-02/1/4 DOSSIER N° 6149

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – Dans le cadre de sa mission de gestion de l'aide sociale à l'enfance, il vous est proposé d'adhérer au groupement d'employeurs GEMS23. L'adhésion à cet organisme permettra à la collectivité de faire face aux situations d'urgence et aux difficultés de recrutement de personnes qualifiées.

Pour adhérer, la collectivité doit s'acquitter d'un droit d'entrée de 1 000 € et d'une cotisation annuelle de 150 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} Armelle MARTIN. – J'ai envie de dire que l'adhésion permettra « d'essayer » de faire face, parce qu'ils sont confrontés à la même difficulté que nous.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait.

Je vous propose :

- d'adhérer à l'association loi 1901 Groupement d'Employeurs Médico-Social de la Creuse (GEMS23) ;
- de régler la somme de 1 000 € au titre de l'adhésion initiale, et de 150 € au titre de la cotisation annuelle ;
- de désigner M. Thierry GAILLARD auprès des instances délibérantes de GEMS23 ;
- de m'autoriser à signer la convention avec GEMS23 relative à la mise à disposition d'un ou de plusieurs salariés, ainsi que toute pièce nécessaire à la gestion de ce dossier. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS : GEMS 23



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU les statuts du Groupement d'Employeurs Médico-Social de la Creuse (GEMS23);
VU le rapport CP2022-12/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adhérer à l'association loi 1901 « Groupement d'Employeurs Médico-Social de la Creuse (GEMS23) » ;
- de régler les sommes de **1 000 €** au titre de l'adhésion initiale, et de **150 €** au titre de la cotisation annuelle ;
- de désigner pour représenter le Conseil départemental au sein des instances délibérantes de GEMS23 :
Monsieur Thierry GAILLARD
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention avec le groupement d'employeurs GEMS 23 relative à la mise à disposition d'un ou de plusieurs salariés, ainsi que toute pièce nécessaire à la gestion de ce dossier.

L'Association GEMS23 est un Groupement d'Employeurs dans le Médico-Social, qui permet de concilier flexibilité pour les structures adhérentes et moindre précarité pour les personnes recrutées. Le GEMS 23 est ouvert aux structures à but non lucratif ainsi qu'aux organismes publics, et permet à ses membres de mutualiser des emplois.

L'adhésion à cet organisme permettra à la collectivité de faire face aux situations d'urgence et aux difficultés de recrutement de personnes qualifiées.

La convention jointe à la présente délibération reprends les critères d'adhésion.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avant d'aborder le rapport suivant inscrit à l'ordre du jour concernant la Cité de la Tapisserie, je vous propose d'examiner le rapport supplémentaire.

**OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE
DÉSIGNATION**

**RAPPORT N° CD2024-02/1/13
DOSSIER N° 6178**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit de désigner un représentant de la collectivité. Jusqu'à présent, M. Patrice MORANÇAIS était notre représentant. Êtes-vous toujours candidat ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – C'est un domaine qui m'intéresse, mais peut-être y a-t-il d'autres candidats ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Y aurait-il d'autres candidats ?...

Ce n'est pas le cas. Je vous propose donc de désigner M. Patrice MORANÇAIS pour nous représenter au sein de cet office. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, puisque nous allons clore le débat budgétaire, lors de la dernière session plénière, vous aviez dit vouloir me transmettre des éléments d'information sur la Landesbank, cette fameuse banque franco-allemande, d'ailleurs plus allemande que française à voir ses actionnaires et sa localisation. Je n'ai rien reçu à ce jour.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous vous les communiquerons, monsieur LOZACH. Désolée de ne pas l'avoir fait plus tôt.

M. LOZACH. – Merci.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE -
REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération N°CD2021-09/1/4 du Conseil départemental du 17 septembre 2021, désignant le représentant au sein de l'ONACVG
VU le rapport CP2022-12//13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de nommer Monsieur Patrice MORANCAIS en tant que représentant du Département au sein du Conseil Départemental pour les Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation au sein des commissions Solidarité et Mémoire.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE
DE LA CITE INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE :**

ATTRIBUTION D'ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**RAPPORT N° CD2024-02/1/5
DOSSIER N° 6166**

M. FOULON, Vice-président en charge de la modernisation de l'action publique, des finances et des bâtiments, rapporteur. – En cette période pré-budgétaire, le Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé doit continuer de vivre. En attendant avril, nous vous proposons de délibérer sur le versement d'acomptes sur les montants des contributions statutaires prévues pour l'année 2024.

Il est proposé d'inscrire 230 000 € en investissement et 535 000 € en fonctionnement pour l'année 2024. Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2024 des deux structures, Conseil départemental de la Creuse et Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, il est proposé, tel que prévu par la loi, d'attribuer des acomptes en section d'investissement de 57 500 €, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2023 ; et en section de fonctionnement, la somme de 401 250 €, soit 75 % du montant de la contribution statutaire de 2023.

M^{me} BUNLON, secrétaire de séance. – M. Philippe BAYOL quitte la séance et donne pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose d'attribuer un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2024 en faveur du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, à hauteur de 57 500 € en section d'investissement et à hauteur de 401 250 € en section de fonctionnement et de m'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. *(Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Valérie SIMONET, M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALÉIX, M^{me} Renée NICOUX, M. Jean-Luc LÉGER, M. Jean-Jacques LOZACH, élus membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : ATTRIBUTION D'ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'attribuer, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2024, un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2024 en faveur du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé, soit :

- En investissement : **57 500 €**, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2023 (chapitre 204, article 2041781, fonction 314) ;

- En fonctionnement : **401 250 €**, soit 75 % du montant de la contribution statutaire de 2023 (chapitre 65, article 6561, fonction 314).

Il est précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2024.

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Ne prennent pas part au vote :

Mme V. Simonet, Mme C. Defemme (ayant donné pouvoir à J. Sauty), Mme L. Chevreux (ayant donné pouvoir à M. V. Martin), M. V. Martin, M. G. Marsaleix, Mme R. Nicoux (ayant donné pouvoir à M. J.L. Léger), M. J.L. Léger, M. J.J. Lozach, Elus Membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

CD – ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2023 ET PERSPECTIVES 2024**

**RAPPORT N° 02/2/6
DOSSIER N° 6120**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle un rapport de synthèse sur l'activité de la Cité. M. Emmanuel GÉRARD que nous avons convié nous présentera toutes les activités, les projets et les engagements de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé.

Je tiens également à saluer comme il se doit les trois membres du syndicat mixte : la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes Creuse Grand Sud et le Conseil départemental de la Creuse ainsi que tous nos partenaires, qu'ils soient publics – État, DRAC et plans divers à venir – ou privés, car la Cité bénéficie de la participation de plus en plus accrue de généreux mécènes de tous secteurs – fondations, organismes bancaires, entreprises, grandes et petites, et des quidams aussi !

Monsieur le Directeur, je vous le cède la parole.

**INTERVENTION DE M. EMMANUEL GÉRARD,
DIRECTEUR DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ**

M. GÉRARD, Directeur du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. –
Merci, madame la Présidente. Je vous présenterai ce rapport sur la Cité de la Tapisserie et l'Art tissé en
abordant, dans un premier temps, les grandes fonctions de la Cité et en vous présentant, dans un second, le
projet de la deuxième tranche de son extension.

D'emblée, à la création du syndicat mixte, avait été posé le principe que le musée en constituait
le socle, tout en y adjoignant deux fonctions : l'une de formation, l'autre de création contemporaine, reposant
sur la création d'un fonds contemporain. Puis, au fil de l'expérience, nous sommes rendu compte qu'un
écosystème tapisserie-art tissé-design textile se mettait progressivement en place et que, dans une logique
territoriale, qui est également celle que les élus souhaitaient impulser au projet, il devenait nécessaire
d'ajouter la dimension de mise en place et d'animation de cet écosystème.

Je m'appuierai sur certaines réalisations afin de vous donner une vision suffisamment précise
des politiques développées par la Cité.

S'agissant de la politique d'exposition, nous avons organisé en 2023 une exposition sur le
peintre René PERROT à la demande du Mucem, le musée des Civilisations de l'Europe et de la
Méditerranée de MARSEILLE, qui nous a proposé de monter en commun cette exposition qui a été
présentée à AUBUSSON et au Mucem à MARSEILLE.

La politique de médiation est une politique très intensive, car très importante à nos yeux. Nous
avons accueilli 2 200 élèves en 2023.

La politique d'acquisition consiste à toujours veiller aux opportunités qui se présentent, afin
d'acquérir des tapisseries pour compléter la collection dite « de référence » de la tapisserie d'Aubusson.

La politique de prêt est également importante. Pour vous donner une idée, depuis la fin de la
période Covid, donc entre 2021 et 2023, nous avons prêté plus d'une centaine d'œuvres, dont un tiers
réalisé depuis la création de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Cela signifie que la demande pour les
œuvres créées depuis 2011 est significative.

Ainsi, au cours de l'été 2024, le musée Jean LURÇAT de la ville d'ANGERS organisera une
exposition intitulée « Aubusson nouvelle génération ». Nous prêterons toutes les œuvres contemporaines
que nous avons réalisées. Il est intéressant de constater que, dans une ville comme ANGERS qui, même si
j'ai du mal à le dire et même si, lors de ma prise de fonctions, il m'avait été conseillé de m'en méfier, est une
capitale de la tapisserie, cette exposition présentera une partie du fonds contemporain que nous avons créé.

La conservatrice Alice BERNADAC a également décidé d'organiser des conférences. Il est à
noter la demande du Parc naturel régional de Millevaches qui souhaiterait des interventions dans les
différentes villes-portes du parc. C'est ainsi que, cette année, une conférence s'est déroulée à la bergerie du
MOUTIER-D'AHUN.

La fréquentation a augmenté cette année puisque nous avons frôlé les 55 000 visiteurs. L'an
dernier, leur nombre était quasiment de 40 000. Nous constatons que non seulement les Creusois restent
nos premiers visiteurs mais, au fil des années, nous notons une forte progression des visiteurs originaires de
la Creuse. C'est un constat extrêmement intéressant.

Je précise que cette année, pour l'exposition d'été, la tenture Tolkien, soit quatorze tapisseries
et deux tapis, sera achevée. Le vernissage aura lieu le 27 juin et, à partir du 28, cette tenture spectaculaire
sera exposée. J'y reviendrai par la suite.

S'agissant de la politique de formation, au mois de juin, la septième promotion terminera ses
deux années d'études et de stages, puisque ce sont des stagiaires de la formation professionnelle, pour
obtenir leur diplôme de BMA (brevet des métiers d'art). Au total, nous aurons formé quatre-vingts personnes,
dont 80 % qui sont restés dans la filière.

Au début, on nous disait que nous formions pour les ateliers. Maintenant, nous voyons très clairement que nous formons également pour les manufactures. Ces dernières, que ce soit la manufacture Robert FOUR ou la manufacture PINTON aujourd'hui, sont très demandeuses de personnels que nous formons avec le Greta Limousin à la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Pour mettre les choses en perspective, je ne citerai qu'un chiffre : lorsque j'ai commencé, il y avait trois ateliers ; aujourd'hui, ils sont dix. Le nombre de créations d'atelier est non négligeable : non seulement de jeunes diplômés ont intégré des ateliers et des manufactures existants, mais d'autres ont créé leurs propres ateliers. Tous ne sont pas au même niveau de développement, mais quelques-uns se sont tout de même constitués en clientèle privée.

En ce qui concerne la politique de création, Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines qui avait été inscrit dès le départ dans les statuts du syndicat mixte a permis de conduire une politique très soutenue. Outre le savoir-faire de tissage, nous avons développé le savoir-faire de création et de production d'œuvres contemporaines. La Cité est désormais un centre d'art dans lequel a été créée une quarantaine d'œuvres. Malheureusement, à ce jour, nous ne pouvons en montrer que quelques-unes, cinq ou six, parce que nous n'avons pas la possibilité d'en exposer davantage – et je ne vous parle pas des grandes tentures TOLKIEN et MIYAZAKI.

Après la tapisserie selon Anne-Laure SACRISTE achevée en 2023, nous tisserons Raphaël BARONTINI. Nous avons organisé un concours mécéné à la demande du Conseil régional avec les huit écoles d'art de Nouvelle-Aquitaine. Vous pouvez voir en bas à droite, Marianne VIEULÈS, la jeune professionnelle qui a remporté le premier prix de ce concours. Nous nous sommes engagés à faire un carton, mais n'avons pas pris d'engagement de tissage ; nous essaierons toutefois de le faire à l'aide du mécénat.

La politique des grandes tentures permet de s'inscrire dans une sorte de récit qui renouvelle l'intérêt pour des tapisseries qui ne soient pas seulement une production d'œuvres les unes derrière les autres. Nous avons lancé cette opération assez tôt parce que la négociation avec le *Tolkien Estate* a été très longue, mais nous nous sommes vite rendu compte – et, madame la Présidente, vous avez souvent insisté sur cet aspect – que cette politique était de nature à communiquer une autre image de la tapisserie. Cela se révèle chaque jour plus vrai.

Ces trois grandes tentures constituent un cycle. À l'époque, le conservateur Bruno YTHIER et l'un de nos jeunes collaborateurs, Thomas MONDON, un habitant de FELLETTIN, avaient imaginé « AUBUSSON tisse TOLKIEN ». J'ai négocié avec le *Tolkien Estate*. Cela a été très long parce qu'ils voulaient être certains que nous ne nous contenterions pas d'une tapisserie, mais que nous les tisserions toutes. Nous finissons avec quatorze tapisseries et deux tapis. Initialement, nous devions en tisser douze mais, après le Covid, le *Tolkien Estate* a décidé d'offrir deux tapisseries supplémentaires.

En termes de mécénat, la tapisserie Tolkien est une grosse opération. En réalité, 70 % ont été financés par le FEDER et le mécénat, ce qui n'est pas rien pour une telle opération. Nous avons d'ores et déjà reçu des demandes de prêt de ces tapisseries qui seront bien évidemment exposées à Oxford et aux États-Unis.

C'est un premier pas. Le deuxième est l'imaginaire d'Hayao MIYAZAKI en tapisserie d'Aubusson. Après le monde anglo-saxon, nous nous sommes tournés vers l'Orient et le Japon. C'est une opération incroyable parce que, pour les Japonais, MIYAZAKI est un demi-dieu. Pour vous donner un exemple, la célèbre chaîne publique japonaise NHK est venue à sept reprises à la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Nous sommes même intervenus en direct, un dimanche matin, en décrochage à cause du décalage horaire entre AUBUSSON et TOKYO dans leur grande émission du dimanche après-midi. Le réalisateur m'indiquait que l'audience n'était jamais inférieure à 10 millions de téléspectateurs. Nous avons eu tout de même sept ou huit minutes dans cette émission.

Je ne sais si vous avez eu l'occasion de voir cette tapisserie, mais je vous invite vivement à venir à AUBUSSON parce que c'est une démonstration de la puissance du médium tapisserie, de ce que l'on peut faire avec. C'est également la démonstration, puisque deux d'entre elles ont été tissées par la jeune génération, de la transmission des savoir-faire qui était posée par l'inscription Unesco. Cette transmission a été réussie.

Je raconte toujours, et M^{me} la Présidente le sait bien, qu'à mon arrivée, il y a quinze ans, l'ancienne génération de lissiers m'expliquait que ce n'était pas la peine, qu'il faudrait sans doute une quinzaine d'années de tâtonnements aux jeunes avant d'arriver à tisser quelque chose. J'ai eu l'occasion de montrer à certains d'entre eux ces tapisseries ; s'ils m'ont dit qu'ils auraient peut-être fait ceci de telle manière plutôt que de celle-là, ils ont tous reconnu que c'était de très belles tapisseries.

Il y a eu un formidable élan de la jeune génération de lissiers pour tisser ces œuvres. La tapisserie issue de *Princesse Mononoké* est partie au musée du Quai Branly cet été et nous étions, avec M^{me} la Présidente, dernièrement au Quai d'Orsay où le Commissaire général, que nous avons également rencontré avec Jean-Jacques LOZACH, a décidé que cette tapisserie serait exposée dans l'entrée du Pavillon français à l'Exposition universelle d'Osaka en 2025. Ce sera probablement la tapisserie d'AUBUSSON la plus vue de tous les temps puisque quelque dix millions de visiteurs y sont attendus.

C'est vraiment intéressant. Nous avons demandé une tapisserie supplémentaire parce que nous n'avions pas été suffisamment pointus pour saisir qu'en France, le film le plus populaire de MIYAZAKI est *Mon voisin Totoro*. Nous avons donc demandé au studio Ghibli, qui en était ravi, de réaliser une tapisserie issue de *Mon voisin Totoro*. Nous financerons cette tapisserie supplémentaire en *crowdfunding* parce que c'est un sujet suffisamment populaire pour le faire. Sans préjuger les résultats, je pense qu'au-delà d'un moyen de financer, c'est également un moyen de communiquer sur cette opération exceptionnelle. C'est également un moyen de médiation par rapport aux jeunes générations, car le projet est intergénérationnel. Les jeunes qui viennent voir ces tentures s'aperçoivent qu'ils n'avaient absolument compris ce qu'était la tapisserie et finissent par regarder l'ensemble des œuvres avec un tout autre regard.

Je me souviens que, lorsque j'ai été recruté il y a une quinzaine d'années, puisque je suis arrivé en Creuse le 1^{er} février voilà quinze ans, on me disait toujours que le problème était qu'à AUBUSSON, nous n'avions pas de tapisserie très connue. À voir les réactions devant ces tapisseries, je pense que la tenture Tolkien sera notre monnaie d'échange.

Pour vous donner un exemple, j'espère bien pouvoir échanger avec ANGERS le Chant du Monde, parce que nous avons encore parmi nous quelques lissiers qui l'ont tissée. Lors de nos négociations avec ANGERS pour obtenir le Chant du Monde, nous leur avons proposé de leur prêter la tenture TOLKIEN. Ils nous ont répondu qu'ils étaient prêts à consentir un effort sur le Chant du Monde si nous leur prêtions également les MIYAZAKI.

Ces tentures vont devenir une véritable monnaie d'échange parce que ce sont des tapisseries spectaculaires. L'idée est aussi sur cette opération MIYAZAKI de faire connaître la tapisserie d'AUBUSSON au Japon. Je m'en suis entretenu avec le Président de la manufacture PINTON. Il y aurait sans doute matière que les manufactures montent au créneau, ce qui est un aspect intéressant.

La troisième tenture que je souhaitais évoquer est « Hommage à George Sand ». En l'occurrence, il s'agit d'une tapisserie unique. À la fin du Covid, le Président de la République a envisagé un grand programme de création contemporaine intitulé « Mondes Nouveaux ». Nous avons alors eu l'idée de réaliser une tapisserie sur George SAND parce que nous célébrerons les 150 ans de sa mort en 2026.

La DRAC nous a soutenus et nous avons été auditionnés, avec M^{me} la Présidente, par le jury rassemblant tous les pontes de la création contemporaine du Ministère de la Culture, dans le cadre d'un appel d'offres. La sélection a porté sur l'artiste française Françoise PÉTROVITCH.

C'est ainsi que nous avons obtenu ce label de commande publique artistique pour une tapisserie de 23 mètres de long sur 2,15 mètres de haut avec sa propre structure de portance, c'est-à-dire bien plus proche d'une installation textile que d'une tapisserie classique. La moitié est financée par le Ministère.

Mais nous ne nous en sommes pas tenus là. M^{me} la Présidente a rencontré son collègue Président du Conseil Départemental de l'Indre sur cette opération parce que George SAND est un personnage qui, bien évidemment, les intéressent. Nous sommes donc également accompagnés dans le financement par le Conseil départemental de l'Indre ainsi que par le Conseil régional du Centre-Val de Loire. Nous avons fait en sorte, pour cette tapisserie, d'être à peu près à 15 % de financement par le Syndicat mixte.

Le projet est en cours. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais ce sera l'occasion de nous rattraper par rapport à BOURGES, devenue Capitale européenne de la culture. BOURGES est évidemment la ville de George SAND. Nous aurons de quoi parler avec eux.

Lors d'une réunion à la Métropole de LIMOGES, nous évoquions, avec Laurent DAULNY et son collaborateur, la nécessité d'un gros travail de médiation, qui est déjà en préparation à la demande du Département et de l'Éducation nationale afin de trouver un élément commun avec la Vallée des peintres. Car ce thème est aussi un sujet de la Vallée des Peintres. Ce serait l'occasion de prévoir une manifestation commune en la Cité et la Vallée des peintres.

Pour en revenir à l'écosystème, la filière Tapisserie-Art Tissé-Design et Matières textiles, revêt une forme d'animation quadripartite : la Cité et LAINAMAC sont, vous le savez, des sujets communs auxquels s'ajoute l'indication géographique (IG) gérée par LAINAMAC, mais c'est aussi la CCI et la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Ce territoire a connu un accroissement des ateliers de tapisserie et, en dix ans, nous avons vu se développer les activités et les ateliers d'art tissé et de design textile. Nous les avons réunis dernièrement et la communauté professionnelle rassemble facilement une quarantaine de petites entreprises. C'est là quelque chose qu'il faut absolument continuer à soutenir.

La CCI a acheté, rue Château Favier, le bâtiment de l'ancien hôpital qui fut longtemps utilisé par la chambre d'agriculture, pour en faire un incubateur textile. La Cité a porté le dossier mais nous avons répondu en commun à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ANCT de manufactures de proximité. Nous avons été sélectionnés, ce qui permet d'avoir, dans ce bâtiment, à la fois un parc de machines et des ateliers.

Cela s'inscrit bien évidemment dans la logique d'offrir des services, d'attirer des porteurs de projets et de faire grandir tout cela. Il est malgré tout difficile d'avoir des personnes prêtes à s'installer du jour au lendemain. Nous devons donc développer des stratégies qui fassent « goûter » le territoire. Dans le schéma actuel, la difficulté tient à l'absence de logements passerelles, c'est-à-dire de logements qui permettent à des personnes de venir un, deux ou six mois pour tester, travailler sur un projet. Une fois cela fait, elles connaissent la communauté professionnelle. Or, je le sais, l'environnement est très intéressant. Nous sommes vraiment devenus crédibles, mais il reste encore des points à régler.

Par ailleurs, nous souhaiterions approfondir les relations que nous entretenons avec le lycée Raymond Loewy qui propose une filière d'enseignement textile. Nous avons déjà organisé des rencontres, mais il faut approfondir cette collaboration.

Pour conclure cette première partie, avant de passer à celle portant sur l'extension qui sera bien plus brève, je vous rassure, je voulais vous signaler que nous avons eu la chance d'avoir un article dans le *Times*, le magazine britannique internationalement connu. Nous n'aurions sans doute jamais été au courant si Cathleen BLACKBURN, l'avocate de *Tolkien Estate*, ne me l'avait pas envoyé. C'est elle qui, lisant le *Times*, est tombée sur l'article et nous l'a transmis immédiatement, accompagnée d'un très gentil mot.

Il y était écrit que des lecteurs se rendraient peut-être en France pour les Jeux olympiques et qu'à cette occasion, il leur serait donné de visiter sept joyaux d'une originalité folle, au premier rang desquels la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé, ce qui est flatteur pour nos égos !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Surtout de la part d'Anglais.

M. GÉRARD, Directeur du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. – De la part d'Anglais, en plus !

C'est formidable et cela nous montre, pour nous qui sommes le nez dans le guidon et qui parfois ne le percevons pas, toute la singularité de ce projet. Il a souvent été dit que ce musée était bien plus qu'un musée ; il est une sorte de récit, à la fois parce qu'il offre une diversité de fonctions et parce que dans un milieu très rural, le visiteur se trouve projeté dans un grand patrimoine, un grand savoir-faire de la France, qui renaît après avoir vacillé. Le visiteur est totalement surpris. Les parents disent qu'ils ne s'attendaient pas du tout à cela, et les enfants, pensant qu'il s'agit encore de visiter un « musée à papa », sont éblouis et, quinze jours après, en parlent encore dans leur famille. J'en ai reçu le témoignage à plusieurs reprises.

Toute la mobilisation engagée avec le territoire pour porter ce projet, Conseil départemental en tête, reflète une très belle histoire, que les gens comprennent. Je me demande d'ailleurs si nous la racontons suffisamment. Nous avons encore à réfléchir à la manière de la raconter parce qu'elle marque vraiment les visiteurs et les journalistes. Nous sommes presque un ovni dans un patrimoine, celui de la Tapisserie d'AUBUSSON, classé au registre de l'Unesco et, donc, reconnu internationalement.

Nous avons développé les réseaux : scientifiques, savoir-faire muséaux, formation, médiation, relations internationales. La très dynamique Société des Amis de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé, emmenée par Romain BONNOT, entretient de nombreuses relations avec les sociétés d'Amis d'autres

musées de Nouvelle-Aquitaine. Il faut poursuivre et aller encore plus loin sur la jonction entre le projet de la Cité et sa dimension territoriale et d'attractivité.

La deuxième tranche des travaux de la Cité comporte trois volets.

Le premier est l'extension de la Cité par un nouveau bâtiment, sorte de monolithe dont le béton sera traité pour rappeler les roches des verdures, de manière extrêmement soft. Situé à l'arrière du musée actuel, l'on y accèdera par un passage souterrain de quelques mètres après la nef des tentures. Ce bâtiment revêt un intérêt majeur pour nous, car il nous permettra de disposer d'un espace d'exposition de près de 500 m², sur deux salles superposées. Nous pourrons exposer davantage toutes les pièces du fonds contemporain. Le constat actuel est que seulement 30 % des visiteurs qui prennent un billet incluant l'exposition d'été vont la voir, mais la seule exposition qui a permis de franchir le seuil de 40 % a été celle organisée en 2020 sur le fonds contemporain. Elle a tellement épaté les visiteurs que nous sommes passés à 40 %, la culture de la tapisserie qui existe localement a incité tout le monde à venir la voir. Cela signifie que, demain, grâce à l'exposition des pièces issues du fonds contemporain, nous devrions être en mesure d'atteindre au moins 60 %. Il est toujours regrettable de batailler pour organiser des expositions et qu'elles ne soient pas vues.

De plus, cela nous permettra de montrer des tentures à n'importe quelle époque de l'année car, comme vous le savez, à l'heure actuelle, le Centre Jean LURÇAT n'est ouvert que de la mi-juin, pour la préparation des expositions, jusqu'aux Journées du patrimoine.

Le projet prévoit 1 600 m² puisque, outre les salles d'exposition, nous construirons également des réserves et des salles de réunion. Ce projet s'élève à 6,5 M€.

Deuxième volet, nous aménagerons le troisième étage du bâtiment actuel. Pour ceux qui le connaissent, cet étage est aujourd'hui dédié à l'espace de formation, aux réserves de la Cité, et il reste 300 m² laissés en jachère qui, si nous les aménageons, seraient adaptés pour accueillir les mille cartons légués par Simone LURÇAT, que possède le Conseil départemental de la Creuse en indivision avec le Conseil départemental du Lot. Faute de place, ces cartons ne peuvent pas être traités dans le Lot, au château des LURÇAT à SAINT-LAURENT-DES-TOURS ; l'idée serait donc de les traiter dans cet espace, en lien avec le Conseil départemental du Lot.

Nous profiterons de ces travaux pour doubler la climatisation. En effet, en cherchant à réaliser des économies sur la première tranche, et avec un bureau d'études techniques (BET) qui ne nous a pas très bien conseillés à l'époque, un seul réseau de climatisation a été installé. Cette solution se révèle, en réalité, énergivore et fatigue le fonctionnement de la climatisation. Nous installerons donc deux réseaux de climatisation parallèles. Pour ce faire et aménager ces 300 m², nous prévoyons un budget de 1 M€. Ceux qui connaissent le troisième atelier comprendront le besoin, car cet espace est dans l'état qui était celui du bâtiment au tout début.

Le troisième volet de cette tranche de travaux est le pôle professionnel. Situé dans l'ancien garage Citroën, rue de la République, c'est un lieu dans lequel seront approfondis les savoir-faire de la tapisserie d'AUBUSSON.

Nous nous attacherons également à monter des formations sensibilisation – avec des partenaires dont je ne vous livrerai pas le nom, car nous sommes encore en négociation – afin de donner ce que j'appelle un « désir d'Aubusson » à toute une série de professionnels travaillant dans le monde de la créativité : artistes, maisons de luxe, architectes, designers, créateurs et autres. Il s'agit d'étudier comment, par des séjours d'un, deux ou trois jours, les inciter à venir découvrir les opportunités qu'offre la tapisserie d'AUBUSSON.

Aujourd'hui, nous sommes crédibles pour mettre cela en place, parce que la politique de création que nous avons menée montre qu'on peut faire des choses époustouflantes en utilisant le médium, la technique et le savoir-faire de la tapisserie d'AUBUSSON. Il faut donc faire en sorte que des personnes aient envie de s'en servir dans leurs projets. Nous nous inscrivons dans une logique de formation en nous appuyant sur des personnes déjà très rodées telles Delphine MANGERET, la cartonnrière qui sait si bien expliquer le savoir-faire. Nous en avons la capacité. Il faudra sans doute également construire des partenariats avec des campus de métiers.

Au-delà, nous nous pencherons sur la mise en lumière de la tapisserie. Nous avons notamment

travaillé avec un organisme de Lyon à la mise en lumière, appelé Lumen. C'est un développement incroyable de ce que l'on peut faire en matière d'éclairage de tapisseries. Cela change complètement la vision que l'on a d'une œuvre tellement l'éclairage peut venir l'enrichir. On se rend compte que l'on ne voyait qu'une partie de l'œuvre.

L'opération est de l'ordre de 1,15 M€. Pour l'instant, ce garage est une friche. Nous sommes en train d'étudier si nous ne pourrions pas bénéficier du fonds friches ou du fonds vert. Nous avons interrogé l'État à ce sujet.

Sur cette deuxième tranche, entre la Fondation BETTENCOURT, qui nous soutient depuis le début, et le Crédit Agricole, nous bénéficions de 750 000 € de mécénat. Ces 750 000 € représentent le tiers de tout le mécénat recueilli depuis 2011, soit 2,25 M€ de mécénat à ce jour. Cela illustre bien la crédibilité de la tapisserie d'AUBUSSON. Il est vrai que l'inscription au registre de l'Unesco faite par le sous-préfet de l'époque y participe, mais la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé a également apporté une forte crédibilité.

Nous bénéficions donc de cet important financement, mais nous sommes également soutenus par la fondation Hermès, la fondation AG2R La Mondiale, pour la vitalité artistique, le Tolkien Trust qui, sur la Tenture Tolkien, nous a tout de même octroyé 300 000 £ pour tisser des tapisseries qui nous appartiennent. Citons également la Banque populaire ainsi que des entreprises locales, comme ATL Production Aubusson, Codéchamp que dirige Corinne MONMANEIX.

Je parle sous le contrôle de Jean-Jacques LOZACH. Au début, lorsque l'on me demandait combien de visiteurs nous recevions, j'évoquais le nombre de 40 000 visiteurs. *Grosso modo*, l'engagement a été respecté. Cette année, nous avons atteint 55 000 visiteurs. Une fois les travaux réalisés, parce que le parcours sera encore plus étonnant et que nous aurons encore plus de pièces contemporaines à montrer, nous pourrions sans doute atteindre à terme 65 à 70 000 visiteurs. Il ne faut pas non plus délirer parce qu'à un moment, se poseront des problèmes de parking. Il serait d'ailleurs utile que la ville d'AUBUSSON indique mieux les lieux où il est possible de se garer lorsque l'on vient de l'extérieur, parce que les retours ne sont pas toujours positifs. Il n'est pas évident de savoir où se garer lorsque l'on arrive à AUBUSSON.

Enfin, pour ouvrir des perspectives, sans me prétendre futurologue, soulignons tout d'abord que la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé est devenue la première institution muséale du Limousin. Le musée Adrien DUBOUCHÉ accueille 30 000 visiteurs par an.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – AUBUSSON en accueille plus que LIMOGES !

M. GÉRARD, Directeur du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. – La Cité accueille en effet davantage de visiteurs que les musées de Limoges. Cela mérite d'être souligné parce que nous sommes loin d'avoir les mêmes facilités d'accès au site.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Y aurait-il dans la salle des médias de la Région Limousin qui pourraient rappeler que la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé est plus visitée que les musées de LIMOGES ? (*Sourires.*) C'est une revanche, monsieur LOZACH... (*M. LOZACH acquiesce.*)

M. GÉRARD, Directeur du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé. – Pour ce qui est de l'avenir, nous poursuivrons cette philosophie. Une ligne de force s'est développée autour de la singularité de tout ce qui se passe autour de la tapisserie à travers la Cité et au-delà, et nous nous appuyons également sur l'éclectisme des choix artistiques : au-delà du contemporain classique, si je puis dire, nous avons ces grandes aventures tissées, parce que la tapisserie peut servir à porter des images, des imaginaires de notre temps.

En restant toujours dans le respect de la qualité artistique grâce à des interventions d'artistes, il faut sans doute élargir, car cela fonctionne et suscite un véritable intérêt du public. Je conseille à celles et ceux qui viennent visiter la Cité de consulter le livre d'or, le livre des impressions des visiteurs, qui est très intéressant de ce point de vue.

Il conviendra tout particulièrement de veiller au chaînage des savoir-faire qui permettent la production de la tapisserie. C'est un miracle que cela ne se soit pas arrêté. Aujourd'hui, tout n'est pas encore au beau fixe, la question de la restauration de tapisseries va se poser car cette activité risque de s'éteindre

faute d'entreprises. C'est une vraie difficulté à laquelle il faut s'atteler.

Enfin, n'oublions pas que la nécessité de développer des partenariats est essentielle. Lorsque l'on parvient à monter des partenariats avec le *Tolkien Estate* ou le Studio Ghibli, il est certain que, d'une part, l'on est suffisamment crédible pour le faire, d'autre part, que cela a une réelle résonance. Il ne faut jamais oublier que la solution de la Creuse ne se trouve pas uniquement à l'intérieur de la Creuse ; nous avons la chance d'avoir une marque AUBUSSON. Il convient de la gérer en tant que telle. Il faut garder cela à l'esprit pour le futur.

Toujours en ce qui concerne l'avenir, un autre point est l'allongement de la saison et l'allongement de la durée de séjour. Nous sentons bien que nos saisons sont trop courtes. Si nous voulons que des hôteliers développent davantage de choses, nous devons allonger la durée. Il y a sans doute là quelque chose à faire, madame la Présidente. C'est une suggestion, bien évidemment, cela pourrait être un allongement de la saison en organisant, par exemple, un automne du patrimoine et des savoir-faire, car je puis vous assurer qu'il existe une véritable passion pour le savoir-faire de la tapisserie. Il est si étonnant et original pour les visiteurs de voir ces lissiers qui sont capables de définir des perspectives en tissant à l'envers. C'est vraiment bluffant et nous ne nous rendons pas compte de la chance que nous avons de pouvoir présenter un process qui est unique et tout à fait exceptionnel.

J'aimerais également travailler avec d'autres sites. Nous réfléchissons avec Catherine DEFEMME à un contrat de destinations alliant différents sites. Il faudrait pouvoir offrir un billet de visite qui ne se limite pas à la visite de la Cité, mais qui permette une immersion dans le savoir-faire, d'une demi-journée pour commencer – nous verrons par la suite s'il convient de l'étendre. Mais à mon avis, il est possible d'imaginer des immersions dans les savoir-faire parce que nous avons des personnes qui savent extraordinairement bien en parler. Ce sera un apport important qui allongera le temps de séjour du visiteur. Ce ne sont pas des prestations que l'on peut proposer en plein été, lorsque nous sommes déjà débordés de visiteurs. C'est la raison pour laquelle cette idée sur l'automne est sans doute à travailler en lien avec les autres grands sites du département. Je pense notamment, en termes de patrimoine, à la Vallée des Peintres.

Troisièmement, nous devons accroître la régie de recettes. Ces aspects sont moins drôles, mais nous avons tout de même développé la boutique du musée. Nous n'avons peut-être pas été très bons au départ. La régie couvre près de 30 % de nos dépenses de fonctionnement. À mon avis, nous pouvons faire mieux en étant plus volontaristes. Je sais que vous le serez, madame la Présidente ! Il faudrait que nous réussissions à atteindre les 35 %. Cela me semble réalisable à condition de mieux penser le *marketing* de la boutique et en proposant des produits artistiques dérivés.

Lorsque nous avons lancé « Hommage à Gorges SAND » en 2020, nous sortions du Covid. Depuis, la Fondation BETTENCOURT nous a emmenés voir pas mal de choses. Si c'était à refaire, dans l'appel à projets, nous demanderions aujourd'hui non seulement à avoir un carton de tapisserie, mais également le carton d'une ou deux lithographies. Il s'agit de savoir comment, après des projets sur des périodes longues, nous pourrions vendre des lithographies à la boutique ou via Internet. Je vais essayer de rattraper ma carence.

Je dois rencontrer la galerie de Françoise PÉTROVITCH la semaine prochaine pour en parler.

Il est certain que c'est compliqué avec MIYAZAKI et peut-être plus gérable avec TOLKIEN mais, lorsque nous nous lançons dans de grandes aventures tissées, il faut imaginer qu'une fois qu'une tapisserie entre dans notre collection, nous ayons un produit qui nous permette d'engranger des recettes et qui, en plus, intéresse le public, surtout lorsque nous travaillons sur des périodes aussi longues.

Enfin, il faudra un jour – c'est sans doute un rêve – créer un fonds de dotation autour de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Cela nécessitera un gros travail, mais il serait intéressant qu'à terme, sur une opération d'une aussi grande envergure et d'une telle résonance, un fonds de dotation soit mis en place, qui aide à son développement et puisse prendre en charge des éléments de son fonctionnement.

Quatrièmement, je l'ai dit, il faut accompagner la filière, en animant la communauté professionnelle, en faisant goûter le territoire, en assurant le lien avec Raymond Loewy. Madame la Présidente, je vous sou mets cette idée que nous avons déjà évoquée : il conviendrait d'associer en conseil de développement des acteurs avec lesquels nous avons besoin de travailler de façon plus poussée, comme le lycée Raymond Loewy ou la Vallée des Peintres.

Nous devons nous inscrire fortement dans une politique d'attractivité à l'écoute des besoins des ateliers, des manufactures, des besoins en formation, des besoins d'images, une politique de

développement du désir d'AUBUSSON auprès de cibles professionnelles et créatives, la destination et l'innovation. Ainsi, par exemple, la manufacture PINTON s'est rendue au Japon. J'ai déjeuné avec Lucas PINTON qui m'a expliqué qu'au Japon, MIYAZAKI est une folie et que, par conséquent, il y aurait sans doute des choses à faire après avoir fini la tenture. C'est encore trop tôt, mais il y a certainement des relations à nouer avec le Japon en termes de production de tapisseries.

Mon exposé a été un peu long, vous m'en excuserez. Si vous souhaitez me poser des questions, j'y répondrai avec plaisir.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'avais l'habitude de dire que le vendredi, c'était la petite bulle, que le vendredi, c'était tapisserie. Merci, monsieur le Directeur, de nous avoir fait partager et permis de mesurer encore davantage les enjeux de ce projet de Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, qui avait été lancé, rappelons-le, par M. Jean-Jacques LOZACH, de ce qu'elle veut porter et promouvoir et, au-delà, développer en termes de filières, de préservation de savoir-faire, mais surtout de perspectives qu'elle offre à notre département.

Je tiens à vous dire combien je pourrais être heureuse, enthousiaste et optimiste si j'étais élue à AUBUSSON, si j'en étais maire, par exemple, et combien je serais heureuse que la Région et le Département, qui en est le principal financeur, soutiennent cet équipement culturel, social, économique et touristique. Tout le monde a pu mesurer tous les changements opérés en termes de tourisme, de commerces et d'activité à AUBUSSON depuis la création de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Comme je me sens très taquine aujourd'hui, permettez-moi de regretter à nouveau que si vendredi, c'est tapisserie, le vendredi, c'est aussi poissonnerie. C'est un autre petit sujet de plaisanterie mais je pense que ceux qui savent apprécieront la plaisanterie.

Un grand merci encore, monsieur le Directeur. Beaucoup ont peut-être douté, peut-être doutais-je moi-même à l'époque de la dimension que pourrait prendre cet équipement culturel. Je tiens à vous dire le bonheur que nous avons, nous qui siégeons au comité syndical, de partager cette incroyable aventure avec vous et ceux qui vous entourent. Permettez-moi de citer le précédent conservateur Bruno YTHIER qui, je le sais, regrette amèrement d'avoir quitté AUBUSSON et la Cité, mais également l'actuelle conservatrice, Alice BERNADAC, et toutes les équipes de la communication, de la stratégie et de l'accueil du public, lequel étant de plus en plus nombreux, nécessite de plus en plus de présence, de compétences et d'engagement. Le Conseil départemental salue donc également aujourd'hui cette merveilleuse équipe que vous avez le bonheur de diriger.

Les travaux de la seconde tranche, dite tranche d'agrandissement, vont débiter. Cela occasionnera des perturbations dans l'organisation et l'accueil du public puisque la Cité sera fermée en septembre prochain.

M. GÉRARD, Directeur du syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé. – Elle sera fermée dès le 27 août.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous engage à découvrir l'exposition d'été, qui sera incroyable. J'ai été profondément marquée par les liens que vous avez su créer et nous faire partager avec la famille Tolkien, avec Baillie, son épouse, et par ces échanges qui dépassent les frontières, les cultures et les langues. Le summum est d'être cité dans le *Times* comme étant le premier lieu culturel à visiter en France. Cela paraît incroyable.

M^{me} BUNLON nourrit le projet de nous faire voyager l'année prochaine jusqu'au Japon. Je ne sais si nous pourrons réaliser ce rêve, mais imaginer, comme cela nous a été proposé au Quai d'Orsay, qu'une des tapisseries d'AUBUSSON trône et éblouisse plus de 23 millions de visiteurs attendus, est tout bonnement extraordinaire pour la petite Creusoise que je suis.

C'est aussi sur ce bonheur que l'on s'appuie dans un contexte et des temps difficiles qui n'offrent pas forcément de perspectives aux habitants et élus de territoires ruraux que nous sommes. Fort heureusement, parmi tous les atouts de ce département, nous avons une Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé qui émerveille une grande partie du monde.

Merci de votre engagement et de tout ce que vous faites pour faire incroyable !

Pour conclure, je me disais que je verrais bien le Banquet de Chihiro de MIYAZAKI dans cette salle des plénières... Encore tous nos remerciements pour être venu présenter, mieux que nous n'aurions su le faire avec Catherine DEFEMME, en ce temps particulier, cette synthèse de rapport d'activité.

La parole est, bien évidemment, à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour abonder dans votre sens, madame la Présidente, je crois que dans l'histoire d'AUBUSSON, il y aura un avant et un après la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé. Le chiffre n'a pas été mentionné par Emmanuel GÉRARD, mais nous avons reçu, en six ans et demi, 300 000 visiteurs, soit trois fois la population de la Creuse. C'est un véritable exploit que d'avoir pu faire venir autant de personnes sur ce site.

Deuxièmement, il importe de souligner que la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé est en train de devenir un symbole de réussite d'un équipement culturel en milieu rural. Très souvent, est imprégnée dans l'esprit de nombre de nos concitoyens l'idée un antagonisme entre ruralité et culture. La Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé d'AUBUSSON est une réussite en matière d'outil de créations, de développement de richesses, d'attractivité, d'aménagement urbain et de développement local. On oublie parfois de le dire, mais c'est cet exemple qui avait été retenu par le Parlement rural français réuni il y a quelques semaines dans le Puy-de-Dôme.

Troisièmement, le plus frappant et le plus porteur dans tout cela est l'extraordinaire ouverture sur l'extérieur. C'est l'un des aspects les plus frappants, me semble-t-il. Vous avez multiplié les illustrations, je ne vais pas revenir sur cette ouverture qui se traduit notamment en direction de la jeunesse et par la fréquentation de visiteurs étrangers. Cela tient, bien sûr, à la notoriété de TOLKIEN et de MIYAZAKI et, dans un autre registre, de George SAND, mais c'est surtout le résultat de cette connexion entre un activisme local et la reprise médiatique au niveau national et international, tant dans la presse spécialisée que dans la presse généraliste. L'enseignement que nous devons en retirer collectivement est qu'en Creuse aussi, il est possible de faire venir des investissements privés. Je pense à tous ces mécénats privés et toutes ces fondations qui n'ont pas hésité à s'intéresser à nous.

Je terminerai en soulignant, sans flatterie aucune, le rôle d'Emmanuel GÉRARD. Par-delà sa compétence, son expertise et son enthousiasme, il convient de mentionner son action dans la durée. Il est Directeur de cette Cité, qui n'était pas encore la Cité à son arrivée, depuis quinze ans. Or l'un des maux creusois, si je puis dire, est de voir passer des directeurs d'établissements publics, des chefs de service, etc., qui ne restent que deux ou trois ans. Il existe toujours des contre-exemples – je pense à l'ancien directeur du CDT qui était resté une dizaine d'années dans notre département –, mais Emmanuel GÉRARD restera très fortement associé à cette réussite. Je tenais à saluer cet attachement et, s'il me le permet, je compléterai son propos en matière de rayonnement international en mentionnant l'inauguration de la *Pietà for World War 1* tissée à AUBUSSON et dévoilée en présence des Présidents de la République français et allemand. Elle était également porteuse de symboles qui nous ramènent au tout début de notre discussion de ce matin avec l'hommage rendu à Robert BADINTER. (*Applaudissements.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, monsieur le Directeur, je vous remercie à nouveau très sincèrement. Vous resterez déjeuner avec nous, bien évidemment, et nous en profiterons pour échanger avec vous au cours du repas.

Chers collègues, je vous invite à me donner acte de cette communication. (*Adopté à l'unanimité.*)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

Délibération n°CD2024-02/2/6
Dossier n° 6120

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de Mme Catherine DEFEMME

OBJET : SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ: SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2023 ET PERSPECTIVES 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,

DÉCIDE,

de donner acte à Madame la Présidente du Conseil départemental, de la communication des éléments relatifs au bilan du fonctionnement de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson pour l'année 2023 et des propositions d'orientations pour l'année 2024.

L'action du Syndicat mixte de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé repose sur quatre missions principales :

- **conservation et diffusion d'une collection de référence** sur la tapisserie d'Aubusson; sensibilisation des publics à ses savoir-faire reconnus par l'UNESCO ; production de connaissances inhérentes à ce grand patrimoine ;
- **conduite d'une politique volontariste de création contemporaine** avec la constitution du Fonds contemporain et la réalisation de grandes tentures événementielles ;
- **pérennisation de la filière de production** complète et préservée, avec l'impératif de formation (GRETA du Limousin), de transmission et de promotion de ses savoir-faire d'excellence, de développement de ses ressources documentaires ;
- **développement de l'écosystème design textile/art tissé Aubusson-Felletin** en lien avec les différents partenaires institutionnels, avec l'objectif d'attirer sur Aubusson et Felletin des porteurs de projet et entrepreneurs, en appui sur une stratégie de territoire.

Le projet qu'il porte est orienté pour cela autour des quatre axes suivants :

- Patrimoine,
- Création contemporaine et recherche,
- Formation et développement économique,
- Équipement immobilier de la Cité.

Le Conseil départemental est le premier financeur du syndicat mixte, d'une part, au travers de sa participation en sa qualité de membre et, d'autre part, par le soutien financier qu'il accorde aux diverses actions qui sous-tendent la démarche, et notamment la deuxième tranche de son projet immobilier.

Faits marquants de l'année 2023

Une fréquentation élevée

La Cité de la tapisserie a connu une fréquentation importante de plus de 52 000 visiteurs constatée fin novembre 2023, dépassant largement l'objectif annuel de la première tranche de la Cité ouverte en 2016 de 40 000 visiteurs par an. Les visites de groupes sont également redevenues aussi importantes qu'avant la « période covid ». Cette fréquentation peut être reliée notamment au dévoilement des œuvres Tolkien et Miyazaki qui ont pu être terminées avant le 30 juin 2023, date limite de consommation des crédits FEDER, et à l'image que porte la Cité qui fait l'objet d'une perception plus large de la part du public qu'un musée classique. Il est à noter que la fréquentation des Creusois s'est considérablement accrue montrant l'attachement des habitants à ce savoir-faire.

L'exposition estivale au Centre culturel et artistique Jean Lurçat, organisée en partenariat avec le MUCEM de Marseille, a eu trait à l'œuvre tissée et graphique de l'artiste René Perrot.

La Cité poursuit ses présentations itinérantes sur le territoire, la Conservatrice Alice Bernadac ayant donné une conférence à la Bergerie du Moutier d'Ahun et à Eymoutiers.

Création de tentures-événements à fort potentiel communicant :

La tenture « Aubusson tisse Tolkien » a vu la réalisation de 12 tapisseries et 2 tapis financés par le FEDER ; en 2024, deux autres tapisseries seront réalisées avant l'ouverture de l'exposition estivale du CCAJL qui présentera pour la première fois l'ensemble de la tenture ; soit 14 tapisseries et deux tapis.

Les 4 tapisseries de la tenture « L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson » ont été dévoilées en 2023. Le Directeur et le Chargé de développement se sont rendus en septembre au Japon dans le cadre d'une mission CRT Nouvelle Aquitaine afin de négocier la réalisation d'une 6ème tapisserie supplémentaire et présenter l'institution aux tours operators japonais faisant la promotion de la destination France. Une campagne de mécénat participatif sera mise en œuvre pour le financement de cette tapisserie « Mon voisin Totoro » et annoncée lors de la Japan Expo à Paris en juillet.

La commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand » de plus de 50 m² (23m x 2m15) de l'artiste Françoise Pétrovitch sera réalisée par la Manufacture Robert Four à Aubusson et achevée en 2026, année de commémoration des 150 ans de la disparition de l'écrivain. Cette opération est financée à 50 % par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, ainsi que le Conseil Départemental de l'Indre et le Syndicat mixte. Elle va également bénéficier de mécénats.

Ces trois tentures pourront prendre place dans l'extension de la Cité de la tapisserie dont les travaux seront achevés en 2025.

Une politique dynamique de recherche de mécénats :

La Cité de la tapisserie est parvenue à obtenir plus de 2 millions d'euros de mécénat depuis sa création. La tendance actuelle de la politique de mécénat des Fondations et entreprises est dirigée essentiellement sur la création contemporaine et la transmission des savoir-faire ou la promotion des métiers d'art français.

Il est à noter que le projet d'extension de la Cité de la tapisserie fait l'objet de mécénats privés à hauteur de 750 000 € (Fondation Bettencourt-Schueller, Crédit Agricole Centre France). En 2023, Haltra Group a décidé de financer à hauteur de 35 000 € l'organisation d'un appel à création à destination des jeunes créateurs diplômés des huit écoles d'art du territoire de la Région Nouvelle Aquitaine.

Constitution de partenariats avec les acteurs du secteur :

La création contemporaine est principalement mise en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de

tapisseries contemporaines. Recherche et innovation ont fait l'objet de projets d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création : ENSA Limoges, ENS d'Architecture de Bordeaux, ESADSE/Cité du Design de Saint-Étienne, Département Arts Appliqués du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, Lycée Duperré à Paris, École Camondo à Paris, Cité de la Mode et du Design de Paris, l'EESI d'Angoulême-Poitiers, le Centre international de la tapisserie de Tournai, HEPIA Genève, Académie des Beaux-Arts d'Hangzhou.

Formation, accompagnement de professionnels, Pôle art textile / art tissé :

La formation de lissiers mise en place en 2010 connaît aujourd'hui sa 7ème promotion. Prévues sur une durée de 2 ans, elle rencontre un réel intérêt puisque le nombre de candidats est en augmentation à chaque renouvellement.

Au-delà de la mise en place de la formation de lissiers, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Un premier bilan : ouverture de 6 nouveaux ateliers qui laissent entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement.

Par ailleurs, les diplômés de la formation de lissiers sont également recrutés par les manufactures et ateliers existants.

L'activité phare tapisserie avec la notoriété d'Aubusson doit être complétée par l'implantation de porteurs de projet sur le sud creusois, à travers le Pôle de compétences art textile/art tissé. Un incubateur textile a été inauguré en 2023 à la Villa Châteaufavier à Aubusson. Cette initiative est portée par la CCI de la Creuse en lien avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et avec le soutien du Plan Particulier pour la Creuse. Elle est en cours d'articulation avec le projet Manufacture de Proximité soutenu par l'ANCT et porté par la Cité en lien étroit avec l'association Lainamac.

La deuxième tranche du projet immobilier de la Cité de la tapisserie :

Elle se décline en 3 volets :

- la construction de l'extension ;
- les aménagements dans le bâtiment existant ;
- le pôle professionnel.

L'appel d'offres travaux a été notifié aux entreprises le 8 décembre dernier, 3 lots restent encore à attribuer pour les menuiseries, la peinture et le carrelage. Le chantier démarrera en janvier 2024 et s'étendra jusqu'à juin 2025.

Un grand espace au 3ème étage doit être aménagé pour accueillir un local spécifique adapté au traitement des cartons de Jean Lurçat légués au Conseil départemental; le système de climatisation doit également être repris en 2024.

Pour le pôle professionnel, l'architecte Béatrice Baudoin a livré l'avant-projet définitif (APD) et le permis de construire a été déposé en novembre. Les marchés de travaux seront conclus en avril 2024 et le pôle professionnel devrait être opérationnel en début d'année 2025.

Perspectives pour 2024

Le Conseil départemental, en sa qualité de membre statutaire du Syndicat mixte, accompagne financièrement l'action de la Cité dans les projets qu'elle conduit en faveur du renforcement de l'image de la tapisserie autour de « l'univers Aubusson » :

- Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines : tissage de l'œuvre de Raphaël Barontini, deuxième prix de l'appel à projets 2019, réalisation de deux Carrés d'Aubusson supplémentaires. L'objectif est que les œuvres du Fonds contemporain soient de plus en plus présentées et exposées dans des institutions de type musées, centres d'art et devienne ambassadeur de la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson ;

- Édition d'un carnet de création contemporaine « Intentions », soutenu par la Fondation d'entreprise Hermès ;

- Le développement régulier du service éducatif de la Cité qui reçoit des enfants de la maternelle au lycée (en 2023), issus du département et de l'extérieur ;

- Tombée de métier de la 14^{ème} tapisserie Tolkien « Beleg découvre Findling à Taur-Na-Fuin » et de la 16^{ème} tapisserie « Les jardins du Palais du Roi des Flots ». Les seize œuvres de la tenture seront présentées pendant l'été au Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat et un catalogue d'exposition sera disponible à la vente ;

- Démarrage du tissage par la Manufacture Robert Four de la commande publique artistique d'une tapisserie long format (23m x 2m15) « Hommage à George Sand », dans la perspective de la commémoration en 2026 des 150 ans de sa disparition. Cette opération est menée grâce au soutien du Ministère de la Culture, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Régional Centre-Val de Loire, du Conseil départemental de l'Indre et en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire de la Maison de George Sand à Nohant (36). La médiation auprès des jeunes publics sera également favorisée en relation avec la direction des collèges du Conseil départemental ;

- Mise en œuvre de services aux professionnels pour la filière tapis-tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label « Manufacture de proximité » piloté par l'État (ANCT) et en lien avec la Villa Châteaufavier, nouveau lien d'accueil à Aubusson de porteurs de projet art textile / art tissé géré par la CCI de la Creuse ;

- La politique d'acquisition de tapisseries de la Cité sera précisée par la conservatrice, Alice Bernadac, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ces acquisitions se feront de façon ciblée sur les lacunes à combler de la collection départementale et au gré des opportunités de ventes, mais aussi des donations.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

**SYNDICAT MIXTE CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE
ET DE L'ART TISSÉ
MODIFICATION DES STATUTS**

**RAPPORT N° CD2024-02/2/7
DOSSIER N°6103**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je l'évoquais précédemment, des élus du Conseil régional, qui ne sont donc pas des élus creusois ou de l'ex-Limousin, siègent au comité syndical. Il serait souhaitable que les rapports présentés en comité syndical puissent être examinés et votés par voie dématérialisée, soit en visioconférence.

Je vous propose donc :

- d'approuver les statuts modifiés du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, tels qu'adoptés par le comité syndical du 17 novembre 2023, afin de permettre la participation et le vote dématérialisés lors des comités syndicaux ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.
(Adopté à l'unanimité (Adopté à l'unanimité des votants – Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, Mme Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALÉIX, Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LÉGER, M. Jean-Jacques LOZACH, élus membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la tapisserie et de l'art tissé.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SYNDICAT MIXTE CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART
TISSÉ: MODIFICATION DES STATUTS**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la loi 3DS du 21 février 2022 ;
VU le rapport CP2022-12//7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,*

DÉCIDE,

- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé tels qu'adoptés par le Comité Syndical du 17 novembre 2023, joints à la présente délibération, afin de permettre la participation et le vote dématérialisés lors des comités syndicaux. L'article concerné par cette modification est le numéro 5-2-1 Réunions du comité syndical ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de suspendre la séance mais, auparavant, je voudrais saluer Stéphane MARCHAND, notre chargé de mission projet alimentaire territorial et chef cuisinier. Très actif auprès de nos équipes dans les collèges et auprès de ses collègues, il travaille avec Perrine PUIBERTHIER dans le cadre du PAT, plan alimentaire territorial, de la Creuse, qui a plus que pris son envol désormais. Le contexte du monde agricole et les revendications pour la souveraineté alimentaire et territoriale nous engagent à aller encore plus loin et plus vite.

Je veux saluer également le partenariat que nous avons noué avec le lycée hôtelier de BOURGANEUF. Sont ici, derrière vous, quelques-uns de ces apprenants. Nous pouvons les accueillir et les applaudir (*Applaudissements.*) Vive nos jeunes en Creuse ! Je remercie M^{me} la Provisseure et les enseignants qui les accompagnent.

Au déjeuner, nos jeunes agriculteurs nous proposent un produit issu et imaginé par nos fermes de Creuse et du Massif Central puisque ce sera le traditionnel moment de la raclette Montlait ! Les autres ingrédients que nous dégusterons sont 100 % creusois : les pommes de terre, issues d'une agriculture biologique, viennent de la Ferme du Savoyard à PARSAC-RIMONDEIX, de Victor GAUMER, les charcuteries de la boucherie-charcuterie-traiteur DEPOUX à ÉVAUX-LES-BAINS, le pain et la glace du Rendez-vous des Gourmets à SAINT-VAURY, et les tartes Tatin de la boulangerie-pâtisserie de M. VACHEYROUX à BOUSSAC. Nous allons nous régaler !

La séance est suspendue.

Suspendue à treize heures vingt, la séance est reprise à quinze heures cinq.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – la séance est reprise.

La parole est à M^{me} BUNLON, secrétaire de séance, pour vérifier le quorum.

(M^{me} Marie-Christine BUNLON procède à l'appel nominal.)

POUVOIRS

M^{me} BUNLON, secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M^{me} Delphine CHARTRAIN à M. Bertrand LABAR, Mme Laurence CHEVREUX à M. Valéry MARTIN, M. Laurent DAULNY à M^{me} Hélène FAIVRE, M. Thierry GAILLARD à M^{me} Marie-Christine BUNLON, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Jean-Jacques LOZACH à M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M. Guy MARSALEIX à M^{me} Valérie SIMONET, M^{me} Renée NICOUX à M. Jean-Luc LÉGER, M^{me} Hélène PILAT à M. Patrice MORANÇAIS et M. Nicolas SIMONNET à M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer. Le quorum est de seize, nous sommes dix-huit. Je le dis maintenant puisque les deux présidents de groupe sont présents : nous avons voté un règlement interne et je pense qu'il est temps de nous pencher à nouveau sur les règles de présence en commission, Commission permanente et Assemblée plénière.

Les plénières ont lieu cinq jours par an. Certes, il peut m'arriver également d'être absente mais bon...

Nous poursuivons notre ordre du jour, mais auparavant, monsieur BOURGUIGNON, vous souhaitez prendre la parole ?...

M. BOURGUIGNON. – En effet, madame la Présidente. Avec les rapports sur la Cité de la Tapisserie et l'Art tissé, nous avons abordé les questions culturelles et, comme Catherine DEFEMME est de retour, je souhaiterais poser une question concernant le Schéma départemental des pratiques culturelles et artistiques : où en est ce schéma ?

De mémoire, nous avons fait appel à un cabinet extérieur, le cabinet création, pour procéder à des consultations. Celles-ci ont débuté en novembre 2022 et se sont achevées en mai 2023. Il était prévu que le rapport de ce consultant propose des propositions d'orientation stratégique avant l'été 2023, afin que nous puissions, dans la foulée, élaborer et adopter des actions opérationnelles.

Par ailleurs, concernant le CRD Émile GOUÉ, dont le Conseil départemental est le financeur principal, le syndicat mixte a récemment fait appel à un expert extérieur, un ancien directeur de conservatoire, pour effectuer non pas un audit, le terme est peut-être fort, mais du moins une analyse du fonctionnement du CRD et lister des points à améliorer. J'ai moi-même été consulté.

Je sais bien que ce sujet relèverait plutôt de la compétence du syndicat mixte mais je pense, et ne pense pas être le seul autour de cette table à le penser, que le Conservatoire de musique participe, comme le secteur associatif culturel, à l'attractivité d'un territoire et à son développement. Selon moi, il est important d'apporter une attention toute particulière à notre CRD ainsi que, plus largement, aux acteurs culturels du département.

Je terminerai par une petite phrase, mais peut-être va-t-on me reprocher, à force, de tenir des propos trop généralistes, voire philosophiques, qui ne sont peut-être pas suffisamment terre à terre, mais cela me paraît important car, si la philosophie et la sociologie s'invitaient plus souvent dans le monde politique, cela nous aiderait à prendre certaines décisions. J'en veux pour preuve les propos de M^{me} la Présidente en début de séance sur l'IVIG.

Certains considèrent que la culture coûte très cher, parfois même trop cher. C'est bien souvent ce que l'on entend. C'est bien normal, car les personnes qui pensent cela ne savent pas que l'ignorance – qui, pour le coup, est gratuite – est ruineuse pour l'avenir d'une société. Voilà pourquoi je me bats pour que la culture soit aidée et subventionnée et conserve son caractère public.

Mais, il existe peut-être d'autres moyens de financer. Je pense que madame FAIVRE ne voudra pas si, pour faire un peu d'humour, je lui dis que je vais prendre rendez-vous avec elle pour étudier des pistes de financement. Peut-être, madame FAIVRE, allez-vous m'aider dans la marchandisation de la culture, cela peut être une route à emprunter.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Vous savez, je suis incompétente en cette matière.

M. BOURGUIGNON. – C'était de l'humour. Je ne vous en veux pas.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Pour ce qui est du schéma des pratiques culturelles et artistiques j'avais déjà précisé lors de la dernière séance que le rendu du travail avait été retardé, la personne traitant du dossier ayant rencontré des problèmes de santé. Il a ensuite fallu qu'elle reprenne son activité. Cela a conduit à un grand décalage dans le temps.

Pour ce qui est du Conservatoire, vous n'êtes pas sans savoir qu'une copie doit également être rendue. Nous avons un projet d'établissement à écrire. Par suite des nombreux autres problèmes intervenus depuis quelque temps au sein du Conservatoire, notamment la problématique posée par la direction, le Conservatoire avait obtenu un délai dérogatoire pour rédiger et déposer son projet d'établissement. À ce jour, le Conservatoire est toujours sans directeur. Le directeur adjoint, Pierre DUPUIS, assure l'intérim. Mais nous sommes dans l'impossibilité de recruter.

Pour ce qui est du projet d'établissement, compte tenu de cette situation très compliquée au sein du Conservatoire, nous avons demandé un audit extérieur. M. Potier a été délégué par la DRAC – ce n'est pas nous qui l'avons choisi – pour réaliser ce diagnostic. Il est venu il n'y a pas très longtemps et a rencontré pas mal de monde. Vous-même avez été auditionné au titre de Musique en marche. Il nous a déjà envoyé son constat, l'analyse de ce qu'il a pu voir. Nous attendons maintenant de travailler sur des pistes. Pour l'instant, le sujet n'a pas encore été abordé. Voilà où nous en sommes.

Le Conservatoire sera impliqué dans le Schéma des pratiques culturelles et artistiques sur le territoire. Les deux sujets s'imbriquent ; il faut maintenant établir, au plus vite, la feuille de route du Conservatoire et, parallèlement, avancer sur le schéma. L'un ne saurait exister sans l'autre.

M. BOURGUIGNON. – Le classement en conservatoire à rayonnement départemental (CRD) du Conservatoire est important. Si nous le perdions, cela aurait d'autres implications.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Avoir un conservatoire classé CRD a des conséquences pour le recrutement des professeurs, puisqu'il faut automatiquement engager des professeurs d'enseignement artistique (PEA). C'est une des conditions de ce classement. Des échanges auront lieu. Nous devons prévoir l'élection du Conseil d'établissement, c'est indispensable. Le directeur adjoint, qui fait office de directeur, aura à gérer cela. Nous devons fixer la date des élections, mais les choses suivent leur cours, certes moins rapidement que nous ne le souhaiterions, en raison de l'incertitude concernant la Direction du Conservatoire.

Il nous faut absolument recruter un directeur qui s'investisse pleinement dans ce projet d'établissement, en collaboration avec l'association des élèves du Conservatoire, qui a son mot à dire, ainsi qu'avec les autres structures qui travaillent le Conservatoire. Là encore, il s'agit d'un projet culturel collectif concernant l'ensemble du département.

Je ne peux pas vous donner de date. Jusqu'à présent, la situation était à l'arrêt mais ce n'était pas de notre fait. Elle semble s'améliorer en termes de perspectives et nous comptons bien passer à la vitesse supérieure.

M. BOURGUIGNON. – Merci, madame la Présidente, de m'avoir permis d'aborder ces sujets qui sortaient un peu de l'ordre du jour.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pas tout à fait.

Conformément à l'ordre du jour, nous abordons les rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

**RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE
ET DE LA PRÉSIDENTE DU SITE NATURA 2000
BASSIN DE GOUZON / ÉTANG DES LANDES**

**RAPPORT N° CD2024-02/4/8
DOSSIER N° 6117**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est un sujet que nous avons déjà évoqué en Commission Permanente, en mettant un peu la charrue avant les bœufs. Il s'agit de renouveler la candidature pour une durée de trois ans du Conseil Départemental afin d'assurer la nouvelle maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de GOUZON – Étang des Landes ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental l'assurait ; moi-même, en tant que Présidente du Conseil départemental, assurerais la présidence du Comité de pilotage (COPIL). Si cela vous convient, je vous propose de contractualiser à nouveau dans le même format.

Personne ne souhaite s'exprimer sur ce rapport ?...

Je mets donc aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**Délibération n°CD2024-02/4/8
Dossier n° 6117**

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Réserve Naturelle Nationale de l'Étang des Landes*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DE LA PRÉSIDENTE
DU SITE NATURA 2000 " BASSIN DE GOUZON / ÉTANG DES LANDES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2020-12/3/18 du 18 décembre 2020 relative au renouvellement de la structure porteuse et de la présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 " Bassin de GOUZON/Étang des Landes" arrivant à échéance ;
VU le rapport CP2022-12//8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- De renouveler, à l'issue de la maîtrise d'ouvrage actuelle, la candidature du Département pour assurer une nouvelle maîtrise d'ouvrage de trois ans du site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Étang des Landes » ;
- De présenter la candidature M. Thierry GAILLARD, Elu du Conseil Départemental à la présidence du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Bassin de Gouzon/Étang des Landes » ;
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**MILIEUX AQUATIQUES
VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS 2024-2028
DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES**

**SIGNATURE DE DEUX CONTRATS TERRITORIAUX :
SECOND CONTRAT TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE 2024-2026
ET PREMIER CONTRAT TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA SEDELLE-CAZINE- BREZENTINE 2024-2026**

**RAPPORT N° CD2024-02/4/9
DOSSIER N° 6126**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit, dans le cadre du Plan d'action 2024-2028 du Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de la Creuse (SDGMA23), de signer deux contrats : le second Contrat territorial du bassin de la Petite Creuse pour la période 2024-2026 et le premier Contrat Territorial du bassin de la Sédelle-Cazine-Brézentine pour la même période.

Toutes les informations vous sont fournies dans le rapport et ses annexes.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?...

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le plan d'action (2024-2028) du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse ;
- d'approuver le second Contrat territorial du bassin de la Petite Creuse (2024-2026) ;
- d'approuver le premier Contrat territorial du bassin de la Sédelle-Cazine-Brézentine (2024-2026) ;
- de m'autoriser à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département ;
- de m'autoriser à signer les Contrats ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département ;
- de donner délégation à la Commission Permanente s'agissant des demandes de subvention annuelle. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Ces rapports passent généralement sous les écrans radar, pas seulement ici mais également dans les communautés de communes et au PNR. C'est regrettable car, en fait, il y a derrière des sommes extraordinaires de retombées sur le territoire en termes de travaux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Également en termes d'objectifs de continuité écologique et de restauration des zones humides, qui influent directement sur le schéma long de l'eau. J'en suis tout à fait d'accord. Toutefois, Thierry GAILLARD n'étant pas présent, je ne me permettais pas d'entrer dans les détails.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : MILIEUX AQUATIQUES : VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS 2024-2028 DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES ; SIGNATURE DE DEUX CONTRATS TERRITORIAUX : SECOND CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DE LA PETITE CREUSE 2024-2026 ET PREMIER CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEDELLE-CAZINE-BREZENTINE 2024-2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CD2016-12/5/25 du Conseil départemental du 16 décembre 2016 approuvant le Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de la Creuse 2017-2021
VU le rapport CP2022-12/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- D'approuver le plan d'action 2024-2028 du Schéma Départemental de gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse joint en annexe de la présente délibération ;
- D'approuver le second Contrat territorial du bassin de la Petite Creuse (2024-2026), joint en annexe de la présente délibération ;
- D'approuver le premier Contrat territorial du bassin de la Sédelle-Cazine-Brézentine (2024-2026) joint en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant :
 - à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements contractuels du Département ;
 - à signer ces contrats ainsi que les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département.
- De donner délégation à la Commission Permanente s'agissant des demandes de subvention annuelle.

Pour l'ensemble des propositions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT
ET L'ASSOCIATION L'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026
ET CONVENTION D'APPLICATION 2024**

**RAPPORT N° CD2024-02/4/10
DOSSIER N° 6127**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous connaissez les engagements du CPIE et savez combien nous sommes à la fois un appui ou un acteur à ses côtés, avec d'autres structures telles que le CAUE, la Chambre d'agriculture, sur la mission Haies notamment, et bien d'autres comme la DREAL.

Des thématiques nous sont proposées, envers lesquelles nous marquons notre intérêt telles que la préservation de la ressource en eau, les initiatives locales en faveur de la transition écologique du territoire, la mission Haies dont je vous parlais à l'instant, tout cela dans un engagement financier à hauteur de 21 000 € maximum pour l'année 2024, soit 21 % du budget qui nous a été présenté.

Je vous rappelle également que le CPIE est logé dans des locaux situés près de la MSA et de l'ARS, qui appartiennent au Conseil départemental. Tout cela est formalisé dans une convention-cadre d'occupation, qui sera revue au cours des prochaines semaines et que nous vous présenterons.

Il s'agit d'un acteur très engagé, que nous apprécions tout particulièrement pour les bonnes relations que nous entretenons, mais également pour la vision et les missions qu'il nous permet de développer.

Si personne ne souhaite intervenir, je vous propose :

- d'approuver le projet annexé de convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre le Département et l'association l'ESCURO – CPIE des Pays Creusois, qui définit les modalités du partenariat sur la période 2024-2026 ;
- de désigner Thierry GAILLARD comme référent pour suivre ce partenariat ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier ;
- d'approuver le projet annexé de convention d'application 2024 à intervenir entre le Département et l'association l'ESCURO – CPIE des Pays Creusois qui prévoit une subvention départementale maximale de 21 000 € ;
- de m'autoriser à signer ces conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- de m'autoriser à verser la subvention correspondante. *(Adopté à l'unanimité des votant – M. Thierry GAILLARD, élu membre de l'association ESCURO-CPIE, ne prend pas part au vote.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

OBJET : PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET L'ASSOCIATION L'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 ET CONVENTION D'APPLICATION 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CP2022-12//10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs, joint en annexe, à intervenir entre le Département et l'association l'ESCURO – CPIE des Pays Creusois, qui définit les modalités du partenariat sur la période 2024-2026 ;
- de désigner Monsieur Thierry GAILLARD, en tant que Conseiller départemental référent pour suivre ce partenariat ;
- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier ;
- d'approuver le projet de convention d'application 2024, joint en annexe, à intervenir entre le Département et l'association l'ESCURO – CPIE des Pays Creusois qui prévoit une subvention départementale maximale de **21 000 €** ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- d'autoriser le versement de la subvention correspondante.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le budget départemental au chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 78 (sous-compte CPIE).

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Ne prend pas part au vote :
M. Thierry Gaillard, Elu Membre Association ESCURO-CPIE.

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons à l'examen du rapport de la Commission Numérique et Mobilités.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL 2024

RAPPORT N° CD2024-02/5/11 DOSSIER N°6132

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – Un rapport très terre-à-terre, pour ne pas dire sous terre puisqu'il s'agit des redevances d'occupation du domaine public départemental et que nous parlons là de canalisations, de distributeurs de carburants, de l'occupation du domaine public par des commerçants ambulants, du remplacement des ouvrages d'accès aux propriétés riveraines et des dépôts de bois au-delà de trois mois.

Afin d'actualiser, comme chaque année, les tarifs fixés par le Département, il est proposé de procéder à une augmentation de l'ordre de 2 % des tarifs existants. Je vous renvoie aux détails qui figurent dans les tableaux du rapport.

La seconde partie du rapport concerne la redevance fixée pour les opérateurs de communication électronique qui occupent le domaine public routier. Elle est également révisée annuellement, en fonction du linéaire occupé au 1^{er} janvier et de la valorisation de l'index TP 01. Son montant pour l'année 2023, qui sera encaissé en 2024, est de 366 266 €, réparti entre les opérateurs, comme indiqué dans le rapport.

Pour le réseau public d'initiative publique, la redevance est fixée à hauteur de 36 000 €, mais ce montant augmentera puisque la redevance est fonction du linéaire et que la fibre continue de se déployer. Dans certains départements, les Conseils départementaux ne font pas payer les réseaux publics. En l'occurrence, nous faisons payer DORSAL – donc, nous-mêmes et, plus généralement, le syndicat. Nous pourrions nous poser la question car cela entraîne des dépenses de fonctionnement.

Nous avons convenu en cinquième commission d'analyser la question en fonction de ce qui se fait ailleurs. Pour l'instant, nous vous proposons d'encaisser.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avec bonheur !

Je constate que personne ne souhaite s'exprimer sur ces propositions.

Je les mets donc aux voix. (*Adoptées à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

OBJET : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération N°CD2023-02/5/9 du Conseil départemental du 10 février 2023;
VU le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005;
VU le rapport CP2022-12//11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- de revaloriser à compter du 1^{er} mars 2024 le montant des redevances appliquées en matière d'occupation du domaine public départemental récapitulées ci-après :

Objet	Montants actuels 2023	Propositions de modifications 2024	Pourcentages d'augmentation
Canalisations longitudinales et transversales établies par les particuliers :			
Redevance forfaitaire	115,00	117,00	+ 1,74 %
Distributeurs de carburants (forfait) :			
• Communes de moins de 5 000 habitants	51,00	52,00	+ 1,96 %
• Communes de plus de 5 000 habitants	76,50	78,00	+ 1,96 %
Occupation du domaine public par des commerçants ambulants :			
Forfait annuel	441,00	450,00	+ 2,04 %
Dépôts de bois (au-delà de 3 mois)	103,00	105,00	+ 1,94 %
Remplacement des ouvrages d'accès aux propriétés riveraines avec :			

<p>- <u>Tuyaux en béton armé ou PEHD</u> (polyéthylène Haute Densité) d'un diamètre intérieur de 300 mm minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entrée de 4,80 m (2 buses béton Ø 300 ou 400 de 2,40 m) ; • entrée de 6 m (1 tuyau PEHD) ; • entrée de 7,20 m (3 buses béton Ø 300 ou 400 de 2,40 m) ; • le mètre linéaire pour d'autres types d'entrée. 	<p>257,00 311,00 386,00 50,00</p>	<p>262,00 317,00 394,00 51,00</p>	<p>+ 1,94 % + 1,93 % + 2,07 % + 2,00 %</p>
<p>- <u>Réseaux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories</u> Les entrées devront être dotées de tête de type sécurité normalisée « grand modèle » - pente 3/1</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 2 têtes de sécurité 	<p>386,00</p>	<p>394,00</p>	<p>+ 2,07 %</p>
<p>- <u>Réseau de 3^{ème} catégorie</u> Les entrées devront être dotées de tête de sécurité normalisée « petit modèle » - pente 2/1</p> <ul style="list-style-type: none"> • les 2 têtes de sécurité 	<p>257,00</p>	<p>262,00</p>	<p>+ 1,94 %</p>

- de confirmer l'application d'une redevance pour les opérateurs de communications électroniques qui occupent le domaine public routier, en vertu des dispositions prises par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, qui fixe un barème maximal, à réviser automatiquement au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse

Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons terminé l'examen des rapports, les commissions étant réunies, je vous propose de passer aux votes sur les vœux et motions.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les différents vœux et motions ont été examinés en commission. Quel est l'avis de la troisième commission sur la motion présentée par M. MORANÇAIS sur le transfert de l'ASS sur le RSA ?

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – Sur le fond, la commission a émis un avis favorable. Elle a simplement modifié, au deuxième paragraphe, le temps du verbe et remplacé, au deuxième paragraphe, « le Conseil départemental se retrouverait » par « le Conseil départemental se retrouve ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La motion se lit donc ainsi :

TRANSFERT D'ALLOCATION DE L'ASS SUR LE RSA

Motion présentée par M. Patrice MORANÇAIS
Conseiller départemental du canton de GOUZON
Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement

« Nous avons appris au travers du discours de politique générale du nouveau Premier ministre le transfert de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) vers le revenu de solidarité active (RSA) que gèrent les Départements. Nous tenions à exprimer notre stupéfaction quant à l'annonce d'une telle décision prise sans concertation et sans considération pour les conséquences qu'elle entraînera sur nos budgets.

« Dépourvu de la possibilité de lever l'impôt depuis la perte du foncier bâti au profit du bloc communal et confronté à une érosion de nos recettes, le Département de la Creuse se retrouve contraint de dépenser 4 millions d'euros supplémentaires pour répondre aux besoins des 502 nouveaux bénéficiaires du RSA.

« Par ailleurs, la mise en place de la solidarité à la source, évoquée par le Premier ministre, impactera lourdement les budgets de nos collectivités territoriales.

« Avec toutes ces nouvelles perspectives, les investissements des Départements seront fortement réduits alors même qu'ils répondent à des besoins du quotidien : pour les routes, pour nos collèges, nos SDIS, pour la fibre, pour l'approvisionnement en eau et la transition écologique.

« Le Gouvernement doit comprendre que nos collectivités ne peuvent plus faire face à des nouveaux transferts indéfiniment.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande au Premier ministre qu'il apporte des réponses concrètes pour faire face aux grands défis qui sont les nôtres et non qu'il nous transfère des dépenses supplémentaires. »

Je mets aux voix la motion ainsi modifiée. (La motion modifiée est adoptée à l'unanimité.)

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – Le vœu sur le projet de la carte scolaire présenté par Valéry MARTIN a été modifié sur la forme. La commission propose de remplacer, au quatrième paragraphe, « nous attirons votre attention que la Creuse » par « nous attirons votre attention sur le fait que la Creuse ». Avis favorable de la commission sur le fond.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce vœu est donc ainsi rédigé :

PROJET DE LA CARTE SCOLAIRE

**Vœu présenté par M. Valéry MARTIN
Conseiller départemental du canton d'AUBUSSON
Vice-président en charge des politiques territoriales**

« Il est urgent de remettre l'école au milieu du village. Dans les campagnes, les écoles sont les piliers de nos histoires personnelles, les lieux où nos enfants apprennent, grandissent et préparent leur avenir.

« Après la décision de l'Académie de LIMOGES concernant la fermeture de onze classes et la suppression de six postes, nous réitérons nos fortes préoccupations.

« Nous constatons des contradictions dans la politique éducative de l'État en Creuse : d'une part, un cofinancement et un accompagnement de notre Département dans des schémas territoriaux – Territoire Éducatif Rural, Département Éducatif Rural, Pacte territorial et son volet Éducation, Campus 2.3, École de la 2^e chance ; d'autre part, ces mêmes services de l'État ferment des classes et diminuent drastiquement les dotations globales horaires DGH de nos établissements, particulièrement au lycée P. Bourdan.

« Ces choix institutionnels vont donc à l'encontre de la dynamique impulsée par les dispositifs mis en place pour éviter les ruptures dans le parcours éducatif de notre jeunesse. À la suite du courrier de M^{me} la Rectrice de l'académie de LIMOGES du 8 février 2024 au sujet du remplacement des enseignants dans notre département, nous attirons votre attention sur le fait que la Creuse reste sous-dotée par rapport à des départements de même strate, comme la Lozère ou le Cantal.

« Enfin, les résultats des élèves creusois à l'entrée en sixième, en français et en maths, sont en dessous de la moyenne nationale. Supprimer des postes d'enseignants ne va pas améliorer la situation dans notre département, bien au contraire ! L'appauvrissement de l'offre pédagogique, notamment en termes de diversité et de densité, est un mauvais signal.

« C'est pourquoi le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} Nicole BELLOUBET, Ministre de l'Éducation nationale, de porter une ambition et une vision claire sur nos territoires ruraux. Nous demandons d'attendre les conclusions des expérimentations en cours pour laisser le temps aux communes de s'organiser en lien avec les réalités démographiques. »

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l’avis de la commission sur la motion d’urgence présentée par M^{me} PÉNICAUD sur la préparation de la rentrée 2024 et la situation scolaire dans la Creuse ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – Au premier paragraphe, il y a lieu de modifier « dotation horaire globale » par « dotation globale horaire » ; il s’agit de la DGH et non de la DHG.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cette motion d’urgence ainsi modifiée :

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2024 ET LA SITUATION SCOLAIRE DANS LA CREUSE

Motion d’urgence présentée M^{me} Isabelle PÉNICAUD Au nom du Groupe de la Gauche

« **Considérant** que des baisses importantes de dotation globale horaire (DGH) impactent à nouveau les lycées et collèges de la Creuse et qu’un nombre croissant d’heures supplémentaires (HSA et HSE) est proposé alors que des postes de professeurs sont perdus ;

« **Considérant** qu’à la prochaine rentrée, le lycée Pierre Bourdan de GUÉRET perdra une classe de première générale sur cinq et une classe de terminale générale sur cinq, soit quatre postes de professeurs, au prétexte d’une baisse de seulement cinq élèves ; que la suppression de ces deux classes va augmenter les effectifs des autres sur ces deux niveaux et faire franchir la barre des trente-cinq élèves par classe ;

« **Considérant** qu’à moyen terme, le maillage territorial de nos collèges et lycées est directement menacé au détriment de la prise en compte de la ruralité et de l’égalité des chances, contrairement à la volonté affichée par l’État de réduire les inégalités scolaires ;

« **Considérant** qu’en 2018, a pris fin le "protocole ruralité" qui empêchait de retirer des postes d’enseignants ; que, depuis lors, aucune politique concertée de prospective ou d’innovation partagée n’a été mise en œuvre dans la Creuse afin de prévenir et de tirer les conséquences de l’effacement du service public de l’éducation ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,**

« **Demande à M^{me} la Ministre de l’Éducation nationale :**

- **de doter** le Département de la Creuse à la rentrée 2024 des moyens indispensables à la formation de sa jeunesse ;
- **d’y rétablir** les moyens humains de l’Éducation nationale afin d’interrompre le cercle vicieux : chute démographique - affaiblissement du service public - baisse d’attractivité - désertification - déqualification territoriale ;
- **d’assurer** une rentrée scolaire 2024 adaptée aux besoins d’un enseignement de qualité pour tous, mettant à égalité les zones de revitalisation rurale et les métropoles, par exemple en matière d’options et de choix d’orientation ;
- **de mettre en œuvre** une stratégie d’équité scolaire, par exemple en corrigeant le critère peu adapté de "taux d’encadrement départemental" des élèves par celui de "taux de pauvreté parentale" et d’éloignement géographique. »

Je mets aux voix cette motion d’urgence modifiée. (*Adoptée à l’unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l’avis de la commission sur la motion d’urgence de relative à la carte scolaire 2024-2025, présentée par M. FILLOUX ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – Elle a reçu un avis favorable de la commission sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous la rappelle :

CARTE SCOLAIRE 2024-2025

Motion d’urgence présentée M. Patrice FILLOUX Conseiller départemental du canton de LA SOUTERRAINE

« Un premier couperet est tombé concernant la carte scolaire de la Creuse le 22 janvier lorsque la rectrice de l’académie de LIMOGES a annoncé la suppression de six postes de professeurs des écoles à la rentrée 2024, dans le premier degré. En outre, trois postes provisoires ne sont pas maintenus. Le lendemain, le Directeur académique des services de l’Éducation nationale a présenté les conséquences pour le département : onze fermetures de classes et quatre ouvertures. En outre, deux écoles fermeront. Par ailleurs, il n’est pas prévu de renforcement de la brigade d’enseignants remplaçants, dont le sous-effectif pénalise lourdement la continuité pédagogique et la qualité du service rendu aux élèves et à leur famille.

« Pour justifier ces décisions, l’académie de Limoges met en avant la baisse continue du nombre d’élèves et une légère augmentation du taux d’encadrement, présenté comme "très favorable".

« La logique d’économie, une logique comptable, et le primat du quantitatif sur le qualitatif prennent une nouvelle fois le pas sur les ambitions éducatives, la sauvegarde de nos classes à petits effectifs et la réussite des enfants. Cette déconnexion ignore les besoins et les réalités rurales, les disparités géographiques et sociales, comme la faiblesse de l’indice de position sociale (IPS) et de l’indice d’éloignement des élèves dans la Creuse.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« **Considérant** que la réalité sur le terrain, établie par les évaluations nationales, met en évidence une baisse du niveau scolaire ; que ce constat devrait conduire à dépasser la logique comptable, à garantir le maintien de postes d’enseignants, à adapter les moyens matériels aux réalités locales afin de donner à chacun l’encadrement et les outils adaptés permettant de maîtriser les savoirs fondamentaux ;

« **Considérant** que le maintien des classes est un enjeu déterminant d’attractivité, de cohésion et d’égalité des chances ; que le service public de l’éducation est essentiel dans les territoires fragiles dont le sentiment d’abandon et d’éloignement ne cesse de croître avec la dégradation des conditions d’apprentissage ;

« **Rappelle** que le Gouvernement avait annoncé pour 2024 la mise en œuvre d’un "dialogue territorial" spécifique comportant un plan de visibilité sur trois ans afin que les élus ruraux ne soient plus mis devant le fait accompli par une décision de fermeture de classe ; que le Pacte territorial de la Creuse 2 affiche pour ambition de bâtir un département éducatif rural qui mise sur sa jeunesse *via* la construction d’un projet éducatif pour la Creuse à même d’apporter une réponse aux enjeux du territoire ;

« **Rappelle** enfin que le Ministre de l’Éducation nationale et de la Jeunesse avait déclaré à l’automne dernier mener "une politique d’équité permettant d’affecter plus de moyens dans les écoles et les établissements où les élèves en ont le plus besoin" et avait proclamé que "les ruralités doivent être accompagnées prioritairement car la promesse républicaine de cohésion des territoires nous engage à agir plus et mieux encore pour que chaque élève bénéficie des mêmes chances, qu’il grandisse en ville ou à la campagne".

« Demande à M. le Premier ministre :

« - que la Creuse fasse l'objet d'une approche territoriale adaptée à ses problématiques éducatives ;

« - l'abandon des suppressions de postes d'enseignants prévues à la rentrée 2024 dans les zones rurales d'habitat très dispersé en dépression démographique et donc dans la Creuse. »

Je mets aux voix cette motion d'urgence. (Adoptée à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la commission sur le vœu d'Éric BODEAU relatif à la situation des IPA ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – La commission a proposé de développer IPA dans le titre, en « Infirmier en pratique avancée ».

Elle propose également d'ajouter à la fin du quatrième paragraphe, « Le Département de la Creuse soutient financièrement ces formations au moyen d'un dispositif d'aide individuelle du plan santé « Dites... 23 ! ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous donne lecture du vœu ainsi modifié.

SITUATION DES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE

Vœu présenté par M. Éric BODEAU Au nom du Groupe de la Gauche

« Le décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 a créé le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée (IPA), en application de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. La première promotion d'IPA a été diplômée en 2019 : 5 000 étaient attendus d'ici 2024.

« Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) *Trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé*, publié en janvier 2022, soulignait que la pratique avancée infirmière n'a pas pu se développer à la hauteur des objectifs fixés.

« Deux ans plus tard, force est de constater que, au rythme actuel, l'objectif de 5 000 IPA ne sera pas atteint avant plusieurs années, alors que le rapport de l'IGAS met en avant l'impact très positif de l'installation des infirmières et infirmiers en pratique avancée : le suivi et les soins des patients ainsi que les conditions d'exercice des médecins s'en trouvent nettement améliorées. Il est donc impératif d'encourager la poursuite de cette modalité d'exercice particulièrement pertinente dans les territoires sous-dotés en médecins comme la Creuse.

« Les facultés de médecine de BORDEAUX et de LIMOGES disposent d'une formation d'infirmier en pratique avancée. Cependant, le nombre de places trop restreint ainsi que la faiblesse et l'absence des soutiens budgétaires de l'ARS dans certains départements pour financer les études et l'installation des praticiens libéraux renforcent les inégalités territoriales d'accès aux soins et à la prévention, défavorisant l'attractivité médicale des départements hyper-ruraux, notamment celui de la Creuse pourtant classé en zone d'intervention prioritaire. Le Département de la Creuse soutient financièrement ces formations au moyen d'un dispositif d'aide individuelle du plan santé « Dites... 23 ! ».

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,**

« **Demande à M. le Ministre délégué à la Santé et à la prévention :**

- **de garantir l'accès aux soins** de tous les citoyens, de lutter contre les fragilités territoriales et la pénurie de médecins, notamment en milieu rural ;
- **de respecter les conclusions du Ségur de la santé** qui prévoyaient d'accélérer le déploiement des IPA ;
- **de renforcer le nombre de places de formation des IPA** dans la région Nouvelle-Aquitaine, notamment à LIMOGES ;
- **de conforter, via les ARS, l'aide à la prise en charge financière des études** et les conditions d'exercice des IPA dans les territoires ruraux en tension les plus gravement exposés à la sous-densité en matière médicale, notamment dans la Creuse. »

Je mets aux voix le vœu ainsi modifié. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la commission sur la motion d'urgence sur la situation financière des EHPAD, présenté par M. LOZACH ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – La commission a proposé d'ajouter, à la fin du premier paragraphe, après « en général », les mots : « et occasionnent *de facto* la mobilisation de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) attribuée par les Conseils départementaux. »

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cette motion se lirait donc ainsi :

DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES EHPAD

Motion d'urgence présentée M. Jean-Jacques LOZACH Au nom du Groupe de la Gauche

« De nombreux EHPAD publics doivent faire face à une situation financière de plus en plus délicate. Cette dégradation financière est en partie due à la spirale d'inflation et parfois à un taux d'occupation en baisse. Certains EHPAD envisagent d'augmenter le prix de journée (tarif d'hébergement) et du reste à charge des résidents. Ces hausses peuvent se révéler insupportables pour les personnes âgées et leur famille aux revenus et aux retraites bien faibles en général et occasionnent *de facto* la mobilisation de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) attribuée par les Conseils départementaux.

« Ce cercle vicieux impacte aussi l'attractivité et l'équilibre budgétaire global des établissements. Dans ce contexte, sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1 000 hôpitaux publics et 3 800 établissements sociaux et médico-sociaux publics, les conseils d'administration de plusieurs EHPAD de la Creuse ont récemment approuvé l'envoi à leurs autorités de tutelle (Conseils départementaux et Agence Régionale de Santé) de délibérations d'alerte.

« Ils attirent l'attention sur "le décalage entre l'inflation constatée, en particulier sur les postes de charges qui impactent la section tarifaire hébergement (énergie, alimentation, maintenance) et l'évolution générale des tarifs hébergement arrêtés par les conseils départementaux en 2023 et les taux d'évolution annoncés pour 2024 », ainsi que sur leur situation budgétaire, notamment l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024.

« Pour un établissement creusois représentatif, la situation est la suivante :

- un résultat (déficit) prévisionnel pour l'exercice 2023 estimé à - 300 000 € venant s'ajouter au déficit cumulé au 31/12/2022 s'élevant déjà à plus de 220 000 € ;
- une chute de la capacité d'autofinancement de l'établissement et de la trésorerie ;
- un taux d'évolution 2023 du tarif hébergement de 0,12 % trop faible, qui résulte de l'arrêté tarifaire du 16/02/2023 ;

« Au total, l'impact potentiel des charges supplémentaires sur la section hébergement représenterait environ 6 € sur le prix de journée "hébergement" de l'établissement.

« Pour les EHPAD, l'équilibre budgétaire ne pourra être obtenu qu'à condition que les financements nécessaires soient assurés par l'État et par les Conseils départementaux. Pour les établissements médico-sociaux, cela suppose une révision des tarifs hébergement et dépendance en 2024 qui permette d'assurer le rattrapage de 2023.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« Considérant que la situation financière inquiétante des établissements de la Creuse nécessite des réponses adaptées ; que malgré une gestion rigoureuse, ces établissements rencontrent des tensions budgétaires croissantes, devenues structurelles et qui risquent de mettre en cause leur pérennité ;

que les états prévisionnels des recettes et des dépenses augurent des ~~devis et des prévisions~~ insoutenables sur les fonds de roulement ; qu'il est indispensable d'assurer à nos aînés un accompagnement digne et de soutenir le dévouement des personnels des EHPAD ; que la possibilité en 2025 que la Sécurité sociale finance la section dépendance ne saurait constituer une réforme structurante à même de consolider le modèle économique, sanitaire et social de ces établissements.

« **Demande à M. le Premier ministre** de veiller à la consolidation financière des EHPAD, à la mise en œuvre de mesures de soutien aux trésoreries à même de répondre à la grande fragilité structurelle qui les caractérise, notamment au moyen d'un accompagnement adapté ainsi que d'un renouvellement des fonds d'urgence attribués depuis septembre 2023 dans le cadre des commissions départementales installées à cette fin dans chaque département. »

Je mets aux voix la motion d'urgence ainsi modifiée. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la commission sur le vœu relatif à la formation et l'accès des médecins généralistes, présenté par M. MARSALEIX ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, représentant la troisième commission. – Avis favorable de la commission, sans modification.

M. LÉGER. – Peut-être, malgré tout, pourrions-nous modifier, au premier paragraphe : « nous alarmons » par « nous alertons ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En effet. Il se lirait donc ainsi :

FORMATION ET ACCÈS DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Vœu présenté par M. Guy MARSALEIX Conseiller départemental du canton de BONNAT

« Nous le répétons depuis plusieurs années, les actions locales ne pourront pas suppléer une action nationale d'envergure. La santé reste et doit rester une compétence régaliennne de l'État afin que ne s'instaure une compétition entre nos Départements. Une nouvelle fois, nous alertons afin que l'État s'engage sur ce sujet, car le constat reste toujours préoccupant.

« Au niveau national, nous constatons une baisse continue de la population de généralistes libéraux alors que, dans le même temps, les besoins de soins augmentent avec le vieillissement de la population. En dix ans, leur nombre a diminué de 3,5 % et un tiers des généralistes ont plus de 60 ans.

« Au niveau local, le départ de trois médecins à la fin de l'année 2023 sur le territoire de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche a fortement restreint l'accès aux soins pour des milliers de Creusois. Ensemble, nous devons travailler à renforcer l'accès à un médecin généraliste en repensant les très longues études des internes en médecine.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, d'améliorer la formation de nos étudiants en médecine en consacrant la 7^e et la 8^e année de leur cursus à la pratique dans des zones de revitalisation rurales. Cette proposition vise à répondre aux besoins urgents de professionnels de santé dans nos territoires. Cette expérience pratique et approfondie serait aussi bénéfique pour nos étudiants. Elle leur offrirait une opportunité pour appliquer leurs connaissances théoriques. »

Je mets donc aux voix le vœu ainsi modifié. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l’avis de la commission sur le vœu sur la prise en charge des MNA, présenté par M^{me} VIALLE ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, au nom de la troisième commission. – La commission a ajouté, au premier paragraphe, après « mineurs » les mots « dans les hôtels » et supprimé « mais » avant « malgré ». Enfin, au dernier paragraphe, il faut supprimer « Nous rappelons aussi que ».
Avis favorable de la commission.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous en redonne lecture :

PRISE EN CHARGE DE MINEURS EN HÔTEL

Vœu présenté par M^{me} Marie-Thérèse VIALLE

**Conseillère départementale du canton d’EVAUX-LES-BAINS
Vice-présidente en charge de l’autonomie**

« Au 1^{er} février 2024, les dispositions de la loi Taquet relatives à l’interdiction des prises en charge de mineurs dans les hôtels sont entrées en vigueur, comme prévu, malgré les alertes des Départements. Elles font écho à l’événement dramatique survenu dans le Puy-de-Dôme fin janvier. Sous l’apparence du bon sens, ce nouveau dispositif – interdiction des prises en charge de mineurs dans les hôtels – risque d’entraîner de nouvelles conséquences néfastes pour cette jeunesse en situation de précarité.

« À ce jour, le Département de la Creuse prend en charge près de 400 mineurs, dont les mineurs non accompagnés (MNA). Les jeunes sont accueillis en familles d’accueil, au Centre Départemental de l’Enfance et de la Famille, ou en Maison d’enfants à caractère social ou lieu de vie.

« Pour l’instant, aucun enfant n’est hébergé à l’hôtel. Les services départementaux de la Creuse ont eu recours aux hébergements hôteliers à titre exceptionnel, notamment pour une mineure de presque 18 ans durant deux semaines. Mais le placement en hôtel intervient en derniers recours, soit pour des mineurs autonomes, soit malheureusement pour des enfants dont les problèmes psychiatriques rendent incompatibles les placements en structure ou en famille.

« Les services de notre Département se retrouvent avec des difficultés concernant le recrutement de candidats à des postes de psychologue et à des postes administratifs pour suivre les mesures.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M^{me} Catherine VAUTRIN, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, de prendre en compte les besoins des départements dans ces politiques sociales. Nos collectivités souhaitent remplir leurs compétences dans le cadre de la loi. »

Je mets aux voix le vœu ainsi modifié. *(Adopté à l’unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la quatrième commission sur la motion et le vœu qu'elle avait à examiner ?...

M. Valéry MARTIN, au nom de la quatrième commission. – La commission a émis un avis favorable à la motion de soutien aux agriculteurs de la Creuse, présentée par M. LÉGER, sans apporter de modification.

M. LÉGER. – Une petite correction tout de même au deuxième paragraphe : remplacer « un quart des ménages creusois vivent » par « un quart des ménages creusois vit ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La motion d'urgence est donc ainsi rédigée :

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS DE LA CREUSE

Motion présentée M. Jean-Luc LÉGER au nom du Groupe de la Gauche

« Dans la Creuse plus qu'ailleurs, l'emploi agricole conditionne celui des autres secteurs socioprofessionnels et l'attractivité globale du département. Les exploitations spécialisées en viande ou en lait sont présentes dans les zones où la densité de population est faible. Cette implantation est déterminante dans la survie du maillage des derniers commerces et services ruraux.

« Le revenu disponible annuel médian de nos agriculteurs est le plus faible de la région et de toute la France métropolitaine. Un quart des ménages agricoles creusois vit sous le seuil de pauvreté.

« Les récentes manifestations ont été un appel au secours d'une profession et d'une ruralité angoissées ou révoltées face à un avenir flou et à des injonctions économiques et sociales contradictoires. Un sentiment d'abandon et de déclassement s'accroît tout comme se développe celui de la réalisation, à bas bruit et dans l'indifférence, d'un vaste plan social "ruralicide". En effet, l'avenir des 5 000 emplois creusois liés à l'agriculture est directement en jeu. Cet élément fondamental a été ignoré dans un récent rapport de la Cour des Comptes, par ailleurs aveugle à la décapitalisation massive des élevages comme à la "décohésion" des territoires éloignés des grandes métropoles.

« Parallèlement, la forte spécialisation en production de bovins viande extensive rend la filière très dépendante d'acteurs économiques extérieurs (exportateurs, transformateurs), des aides de la PAC mais aussi de conditions de travail qui se dégradent chaque année (aléas climatiques, développement de nouvelles maladies). D'où des fragilités structurelles et des inquiétudes grandissantes face à une crise globale qui fragilise tout un département en dépression démographique.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« Demande à M. le Premier ministre et à M. le ministre de l'Agriculture :

« - la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour l'élevage extensif, gage de haute qualité et d'excellence environnementales ;

« - une rémunération au juste prix de la production agricole, et notamment le respect de la loi Egalim dont l'objectif est d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire. »

Je mets aux voix cette motion d'urgence, modifiée. (*Adoptée à l'unanimité.*)

M. Valéry MARTIN, au nom de la quatrième commission. – La commission a approuvé, sans remarque particulière, le vœu de M. LABAR pour l'avenir de notre agriculture.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous le rappelle :

POUR L'AVENIR DE NOTRE AGRICULTURE

Vœu présenté par M. Bertrand LABAR Conseiller départemental du canton de GRAND-BOURG

« Malheureusement pour nos agriculteurs, les mois se suivent et se ressemblent...

« À la suite de notre vœu du vendredi 15 décembre 2023, dans lequel nous avons affirmé "notre soutien au monde agricole" confronté à une surenchère normative, nous réitérons ce vœu en ce début d'année 2024.

« Alors que les coûts de production explosent, que la concurrence internationale est toujours plus forte, il est de notre devoir collectif d'apporter un soutien aux agriculteurs. Nous devons reconnaître la valeur de leur travail et surtout, leur permettre de vivre de leur production.

« Cela signifie soutenir les initiatives locales, acheter des produits locaux, éviter les surtranspositions. Le Conseil départemental continuera ses efforts d'aides en direction du monde agricole, le développement du projet alimentaire territorial (PAT) pour encourager les productions de proximité, mais toutes ces mesures ne pourront pas répondre aux enjeux structurels de la filière agricole.

« La reprise des exploitations reste un sujet primordial. En dix ans, la France a perdu 21 % de ses exploitations agricoles, 12 % d'emplois permanents, près de 60 % des chefs d'exploitations et coexploitants ont cinquante ans ou plus. Les agriculteurs nous nourrissent et attendent des actions concrètes avant l'ouverture du Salon International de l'Agriculture qui se tiendra dans huit jours.

« Ainsi, le Conseil départemental de la Creuse réuni en séance plénière ce jour,

« Demande au Ministre de l'Agriculture, M. Marc FESNEAU, de répondre aux urgences : gel de la hausse du GNR, suppression des charges sociales sur les contrats courts, amélioration des retraites, etc., en espérant vivement que le nouveau projet de loi présente plusieurs leviers pour retrouver une croissance agricole forte. »

Je mets aux voix le vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l’avis de la commission sur la motion d’urgence relative à l’avenir de la ligne POLT ?...

M^{me} FAIVRE, au nom de la cinquième commission. – La commission a émis un avis favorable et propose de l’approuver sans modification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous la rappelle :

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion d’urgence présentée Mme Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLoux Au nom du Groupe de la Gauche

« Le 8 décembre dernier, l’association Urgence ligne POLT avait alerté la SNCF au sujet des suppressions de trains et des pannes de matériels. En effet, faute d’entretien et de renouvellement, les locomotives tombent régulièrement en panne. De fin novembre à début janvier, plus de 130 trains ont été supprimés en raison d’aléas techniques. De même, les retards peuvent atteindre plusieurs heures, alors que la qualité, la régularité et la fiabilité de l’offre ferroviaire constituent un enjeu écologique et d’égalité territoriale. Parallèlement, une mauvaise organisation des travaux de rénovation de la ligne par SNCF Réseau et l’appel massif à des sous-traitants aboutissent à la suppression des premiers trains du matin et des derniers du soir depuis le 29 janvier. Pourtant, la ligne POLT est dotée d’une double voie et d’installations permanentes susceptibles d’être mobilisées pour favoriser la continuité du service pendant les travaux. La circulation des trains sur la voie non concernée par les travaux est une solution qui a été pratiquée par la SNCF en de multiples occasions.

« Le 27 janvier, six manifestations simultanées d’usagers du service public ferroviaire, de cheminots, d’élus, d’associations et d’acteurs économiques ont rassemblé des centaines de personnes, notamment à LA SOUTERRAINE, afin d’attirer l’attention au sujet de la dégradation continue du service, des défaillances du matériel et des suppressions de trains.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 16 février 2024,

« **Considérant** que les usagers de la ligne POLT subissent des dysfonctionnements, avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; que les usagers, les élus et les responsables économiques sont excédés de cette situation et alarmés par la baisse de l’attractivité territoriale ainsi provoquée par des problèmes structurels et par une mauvaise planification des travaux de rénovation de la ligne ;

« **Considérant** que cette situation est en totale contradiction tant avec les objectifs annoncés par l’État d’un véritable Pacte d’attractivité et de développement pour la Creuse qu’avec le statut de train d’équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; que cette dernière, plus grande radiale ferroviaire classique, avec ses 712 kilomètres de voies, constitue non seulement un axe nord-sud stratégique pour notre pays mais une véritable ligne de vie et d’aménagement du territoire pour nos concitoyens et leur département ;

« Demande à M. le ministre des Transports :

- **de donner à la SNCF les moyens nécessaires** à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives sur la ligne POLT ;
- **de prendre dans ce cadre des mesures d’urgence** à même de garantir la continuité du trafic et de limiter au maximum les suppressions de trains durant les périodes de rénovation des voies ; de mettre en place une réduction générale des tarifs pendant cette période en compensation des préjudices subis par les usagers ;
- **d’intégrer prioritairement la ligne POLT au plan d’investissement** dans les infrastructures de transports présenté en février 2023 dans le cadre de la "planification écologique" ;
- **de remettre en place les agents d’accueil et de sécurité ferroviaire** à la gare de LA SOUTERRAINE et d’améliorer la desserte de celle-ci. »

Je mets aux voix la motion d’urgence modifiée. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Publié sur www.creuse.fr le 15/04/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240412-CD2024_0015-DE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en avons fini avec les votes sur les motions et vœux.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, avant de nous quitter, puisque le journaliste de la presse quotidienne m'interrogeait à propos des remarques et des interrogations de M. LÉGER sur le dossier de SAINT-PALAIS-SUR-MER, je voulais préciser qu'il n'y avait pas eu de recours contre la décision du Conseil départemental, ni du promoteur immobilier qui n'a pas été retenu – c'est donc que notre dossier n'était probablement pas attaquant – ni de la mairie de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Enfin, lors de la prochaine séance, est prévu l'examen du compte administratif, du budget et de nombreux autres rapports. Aussi, messieurs les Présidents de groupe, n'hésitez pas à prévenir l'ensemble de vos collègues que la séance sera longue. Il est coutume de la débiter à huit heures trente, mais, si vous souhaitez commencer à huit heures, c'est possible. Les services sont prêts, armes au pied ! Donc, soit nous finirons extrêmement tard, soit la séance pourrait se poursuivre le jour suivant. Je précise cela non pas dans l'idée qu'il faudrait bâcler l'examen des rapports pour finir coûte que coûte, mais plutôt dans l'idée que si la séance doit se prolonger, nous prendrons le temps nécessaire et continuerons le lendemain, si besoin.

L'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

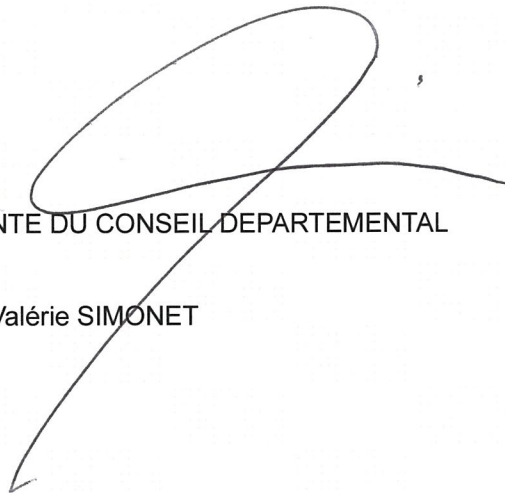
La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15H40

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 21 février 2024, les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

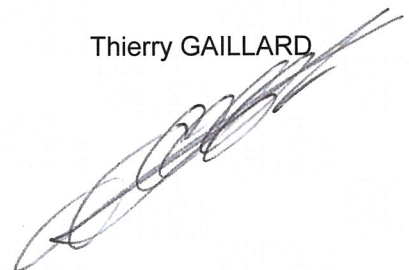
LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Valérie SIMONET



LES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Thierry GAILLARD



Marie-Christine BUNLON

